

**Les retombées économiques des sites exceptionnels :
limites et enjeux de la mesure**

Compte-rendu du séminaire du 5 juin 2013

Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires
Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie

Plan Urbanisme Construction Architecture

Grande Arche de la Défense

92055 La Défense

Site internet :

<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>

Directeur de la publication : Emmanuel Raoul,
secrétaire permanent du PUCA

Responsable : Martine Vernhes, PUCA

Coordination éditoriale : Bénédicte Bercovici,
chargée de valorisation, PUCA

Crédits photos : MLET/MEDDE, Droits réservés

Juin 2014

ISSN 0246-5612

ISBN 978-2-11-138134-6

Impression : MLET/MEDDE

Sommaire	Pages
LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES SITES EXCEPTIONNELS : LIMITES ET ENJEUX DE LA MESURE	
Ouverture du séminaire	5
Introduction générale	7
Avancées et limites actuelles de la mesure des retombées économiques des sites exceptionnels	
Introduction générale des travaux de la matinée - Approches méthodologiques XAVIER GREFFE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PARIS 1	11
La mesure des retombées économiques et ses limites dans le cadre des outils de connaissance et de suivi local des sites exceptionnels (création d'emplois, revenus générés par la dépense patrimoniale) ; étude en cours pour la DHUP sur cinq sites exceptionnels. JOËL SATRE-BUISSON, PROFESSEUR ASSOCIÉ, UNIVERSITÉ LILLE 1	21
Echanges	28
L'impact économique du patrimoine sur le territoire. Le patrimoine reste encore souvent perçu comme une charge et une source de contraintes, alors qu'il constitue un atout majeur pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale. Evaluation du « retour sur investissement des crédits publics consacrés à sa restauration et à sa mise en valeur. HERVÉ PASSAMAR, DIRECTEUR AGENCE RÉGIONALE DU PATRIMOINE PACA	37
L'intégration de la soutenabilité dans l'évaluation économique du patrimoine urbain MICHEL VERNIÈRES, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ PARIS 1	47
Echanges	55

Enjeux de la mesure des retombées économiques des sites exceptionnels

Les effets des différentes aménités d'un site exceptionnel, en tant que ressources, sur l'économie locale.

Quelles potentialités pour un développement durable des territoires ?

RÉMY PRUD'HOMME, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ PARIS 12

63

Echanges

70

Table ronde

81

Dans quel sens orienter la recherche sur les retombées économiques des sites exceptionnels ?

Comment mieux appréhender la part des différents acteurs économiques dans l'économie locale ?

L'avancée des connaissances susceptibles d'éclairer les situations locales peut-elle avoir pour effet une évolution du modèle économique local dans le sens d'un développement durable ?

Participants :

FRANÇOISE BENHAMOU, VICE PRÉSIDENTE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PARIS 13

IBERTRAND-PIERRE GALEY, DIRECTEUR CHARGÉ DE L'ARCHITECTURE, DGP

STÉPHANIE DUPUY-LYON, SOUS-DIRECTRICE DE LA QUALITÉ DE LA VIE, DHUP

RÉMY PRUD'HOMME, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ PARIS 12

Clôture des travaux

102

EMMANUEL RAOUL, SECRÉTAIRE PERMANENT DU PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE, PUCA

Ouverture du séminaire

Quelques mots en introduction à votre journée de travail pour vous dire – mais nous en sommes tous parfaitement conscients – que la France est riche d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel exceptionnel, probablement une des plus fortes densités de patrimoine aussi exceptionnel au monde. Nous devons tout à la fois savoir protéger ce patrimoine, pour les générations futures, simplement pour sa valeur absolue et en même temps savoir en faire profiter les personnes, ne pas mettre ce patrimoine sous cloche pour le stériliser, le laisser vivre. Enfin, nous devons savoir, notamment dans ces périodes de deniers publics rares et chers, comment mieux appréhender la valeur économique, l'apport économique de ce patrimoine pour que sa valorisation, sa protection, le renforcement de la qualité ne soient pas exclusivement et intégralement à la charge des deniers publics.

C'est en cela qu'au-delà des expériences concrètes que nous pouvons avoir sur le terrain, au travers des Opérations Grands sites qui sont portées par le ministère depuis des années, des travaux de recherche que je ne qualifierais pas de fondamentale, mais de recherche globale sur cette question-là, me paraissent aujourd'hui totalement indispensables. Et je lirai avec la plus grande attention les conclusions de votre journée de travail, pour voir comment, derrière, nous pouvons améliorer nos actions en faveur de ces patrimoines.

Merci beaucoup et bonne journée, bonne séance de travail. À bientôt.

Étienne CRÉPON

Directeur de l'Habitat,
de l'Urbanisme et des Paysages

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

Introduction générale

Pourquoi s'intéresser aux sites exceptionnels ? Nous pouvons nous y intéresser de multiples façons. Il y a beaucoup d'entrées possibles. Nous voulions que cette journée soit mise en quelque sorte sous le signe de sa propre entrée.

En effet, ce que nous observons depuis très longtemps dans notre ministère, c'est que nous avons certaines difficultés à travailler complètement l'entrée économique dans nos différents sujets. Autant les autres disciplines, que ce soit l'architecture, la géographie, les métiers de l'ingénieur, sont naturellement convoquées sur nos différents sujets, autant avec l'économie nous avons beaucoup plus de difficultés. Beaucoup plus de difficultés à la fois sans doute et certainement parce que nous formulons les questions d'une manière qui est peut-être en décalage par rapport aux économistes de profession. Peut-être aussi parce que sur certains de nos sujets, les économistes ne sont pas forcément pressés de les travailler. Pour des raisons variées, qui peuvent tenir aux mécanismes mêmes de fonctionnement de la recherche universitaire, mais qui peuvent aussi tenir à des questions de données. Il est certain que l'existence de données facilement accessibles et localisées dans un pays comme la France a d'énormes progrès à faire. Cela fait d'ailleurs partie des tâches que le PUCA s'est fixées, tâches extrêmement difficiles, de faire en sorte que la recherche puisse de plus en plus facilement accéder à ces données. Bien entendu, cela suppose un certain nombre de précautions lorsque ces données peuvent être concernées par la confidentialité ou le secret – secret statistique ou protection de la vie privée, ce sont deux choses différentes. Là-dessus, nous avons engagé un véritable travail.

Emmanuel RAOUL

Secrétaire permanent du PUCA

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

AVANCÉES ET LIMITES ACTUELLES DE LA MESURE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES SITES EXCEPTIONNELS

**Sous la présidence d'Alain AYONG LE KAMA,
professeur, Université Paris Ouest La Défense**

ALAIN AYONG LE KAMA, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE ET CONSEILLER SCIENTIFIQUE
AU PUCA

Avant de vous donner le déroulé complet de la journée, nous commencerons par savoir pourquoi nous sommes là et comment nous avons construit cette journée. Comme l'a dit Emmanuel RAOUL, il y a différents volets sur la question des sites exceptionnels. Il y a la question de la valorisation, la question de la protection et la question de l'équation économique. Ce sont les trois points qui ont été donnés par Étienne CREPON. En une journée, nous ne pouvons pas épuiser tous ces sujets. Nous avons donc dû faire des choix, qui ont été parfois un peu difficiles. Je laisse la parole à Martine VERNHES qui a construit avec une certaine dextérité la journée, afin qu'elle nous précise les choix que nous avons dû opérer et pourquoi nous avons choisi aujourd'hui de ne nous intéresser qu'à la question de la mesure.

MARTINE VERNHES, CHARGÉE DE MISSION AU PUCA

Le premier état de la recherche a été mené selon quatre approches.

La première approche a porté sur les sites analysés en tant qu'écosystèmes confrontés à des priorités apparemment contradictoires : une priorité nationale de préservation et une priorité locale de développement.

J'ai aussi tenté d'étudier le fonctionnement en dynamique de quelques sites exceptionnels où l'ensemble des échelles de l'espace et du temps semblaient convoquées.

La troisième approche, par le développement, nous a amenés à penser ces territoires comme singuliers car la préservation du site mise en avant comme une contrainte devenait avec le temps un atout. En effet, elle assurait la préservation de la ressource dans une stratégie de développement durable ce qui n'était pas le cas pour des ressources épuisables.

Il restait à approcher le calcul des retombées économiques au regard du coût de préservation et aborder la participation des acteurs au financement de ce dernier. Nous y avons intégré le bénévolat qui est très variable selon les sites, nettement moins organisé en France qu'en Grande-Bretagne. Nous avons pu constater que la participation des entreprises était vraiment

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

diverse. Il est des entreprises qui s'investissent dans la préservation du patrimoine naturel ou culturel et d'autres qui cherchent à s'inscrire dans des démarches fondées sur une forte rentabilité à court terme sans réel intérêt pour le site.

Plus généralement, il nous est apparu indispensable d'étudier les retombées économiques auxquelles les sites pouvaient s'attendre au regard des financements nécessaires à leur préservation, mais, ces retombées, comment les mesurait-on, et à quelles échelles ? Dès lors, la mesure des retombées économiques nous est apparue comme une question prioritaire.

ALAIN AYONG LE KAMA

Le programme est extrêmement chargé. Je tiens à le dire – cela a été souligné par Emmanuel RAOUL – nous sommes vraiment au début de quelque chose. Et les suites dépendront du niveau de fertilisation que nous aurons aujourd'hui, c'est-à-dire que nous sommes un peu les bras vides sur cette question. Nous avons commencé à y réfléchir, nous vous l'avons dit. Quant à la manière d'appréhender ces questions extrêmement complexes, nous avons essayé de commencer à construire quelque chose. Nous partons du point de départ qui est la mesure. Et toute la construction qui se fera après dépendra beaucoup de ce qui émergera aujourd'hui. C'est-à-dire que la manière de sérier les questions, la manière de les hiérarchiser – nous avons déjà quelques idées – dépendra beaucoup de ce qui sera dit et qui émergera de nos discussions aujourd'hui. Nous comptons sur vous pour intervenir autant que vous pourrez et chaque fois que vous pourrez.

Puisque je suis chargé de l'animation, je me donne le devoir de faire parler tout le monde et d'espérer qu'à la fin de la journée, chacun se sera exprimé.

Introduction générale des travaux de la matinée. Approches méthodologiques

XAVIER GREFFE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PARIS I

J'ai la lourde responsabilité de commencer la journée. C'est d'autant plus délicat que je voudrais dire tout de suite que j'ai peu travaillé sur les grands sites, même de manière extrêmement marginale. Par contre, j'ai beaucoup travaillé sur un nombre de cas précis dans le domaine de la culture et du patrimoine culturel, matériel ou immatériel – mais je parlerai essentiellement du matériel tout de suite.

Ma présentation sera en fait une suite de quatre grandes remarques que j'illustrerai et étayerai. J'essaierai de croiser d'un côté l'évolution de l'analyse économique sur ces sujets – ce sont des systèmes extrêmement débattus, et plus nous sommes en marge du mainstream, plus c'est débattu – et deuxièmement un certain nombre d'études que j'ai eu à faire avec des collaborateurs avec lesquels je travaille toujours, notamment Véronique SIMONNET, Sylvie PFLIEGER, le Professeur KAKUCHI à Tokyo, puisque je suis associé avec eux, et qui ont été publiées. Je parlerai essentiellement des études qui ont été publiées. Ainsi, vous pourrez les retrouver, notamment celle sur le Louvre, sur Lalibela, sur le Qatar, ou encore sur les Galápagos, etc.

J'essaierai d'organiser cette présentation en quatre remarques.

D'abord, le premier thème est que nous distinguons ces analyses selon que nous partons du côté de la demande ou du côté de l'offre. C'est évidemment très orthodoxe et ce n'est pas très innovant. Quand nous partons du côté de la demande, c'est donc essentiellement le courant de l'analyse des valeurs contingentes. Et quand nous partons du côté de l'offre, c'est le courant des analyses d'impacts ou d'effets. Du côté des valeurs contingentes, nous avons un problème : il y en a eu très peu en France, pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous pourrions revenir dans la discussion. Pour vous donner un exemple, parce qu'à l'étranger elles se font beaucoup, notamment dans les pays anglo-saxons, chaque fois que nous avons voulu en faire en demandant au ministère de la Culture non seulement son onction, mais son financement, cela ne fonctionne pas. Il y a une sorte de réticence extrêmement fondamentale. Ces analyses sont par contre extrêmement nombreuses dans les organisations internationales, elles sont systématiques. La Banque mondiale est une organisation qui a fait beaucoup d'analyses, notamment préparatoires aux études de rénovation urbaine, etc. Même la Fondation de l'Aga Khan, par exemple, a fait des études, et surtout des projets, très remarquables. Ces études sont difficiles. Vous savez le principe. Nous demandons ex ante, si je puis dire, mais ce

n'est pas toujours ex ante d'ailleurs, quel est l'effort que vous êtes prêts à faire pour pouvoir accéder à un site et bénéficier de ses services. À partir de l'agrégation des réponses, nous en déduisons s'il y a des possibilités de soutenabilité, de couverture des coûts de la conservation, etc.

Cette analyse est méthodologiquement extrêmement délicate, même si les économistes l'adorent pour d'autres raisons. Il y a des histoires de biais de sélection, d'agrégation, et ainsi de suite. Elle n'est pas toujours très pertinente, parce que vous savez très bien que même si nous demandons aux personnes si elles sont prêtes à payer, ce n'est pas pour cela que le jour J, elles payeront effectivement. Ceci dit, ces études sont tout de même intéressantes et mettent à jour des processus très intéressants. Je voudrais en citer une qui a été faite en Italie, celle de Naples qui est, à mon avis, une des plus exceptionnelles. Elle avait par exemple montré que dans l'expression d'un contingent, c'était ceux qui avaient le moins d'argent qui exprimaient la valeur la plus forte, et ceux qui avaient les revenus les plus élevés qui expliquaient la valeur la moins forte. Cela avait évidemment donné lieu à une analyse très précise. Nous nous étions aperçu finalement que la population de Naples qui était la moins aisée était celle qui accordait le plus de valeur au site en quelque sorte et à la possibilité d'organiser des financements pour organiser des activités culturelles, une sorte de mise en spectacle ou de mise en événement d'un patrimoine monumental et exceptionnel que vous pouvez imaginer.

Sur les analyses d'impact, l'autre côté, quand nous ne nous situons non plus du côté de la demande, mais du côté de l'offre, c'est évidemment l'analyse la plus traditionnelle qui est faite quelques fois ex ante – cela arrive parce qu'il faut simuler – qui est souvent faite aussi ex-post. Et c'est cette analyse que nous retrouvons, beaucoup plus fréquemment, quels que soient les pays, y compris en France – notamment l'analyse qui a été faite sur le Louvre et qui a été publiée en 2010 dans le Journal of arts management. Elle distingue les effets directs (par exemple les services touristiques), les effets indirects (les services d'hospitalité, les services de production d'éditions culturelles, etc., autour des sites) et évidemment les effets induits. Pour calculer ces effets induits, nous prenons généralement des multiplicateurs. Comment les prenons-nous ? C'est le grand problème – j'y reviendrai. Nous arrivons à des résultats tout à fait délirants du genre : « En France, 1 euro dépensé dans la culture en rapporte 9. » Ce qui revient à confondre complètement une analyse de causalité et une analyse d'empreinte. Est-ce que la culture est à la base de tout processus ou est-ce que la culture est un élément qui s'allie à d'autres pour engendrer un processus de création de valeurs. C'est un problème extrêmement délicat. Je ne citerai pas d'exemple. Mais si certains parmi vous en citent, nous y reviendrons.

Ces analyses ont un grand succès essentiellement parce que l'on croit qu'elles impressionneront les politiques. D'ailleurs, quelques fois, les politiques les font eux-mêmes pour cela aussi, pour impressionner leurs électeurs. Ces analyses posent tout autant de problèmes de méthode que les autres. Je ne prendrai pas le détail, car nous n'avons pas le temps. Je reviens simplement sur un élément : le choix des multiplicateurs. En France, quand nous prenons des multiplicateurs, nous mettons 3, 4, 5, etc. Aux États-Unis et en Angleterre, nous ne dépassons pas 1,6. Cela vous donne une idée. Les résultats ne sont évidemment plus de 1 à 10. Nous sommes de 1 à 2 ou de 1 à 3. Si nous voulions être vraiment très systématiques, il faudrait procéder très différemment. Au Japon, ils utilisent des tableaux d'échanges interindustriels très particuliers qu'ils ont créés sur les effets d'irradiation de la branche du tourisme dans l'économie, par exemple. D'autres pays font cela. Mais en France, c'est très difficile, parce que vous savez que sur les TUI, il faut des données beaucoup plus précises. Il faut surtout supposer ou postuler des hypothèses de transfert de certains secteurs à d'autres beaucoup plus précises. Puis, un autre problème joue : quand nous faisons ces analyses d'impact, tout dépend de l'échelle à laquelle nous les faisons. Si nous les faisons par exemple au niveau national, au niveau d'une région ou au niveau d'une zone d'emploi, c'est tout à fait différent et le multiplicateur ne peut plus du tout être le même. Les phénomènes de fuite joueront un rôle essentiel et c'est extrêmement délicat. Ce qui fait d'ailleurs qu'en général les études sont beaucoup plus fortes au niveau national qu'au niveau local, puisque nous internalisons en quelque sorte les effets. En tout cas, ces analyses d'impact sont un peu la manière normale d'entrer dans ce système.

Cela dit, je voudrais dire un dernier point sur ces analyses d'impact. Elles ne sont pas très convaincantes, à mon avis pour une raison très simple. Si j'avais le temps, je vous raconterais des anecdotes avec les élus, mais je ne peux pas – des anecdotes tout à fait à l'honneur des élus d'ailleurs. Même si nous prouvons que le multiplicateur est fort à partir d'un site culturel, il est peut-être beaucoup plus fort à partir de l'hôpital à côté. Et c'est cela le problème pour les économistes. C'est-à-dire que ce n'est pas de dire que la culture, la nature créent des emplois, etc. C'est très bien, tant mieux et heureusement. Mais c'est de savoir, quand nous rentrons dans des logiques économiques, et en fin de compte qui sont arbitrées par des logiques financières, plus ou moins rapidement, avec plus ou moins de précautions, où est-ce que nous mettons l'effort. Et c'est une grosse difficulté des analyses d'impact. Je tiens à le signaler. Ce côté advocacy est souvent miné à la base, non pas parce que la méthode en soi est biaisée, mais parce que souvent elle est utilisée sans voir que si elle s'applique au site dont nous parlons, elle doit s'appliquer également aux autres sources possibles d'investissement.

Deuxième remarque, sur laquelle je n'insisterai pas beaucoup, car je ne travaille pas beaucoup dans ce secteur : c'est le débat sur les indicateurs. Nous avons vu que la France a donné un point important avec les rapports STIGLITZ, FITOUSSI, etc. Là, il y a un débat très large et de plus en plus fort, dans tous les pays, y compris dans des pays où la valeur contingente est reine, par exemple aux États-Unis, en Angleterre, etc. Ce débat très large porte sur l'élargissement des indicateurs, la prise en compte des aménités, des effets sur le développement humain, etc. Que ce soit au niveau de l'ONU, au niveau de l'UNESCO, actuellement des équipes travaillent là-dessus. L'UNESCO a fait un très gros colloque sur « Culture et économie » il y a trois semaines en Chine. Ils ont fait une déclaration et ont présenté les travaux. La responsable est une Espagnole de Bilbao : Maria Cristina ORTEGA. Nous voyons un débat très large, très intéressant, très riche. Je me souviens que dans la Silicon Valley, ils avaient fait une étude sur les indicateurs du développement culturel et humain, disponible sur internet.



Le problème est de savoir si le fait d'ajouter des indicateurs qui, a priori, ne sont pas monétaires – en fait, ce sont les vieux indicateurs sociaux que nous retrouvons ici – change fondamentalement la manière de travailler. Ce n'est pas évident. Nous butons sur des

problèmes d'agrégation. C'est le miracle des valeurs contingentes : si nous prenons les valeurs contingentes, nous pouvons toujours, après, demander aux personnes : « S'il y a la paix sociale dans votre quartier parce que les jeunes vont plus au musée, pouvez-vous dire combien cela représente ? », ou comme le font certaines analyses coût / avantage : « Est-ce que ce n'a pas une économie des coûts en police, justice, etc. ? » C'est quelque chose de beaucoup plus traditionnel que nous faisons depuis 40 ans pratiquement.

C'est assez difficile. C'est exactement ce qui se passe au niveau du système de comptabilité nationale. Pourquoi est-ce difficile ? C'est difficile en soi. Heureusement qu'il y a des difficultés. Après tout, c'est des problèmes d'agrégation que les économistes rencontrent souvent quand ils sortent de leurs clochers. Ce qui est difficile, c'est qu'après les comparaisons de territoire à territoire ou de national à national sont extrêmement difficiles. Je suis toujours très amusé quand on me parle du

bonheur national brut au Bhoutan, il faut aller dedans pour voir ce que signifie le bonheur national brut au Bhoutan. Ce n'est pas le bonheur national brut dans les pays européens aujourd'hui. Ils ont une toute autre approche. Ce n'est pas mieux ou moins bien, mais c'est différent. C'est vrai que l'adjonction des indicateurs, non monétaires, mais beaucoup plus qualitatifs, beaucoup plus précis, beaucoup plus fins, est toujours un problème. Pas tellement quand nous faisons une étude précise, mais quand nous suivons ces études dans le temps ou faisons des comparaisons dans l'espace.

J'ai maintenant deux autres remarques plus importantes et plus personnelles. Je crois que ce qui est très important dans ces études, et que je trouve qui est le plus passionnant au cours des 10 dernières années, ce ne sont pas seulement les résultats que nous trouvons des valeurs contingentes ou des analyses d'impact, mais c'est la mise à jour des processus de mise en valeur au cours de ces études. Je voulais prendre l'exemple du Louvre, mais comme je n'ai pas beaucoup de temps, je le laisse de côté. Je prendrai l'exemple de Lalibela, le fameux site UNESCO des églises coptes en Éthiopie. Il se trouve que dans les trois derniers mois, deux thèses ont été soutenues là-dessus. Je fais référence à des travaux universitaires. L'une a été soutenue en géographie humaine et une autre à Tokyo par un Éthiopien. C'était très intéressant. Pour moi, je dois dire que cela n'a pas été un choc, mais... Je prends deux minutes pour vous le raconter.

La thèse faite à Tokyo par un économiste très standard, c'était évidemment combien de touristes à Lalibela, variations de la valeur ajoutée des exportations, etc. C'était extrêmement difficile d'ailleurs, parce que vous imaginez bien que les problèmes statistiques que nous avons dans un pays comme la France sont multipliés par n dans un pays comme l'Éthiopie. La thèse qui avait été réalisée ici, mais par une géographe donc avec une autre problématique, était tout à fait différente. Il y avait ce côté-là, mais cela ne l'intéressait pas tellement, donc elle n'a pas trop insisté. Par contre, elle avait mis à jour – d'ailleurs, à mon avis, elle a sous-estimé son résultat – que ce qui était intéressant n'était pas tellement de se dire que le site créerait de la valeur, parce qu'en plus il en détruisait, ce qui tombait très mal, mais de dire quel était le cheminement de la valeur. Le grand problème qu'elle a élucidé, je dirais involontairement, mais cela n'ôte rien au côté génial de la thèse, était de dire : « Au fond, je vais voir ce que les personnes font de l'argent qu'elles gagnent dans le secteur touristique. Est-ce qu'elles le réinjectent dans les autres secteurs de l'économie ? Est-ce que le site se développe en développement local ou est-ce qu'il nourrit une sorte de développement extraverti ? » Elle était allée voir – ce que personne ne fait jamais dans ce domaine-là – ce que les personnes faisaient de leur argent dans leur compte en banque. Peut-être qu'en

Éthiopie, nous pouvons avoir les données bancaires plus facilement qu'en France. Je ne sais pas. Mais elle avait fait une étude en allant voir toutes les banques, parce qu'une catégorie bénéficiait directement du tourisme : les « guides ». Le mot « guide » dans ce contexte est bien plus large que le mot « guide » dans un musée parisien. C'est quelqu'un qui organise la vie du tourisme, une sorte de tour-opérateur informel que l'on trouve sur place. Elle avait vu que cet argent, au mieux, était réinvesti dans de l'immobilier à Addis-Abeba et quelques fois, mais il fallait qu'il y ait une sorte de partenariat avec des donateurs étrangers, dans des hôtels pour les touristes dans la petite ville de Lalibela. Mais en aucun cas, cela n'allait sur les autres activités. Nous pouvons nous dire que si nous raisonnons à 20 ans, cela finira par profiter à toutes les activités. Effectivement. Et si nous raisonnons à 50 ans, ce sera même encore mieux. C'est le problème du terme de l'analyse.

Je pourrais vous donner un autre exemple, qui est celui du Louvre. Nous avons fait une grande étude. McKinsey avait fait une étude en disant que pour réduire la fameuse subvention de 100 millions d'euros par an, il fallait faire passer le prix des places du Louvre de 10 à 13 euros. Ce que d'ailleurs d'autres économistes ont repris dans certains rapports. Sans voir qu'il y a un problème d'élasticité à l'entrée du Louvre et qu'aujourd'hui beaucoup de personnes n'entrent pas dans le Louvre à cause du prix. Pas les Franciliens, mais y compris dans les touristes étrangers venant des pays de l'Est.

C'est vrai que dans les grands musées européens, le Louvre est aujourd'hui celui qui est presque le moins cher, si nous laissons de côté l'Angleterre qui a une autre logique. Le Vatican est pratiquement à 20 euros. Au lieu d'augmenter le prix, peut-être que le Louvre devrait commencer par gérer mieux sa propriété intellectuelle, puisque finalement tous les textes qui sont faits à partir des collections du Louvre ne donnent pratiquement pas lieu à propriété intellectuelle – cela a un peu changé depuis 3 ans. Cela venait des chiffres en quelque sorte. C'est-à-dire que nous avons isolé au cours de l'étude qu'il y avait probablement des leviers de croissance de valeur ajoutée indirectement.

Je voudrais maintenant venir sur le dernier point qui, pour moi, est très intéressant et recoupe d'ailleurs une étude que nous avons faite pour ce ministère, sur la démo-économie des entreprises. Nous travaillons beaucoup sur les sites culturels et les monuments, mais également sur les districts culturels. Aujourd'hui, nous parlons de districts créatifs, Boulogne, Limoges, etc. Il m'est apparu très intéressant dans ces études que nous avons faites, avec notamment Véronique SIMONNET, que le développement d'un site ou d'un territoire peut venir du fait du développement, de la création d'entreprises et de la soutenabilité croissante de ces entreprises. Il est donc important, quand nous cherchons à savoir quel est le potentiel de

développement – surtout si nous avons déjà une histoire du site en cours bien sûr – de voir quelle a été cette logique de la dynamique, de la création ou de la disparition des entreprises. C'est très intéressant dans les domaines culturels. Dans le domaine naturel et écologique, je peux difficilement en parler, parce que ces études ont été faites essentiellement sur des cas culturels. Nous avons à la fois des phénomènes de synergie. C'est la vieille doctrine du district industriel. Plus il y a d'entreprises à un endroit, plus elles s'aident parce qu'elles partagent un marché du travail plus efficace. Et nous avons des effets de compétition puisque, évidemment, beaucoup d'entre elles rendent le même produit. Il faut tester en quelque sorte, il faut arbitrer entre ces effets de compétition et ces effets de synergie. Autant tout à l'heure je me plaignais un peu sur le problème des tableaux d'échanges interindustriels en France, autant là, notamment à partir des premiers travaux, des bases de l'INSEE sur les systèmes d'information sur les nouvelles entreprises, nous avons des ressources statistiques tout à fait considérables, y compris par zone d'emploi. Nous arrivons dans des domaines relativement fins. D'ailleurs, c'est ce que nous avons fait pour le ministère de l'Équipement à cette époque-là. Par exemple, nous avons montré que le côté synergique durabilité des entreprises l'emportait sur l'aspect concurrence. Et nous avons montré les conditions qui pouvaient expliquer sur ces sites la soutenabilité des entreprises. Nous avons même fait autre chose : nous avons fait un modèle que nous avons réappliqué aux données propres de chaque zone d'emploi, par exemple sur l'Île-de-France. Nous avons vu ceux qui tiraient plus parti en quelque sorte de la culture, en comparant le chiffre hypothétique au chiffre réel, et ceux qui en tiraient moins parti que ce qu'ils auraient dû en tirer. Ce qui mettait en jeu un facteur qui pouvait être le volontarisme politique des élus. Ce qui fait par exemple que dans la région parisienne, nous avons des zones d'emplois comme Créteil qui ont beaucoup plus d'activités culturelles que ce que les caractéristiques de la population produisent et d'autres qui en ont beaucoup moins, comme Orsay. Je crois que c'est très intéressant.

Si je reprends le point de départ, analyse d'impacts, valeur contingente, qui reste l'entrée en matière classique en quelque sorte, je pense que ce qui est intéressant est le fait de mettre l'accent sur les moteurs du développement et pas seulement sur les résultats – parce que ce qui compte c'est que nous apportons. Il est très important de mettre à jour ces leviers de développement d'un côté et de l'autre côté toute la démo-économie de ces entreprises. Nous avons fait une étude, mais je n'en parlerai pas. Elle est publique maintenant. C'était pour la Demeure historique, cette organisation qui regroupe tous les propriétaires privés de monuments. Il y a quelques adhérents publics, mais ce sont des privés à 95 %. Nous avons eu d'ailleurs une chance inouïe, parce qu'ils venaient de faire une base de données sur leurs 7 000 adhérents. Nous avons ainsi pu travailler sur cette

base de données, très complexe par contre. Et là aussi, nous avons mis à jour les comportements qui faisaient qu'un patrimoine dans un milieu rural entraînait du développement ou pas. Finalement, ce ne sont pas tellement les résultats en termes de création d'emploi qui étaient importants, même s'ils étaient là et que c'est ce qui avait été demandé, mais les mécanismes par lesquels certains arrivaient à générer du développement et d'autres pas. Pour terminer, juste une minute pour prendre un peu de distance au côté strictement de mesure, analyse, économétrie, etc., sur l'économie politique du patrimoine culturel. Je crois qu'elle ne va pas très bien. Et elle ira probablement de plus en plus mal. Cela dépend ce que nous en attendons bien sûr. Mais faisons le parallèle avec la conservation. Trois problématiques se sont suivies et nous conduisent aujourd'hui à une grosse difficulté. La première est que le monument a une valeur d'existence, mais n'a pas de valeur d'usage. Le patrimoine n'apparaît même pas comme un coût, là, mais comme une charge pour la collectivité, impossible à faire rentrer dans un calcul économique, quel qu'il soit. C'est à part. C'est le côté exceptionnel.

Après, nous arrivons à ce que RIEGL appelle le culte moderne des monuments, c'est-à-dire que nous voyons apparaître des valeurs d'usage. Cela veut dire qu'il y a une valeur d'existence et des valeurs d'usage et que la charge n'a plus à être assumée seulement par les subventions publiques ou par des donations privées, qui sont tout de même des données aléatoires, mais qu'il y a une source relativement permanente, endogène. Il y a une espèce d'endogénéisation de l'économie autour du monument à travers ces valeurs d'usage. Le problème est que ces valeurs d'usage sont souvent limitées. Et dans certains cas, elles augmentent le coût de conservation. C'est le problème de capacité de charge, ce que les personnes du tourisme connaissent très bien. Mais nous avons déjà une économie qui est sur trois pieds : la subvention publique, la donation ou mécénat, puis les valeurs d'usage. Nous arrivons à la situation actuelle où non seulement ce sont des valeurs d'usage culturel, c'est-à-dire la visite, mais ce sont toute une série de grappes de valeurs d'usage qui s'agrègent autour du monument. Là, nous arrivons potentiellement devant un système économique.

La difficulté ici est que rien ne garantit que ces valeurs d'usage, que nous pourrions appeler non culturelles par opposition aux valeurs comme les visites par exemple, seront « reswitchées » vers le site originel en quelque sorte. Il y a un problème de créer des dérivations, etc. Paradoxalement, d'ailleurs, nous nous apercevons que le privé sait faire cela beaucoup mieux que le public. Le grand exemple est Disney. C'est un grand exemple de vraie économie. Cela ne vous plaît peut-être pas, mais c'est de l'économie du patrimoine culturel. Pour moi, il n'y a aucun doute. C'est-à-dire qu'ils ont remis tous les hôtels dans la zone, alors que dans certains sites, en Floride,

ils avaient fait l'erreur de laisser des hôtels en dehors de la zone.

Nous avons potentiellement une économie du patrimoine qui peut fonctionner, où la valeur d'existence peut être assumée. Il y a des problèmes, comme tout le débat architectural, mais ce n'est pas à moi de rentrer dedans même si j'en suis très conscient. Aujourd'hui, nous nous disons : « Après tout, tous ces sites ont une valeur très forte. » Mais à ce moment-là – et je découvre cela en ce moment, notamment en voyant l'évolution des travaux en Grande-Bretagne, ou l'intérêt que les banques portent à ces questions-là –, tout devient un arbitrage entre la valeur du site et la valeur foncière. Dans beaucoup de pays, d'abord la protection n'est pas aussi forte qu'elle l'a été en France. Et même dans les pays où elle a été forte, elle s'effrite considérablement actuellement. De ce point de vue là, l'Italie et l'Espagne sont deux pays époustouflants, pas tout à fait pour les mêmes raisons d'ailleurs. Nous arrivons donc à une situation très délicate qui est que, finalement, il y a la valeur d'un site et la valeur foncière de ce site. Je pense que cela ne concerne pas les sites naturels. Mais pour les sites culturels, cela devient tout à fait considérable.

Au Québec, et au Canada en général, vous savez que beaucoup d'églises sont transformées en ce moment en logement. D'abord, parce que la fréquentation religieuse a fortement diminuée. Deuxièmement, parce que le clergé a rencontré de nombreux problèmes financiers en Amérique du Nord, pas seulement au Québec, mais également dans le nord-est des États-Unis, qui font qu'ils avaient besoin d'argent. Et troisièmement, parce que les églises sont situées au centre des villes et des villages, c'est-à-dire l'endroit où la valeur foncière potentielle est la plus élevée. Le mouvement est en train de se faire. Je ne crois pas du tout à ce débat qui consiste à opposer valeurs économiques et valeurs culturelles. Dans la réalité, la question ne se pose pas ainsi. La question est la valeur du site, la valeur de la ressource culturelle et la valeur du foncier. Et une lutte, à mon avis, commence à couteaux tirés et sera impitoyable, comme le marché. J'espère que cela ne vous choque pas.

ALAIN AYONG LE KAMA

Rapidement, voici ce que je retiens de l'intervention de Xavier GREFFE.

Nous avons déjà quelques problèmes avec les approches de la théorie économique sur les questions de mise en œuvre et d'élaboration des valeurs contingentes. Il faudrait que nous y arrivions.

Nous avons un problème de méthode d'évaluation, notamment le fait que nous ne savons pas trop valoriser – cela rejoint le premier point – les aménités non marchandes.

Que ce soit en valeur d'usage ou en valeur d'existence, nous avons des problèmes qui ne se posent pas que sur les questions de patrimoine, y compris sur les questions autres de transport et ainsi de suite où nous avons

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

beaucoup de problèmes avec les questions de valorisation des externalités. Ensuite, un point sur lequel nous nous centrerons lors des débats et qui suscitera beaucoup de questions. Je résume de manière caricaturale. La mesure elle-même de la valeur du patrimoine n'est pas, en soi, très intéressante. C'est sa contribution au développement local et au développement économique, avec l'exemple de la thèse parisienne. Je pense que cela posera question et nous y reviendrons dans la discussion. J'ai apprécié vos conclusions aussi sur cette évolution de la perception même de la question de la mesure des effets du patrimoine. Je pense que nous avons des choses à faire, mais je vous frustrerai encore quelque temps pour être sûr que le deuxième intervenant aura le temps de discuter. Préparez vos questions et nous les poserons aux deux intervenants. Mais nous passons tout de suite à la deuxième intervention qui sera plus centrée sur les difficultés de mesure.

La mesure des retombées économiques et ses limites dans le cadre des outils de connaissance et de suivi local des sites exceptionnels (créations d'emplois, revenus générés par la dépense patrimoniale) ; étude en cours pour la DHUP sur cinq sites exceptionnels

JOËL SATRE-BUISSON, PROFESSEUR ASSOCIÉ À L'IAE DE LILLE

Ma position est celle d'un professionnel du développement local qui travaille sur les sujets du développement économique depuis 25 ans et qui est professeur associé en formation, professionnalisation des étudiants en master. L'IAE participe, conduit pour le compte de la DHUP, une étude sur les retombées économiques et l'ensemble des indicateurs autres qu'économiques sur 5 sites qui font l'objet d'une opération Opération Grand site (OGS) : le Val de Loire, le Marais Poitevin, la Guilde de Saint-Émilion, le Puy Mary et les Deux-Caps.

Celui qui prend la parole pendant une vingtaine de minutes n'est donc pas un universitaire féru des problématiques de formalisation d'économie contingente et de prise en compte de l'impact au sens large du terme. Cela étant, je suis tout particulièrement en écoute, en attente et en réflexion. L'occasion fait que je retrouve Xavier GREFFE 25 ans après, puisqu'à un moment donné nous avons ensemble lancé des travaux de développement économique.

Je veux dire également que le travail que je vous présente concerne délibérément les Deux-Caps et pas les 4 autres. Je présente tout simplement ce travail car je travaille dessus depuis 4 mois en lien avec une équipe d'étudiants, ce qui du point de vue de la collation des données est intéressant, mais a aussi ses propres limites. Ce qui veut dire aussi que, par rapport à l'étude que nous conduisons, nous sommes vraiment dans une phase intermédiaire. Ce que je dirai et ce que je présente n'engage que moi, pas l'équipe et encore moins le ministère. Par contre, Martine VERNHES m'a demandé de r vous éclairer et de vous donner quelques éléments qui, à la fois, essaient d'apporter des réponses et des reformulations des questions de la mesure et de ses limites, et de faire écho à ce que vient de dire Xavier GREFFE, en lien avec ce qui sera présenté ensuite et que je lis avec beaucoup d'intérêt sur l'étude conduite par le ministère de la Culture.



Sur les Deux-Caps, nous sommes dans le Pas-de-Calais (62) et sur un processus long. Les logiques de classement dans une approche clairement et classiquement environnementale commencent dès 1978. Le processus de préparation de l'OGS et du budget de l'OGS, c'est à partir de 2005. Le label est en 2011. Nous sommes donc sur un processus long. Nous observons en particulier

ce qui se fait concrètement d'une part en matière de financement – vous verrez que les chiffres ici indiqués méritent d'être pointés de 2005 à 2017. Nous sommes en bouclage de la phase 2, ce qui veut dire que la réalité de ce projet qui fait du sens, notamment par l'objectif de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, est encore un projet qui pose de nombreuses questions en termes d'impacts. Et ceci, à la fois sous l'angle exposé par Xavier GREFFE, mais aussi dans la première partie de son exposé, puisque la question des indicateurs autres qu'économiques fait partie de la réflexion du groupe auquel je participe.

Au plan local, cette opération est appropriée de façon significative par les acteurs locaux. Le jeu des acteurs et la gouvernance est un sujet en tant que tel, que je ne traite pas dans cette intervention, et sur lequel je suis prêt à répondre à des questions. Bien sûr, cela nous intéresse dans la démarche d'ensemble que nous conduisons pour le ministère. Le développement économique de cette opération Deux-Caps dans le Pas-de-Calais (Cap Blanc-Nez et Cap Gris-Nez) est relativement limité, voire modeste. Il n'est pas nul, loin de là et significatif de plusieurs points de vue.

Concrètement, en effet direct, d'une part nous observons le maintien avec une certaine croissance de l'agriculture, ce qui veut dire qu'économiquement l'activité agricole est maintenue en volume et en valeur, que les actifs agricoles sont globalement maintenus avec un certain rajeunissement de la population – je reviendrai sur ce point. Nous constatons une certaine conciliation, un équilibre avec la prise en compte de règles et de contraintes à vocation environnementale, avec le maintien d'une activité agricole qui n'est pas spontanément ni fondamentalement raisonnée, avec une céréaliculture relativement intense, mais qui progresse sensiblement de ce point de vue. Bref, en termes d'effets économiques, l'agriculture est maintenue sur la période que nous observons, et y compris sur 2017-2020, nous semble-t-il, sans problème. Deuxièmement, l'effet touristique est pointé. Il est d'autant plus pointé qu'une des raisons majeures qui structure le choix de l'opération grand site, et donc la mobilisation de l'ensemble des crédits publics qui seront accordés, est le fait

que dès 2003, le seuil des 2 millions de visiteurs est potentiellement atteint. C'est-à-dire que nous sommes sur un site où nous constatons concrètement de la sur-fréquentation. Nous pouvons l'observer à travers les quelques éléments de photo, qui mettent en évidence la fragilité de la falaise et les risques, tant du point de vue environnemental que du point de vue accueil du public.

Le tourisme sera, en volume, globalement maintenu. Et nous verrons que c'est dans la nature du développement touristique et dans la qualité du développement touristique que nous pouvons observer un début réel de création de valeurs et un enjeu de développement territorial autour de cette création de valeurs, pour faire écho à ce que nous disions tout à l'heure sur les variables autres qu'économiques.

Troisième et dernier élément qui m'a surtout mobilisé dans le cadre de cette préparation, c'est de regarder quels chiffres je peux effectivement mobiliser à la fois pour l'étude que nous conduisons et pour la préparation de ce matin. Où trouvons-nous ces chiffres et quelles en sont les limites ?

Très simplement dans ce propos introductif, nous sommes confrontés à un problème classique qui est celui de la maille territoriale, qui est un problème que nous connaissons bien sur les questions du développement local depuis 20 à 30 ans. C'est-à-dire qu'en fonction de l'objet que nous traitons, qu'il soit économique, social, d'aménagement, culturel ou sportif, ou de santé, la maille du projet n'est pas la maille territoriale ou la maille de la maîtrise d'ouvrage du projet. Nous devons en permanence identifier des périmètres et voir comment nous pouvons conjuguer des périmètres. Très concrètement, nous ramenons cela à quelque chose de relativement simple et objectif : les deux zones d'emploi INSEE, dont celle du Boulonnais, qui de fait intègre le territoire du grand site des Deux-Caps, et celle du Calaisis, qui est connexe. Je reviendrai sur ce point parce que l'INSEE, me semble-t-il, fait depuis 3 à 5 ans un travail non seulement d'excellente qualité, mais porteur de dynamique, extrêmement illustratif de la manière dont nous pouvons lire l'économie locale à travers deux grands blocs de facteurs, l'économie productive d'une part et l'économie résidentielle d'autre part. Je reviendrai sur ces deux points.

Vous ne connaissez pas encore les Deux-Caps. Le praticien que je suis fera assez naturellement l'article, parce que vous n'êtes passés pas loin et vous y passerez forcément. Je crois que vous ne pourrez pas ne pas faire le détour, parce que vous aurez pris l'A16 pour aller au Royaume-Uni ou que vous serez en proximité de ces territoires après une réunion de travail sur Lille, où vous allez tous régulièrement. Nous sommes là sur la départementale 904 qui longe la falaise et pose un vrai problème. Le trait rouge est l'A16 et la D904 est la voie que vous apercevez en jaune sur le bord de la falaise et qui a posé nombre de problèmes avec des parkings insuffisants et du parking sauvage qui s'illustre de manière très concrète en

juillet – août avec le taux de plus de 10 000 visiteurs / jour.

Ce territoire est marqué historiquement notamment par la Seconde Guerre mondiale, avec le mur de l'Atlantique et le fait qu'un certain nombre de fermes ont été restaurées avec des fonds du plan Marshall. Le monument que vous apercevez est celui de la dover patrol, qui célèbre l'expédition d'un corps britannique et qui était un monument à proximité immédiate duquel il y avait un parking surchargé. Un des objets de l'action sera de déplacer les parkings, de créer des aires de stationnement réalisées avec une qualité d'enrobés et de matériaux durables, très significatifs. J'ai eu le bonheur de pouvoir rentrer dans ce détail. Et j'ai découvert et appris beaucoup de choses sur la manière dont nous pouvions traiter les parkings. Là aussi, vous qui utiliserez un peu l'automobile durant les mois d'été, vous pourrez le long des autoroutes voir si vous êtes sur des parkings plus ou moins à vocation durable avec les enrobés et le type d'engazonnement qui les accompagne.

Ce territoire est limité à 8 communes, qui partent de Sangatte, au sud de Calais, et qui va jusqu'à Wimereux, au sud. 8 petites communes qui représentent 17 000 – 18 000 habitants, dont la moitié dans deux bourgs-centres (Wimereux et Wissant). Nous aurons sur ces 8 communes un investissement de 34 millions d'euros, sur la période 2005 – 2017. La période de la troisième phase, 2013 – 2017, pose un peu question. Je n'entrerai pas dans ce détail-là, mais dans le cadre de l'étude que nous conduisons, c'est un élément d'enjeu assez important, sur lequel je reviendrai avec notre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds sont essentiellement des fonds européens, pour l'essentiel du FEDER et également un peu de FSE, à 60 %. C'est-à-dire que c'est un investissement lourd, structurant et significatif, financé par l'Europe et le dispositif OGS joue l'effet levier, permet de mobiliser des fonds avec un engagement qui est significatif et qui s'accroît de la part du département avec plus de 4 millions. Là aussi, le niveau d'engagement du département du Conseil général du Pas-de-Calais est de fait plus élevé de par les coûts indirects qui ne sont pas intégrés dans l'opération, à travers des mises à disposition de personnels. La région finance pour 2 millions d'euros et l'État finance environ 1 million.

À la fois montrer le poids des sommes de la politique publique mise en place, qui est significative : 10 millions de l'Europe, 4 millions du département, 2 millions de la région.

Les pourcentages sont 60 % pour l'Europe, plus de 20 % pour le département, 5,5 % pour la région et 4 % pour l'État.

Deux millions de visiteurs par an avec une sur-fréquentation jusqu'à 10 000 visiteurs / jour. Concrètement, cela veut dire que le stationnement doit effectivement être organisé, pour ne plus être en bord de falaise et qu'une des réalisations et un des marchés publics qui sont passés sont effectivement la construction de ces parkings avec le fait que ces parkings sont réalisés et conduits par un certain nombre d'entreprises dont Colas

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

Nord-Picardie, c'est-à-dire une grande entreprise de travaux publics française à dimension mondiale, impliquée régionalement. À ce jour, nous n'avons pas le montant de l'ensemble des marchés publics de l'aménagement. Cet élément est un point très important dans la prise en considération de l'effet économique.

Les aménagements sont également à dimension écologique, des aménagements de restauration écologique, qui permettent non seulement la restauration, mais le maintien de l'activité, notamment de l'activité agricole avec la remise en pâture et le développement de l'activité des moutons sur le site pour l'entretenir.

Nous sommes là sur un véritable projet d'aménagement durable dans lequel nous avons des infrastructures d'accueil, d'accès, pour un montant de 9 millions d'euros sur les deux premières phases.



Pour l'essentiel, des parkings. Nous avons la mise en place d'un programme de liaisons douces pour tenter de corriger l'effet accès routier unique, avec un montant de 9 millions d'euros sur l'ensemble de la période 2005 – 2017 et des actions de restauration écologique.

Sur le programme global de 34 millions d'euros, 29 sont consacrés à des dépenses d'équipement. Par rapport à l'impact du développement économique sur la sphère, c'est donc une population de 16 785 habitants. La population se rajeunit et le vieillissement est moindre que sur la région. Le niveau de revenu est sensiblement plus élevé que sur la moyenne régionale, avec notamment le fait, qui de mon point de vue est majeur, la présence de résidences secondaires, dont le taux est de l'ordre de 37 % de l'habitat sur les 8 communes. Dans 2 des communes, plus de 50 % de l'habitat est secondaire. Dans l'une des communes, lors des dernières élections, un non-résident principal a été élu. Nous avons donc l'illustration de la présence et l'impact de la résidence secondaire sur l'effet résidentiel et une présence forte de l'agriculture.

Quand nous raisonnons en termes d'emplois, l'effet emplois directs est relativement limité. J'ai dit la stabilisation de l'effectif agricole. J'ai dit une croissance raisonnée de la dépense et des volumes touristiques. De fait, ce que nous ne savons pas mesurer aujourd'hui et ne mesurons pas

aujourd'hui est l'effet artisanat et service lié à l'économie résidentielle, pour la simple raison que nous n'avons pas de chiffres spécifiques sur les 8 communes et que nous n'avons pas le travail d'approfondissement de la zone d'emploi du Boulonnais pour faire ce travail d'identification de l'effet résidentiel, avec la dynamique d'intervention et de chiffre d'affaires des artisans et du bâtiment lié à la présence des résidences secondaires.

Troisième élément. Un effet création d'entreprises semble s'installer. Mais les zones d'entreprises sont positionnées à l'extérieur de la zone, au sein de la communauté de communes des Deux-Caps. À ce jour, les 8 communes sont rattachées à 2 communautés de communes. Nous pouvons penser que ces 2 communautés de communes seront amenées à fusionner et que le développement économique se passe plus dans l'arrière-pays, avec de l'activité et de l'accueil d'entreprises, qui commence à connaître un véritable développement.



Nous avons une croissance de l'emploi salarié supérieure à la croissance du tissu économique local : + 3 %. + 5,4 % pour les non-salariés, avec de fait l'accroissement du revenu agricole. Ce dernier se fait notamment par la mise en place et le développement des gîtes. Le gîte constitue un complément de revenu important pour l'agriculture.

Une partie significative de ce revenu complémentaire n'est pas transparente. Fiscalement, l'information sur la déclaration des gîtes est à ce jour non transparente. Les acteurs rencontrés conviennent tous, à commencer par les agriculteurs, qu'effectivement le gîte a constitué un complément de revenu. Du point de vue touristique, la mesure de l'impact, là aussi, est difficile parce que nous n'avons pas de référentiel au départ et n'avons pas de point zéro. Nous constatons deux séries de choses : d'abord l'accroissement à l'intérieur de ce volume de la population étrangère et notamment de la population belge flamande – j'y reviendrai en conclusion – avec le fait qu'aujourd'hui l'accueil est majoritairement du camping, qui est aussi une tradition historique de la région. Nous sommes sur le lien social, sur la pratique sociale locale qui, à la fois, permet des vacances et l'utilisation du camping. Une partie de ce camping devient aussi de la résidence principale. Cela étant, les gîtes et chambres d'hôtes se développent. L'hôtellerie, en volume, ne se développe pas. Les hôtels sur place se développent. Sur le site proprement dit, il y a eu deux nouveaux

hôtels. Le plus important d'après ce que nous disent les acteurs du tourisme est la qualité. C'est-à-dire que sur ce volume global relativement maintenu, les personnes sont demandeuses d'une qualité de la prestation qu'elles n'avaient pas, d'une mise en sécurité de l'accès et potentiellement d'écotourisme. Mais c'est une niche encore relativement limitée aujourd'hui qui constitue une cible marketing pour les acteurs du développement touristique, qui est clairement exprimée à travers la demande de nature et d'environnement de la population belge.

L'ensemble de ces visiteurs entraîne un effet résidentiel, avec d'une part les résidences secondaires, mais un accroissement du coût du foncier. Les constructions se développent de manière significative. La valorisation de ces constructions est importante. Nous sommes dans un cycle de promotion immobilière avec des plus-values de 20, 25, 30 % sur 7 à 10 ans. Sur ce territoire local, la mise en place de cette politique publique, la valorisation du site a pour effet le ré-enrichissement de l'immobilier. Sur le foncier, les choses étaient contrôlées au plan agricole. Les agriculteurs n'ont pas eu à subir cette pression foncière. Il est clair que cette dynamique foncière est significative.

Enfin, comme traditionnellement sur l'économie résidentielle, la dimension foncière, la dimension de l'artisanat, le nombre de personnes qui habitent la zone et vont travailler ailleurs s'accroît. Ces personnes sont plus jeunes, mieux formées et potentiellement des créateurs d'entreprises. Là, nous retrouvons des variables classiques de l'environnement résidentiel.

Globalement, la politique et l'action Grand Site ont des effets limités sur le site proprement dit des 8 communes. Si nous l'élargissons à la côte d'Opale sous la dimension institutionnelle de la communauté de communes des Deux-Caps ou du pays de la côte d'Opale, nous aurions une mesure plus intéressante et plus pertinente. En clair, les effets dépassent largement le périmètre d'intervention. Et nous avons des éléments factuels qui attestent ces éléments de développement. Et enfin, la dynamique dont parlait M. GREFFE est effectivement le fait qu'aujourd'hui cette action de grand site, qui était au départ « combattue » par les élus locaux et les agriculteurs, devient aujourd'hui une chose collective. Les agriculteurs y trouvent leur compte et le disent. Les élus y trouvent leur compte. La vraie question derrière est : qui va payer, puisqu'à ce jour le Conseil général qui a porté le projet à travers son président et a permis sa conduite et son développement, est aujourd'hui dans une logique de fin de mandat ?

Je conclurai avec cette photo et ce propos de verbatim entendu plusieurs fois : « Ici, nous venons chercher la nature qui a disparu chez nous. C'est-à-dire que nous avons là un patrimoine naturel préservé qui a une valeur en soi à la fois du point de vue du patrimoine, mais aussi qui est un facteur d'attractivité pour la région. Et l'attractivité est un enjeu lourd pour l'ensemble du développement économique sur le Nord-Pas-de-Calais.

EMMANUEL RAOUL, PUCA

Une première question. Je prends deux cas complètement polaires, me semble-t-il, l'un présenté par le professeur GREFFE et l'autre présenté par Joël SATRE-BUISSON. Le premier cas est l'exemple de Disney. C'est vrai que je n'aurais pas eu forcément la spontanéité de regarder ce cas comme faisant un exemple intéressant pour nos réflexions. Mais je trouve que si nous réfléchissons à la manière dont Disney est conçu, il s'agit bien d'un modèle global. En cela, s'intéresser pas simplement à ses résultats, mais à ces processus, me paraît tout à fait instructif. Et avec l'opposé le cas des Deux-Caps où, si j'ai bien retenu, un des impacts les plus notables est finalement une hausse du prix du foncier induite par cette opération. Comment récupérerons-nous tout ou partie de ces hausses du prix du foncier pour justement faire fonctionner l'ensemble ? Quel est le Disney que nous aurions pu convoquer au début de cette opération de façon à avoir des chances de pouvoir tenir la route ? La question qui a été posée très clairement est : comment le Conseil général se maintiendra-t-il comme financeur ? Ce n'est pas sûr du tout. Il y a des questions de coût de gestion au-delà des coûts d'investissement initiaux.

MICHÈLE PRATS, INSPECTRICE GÉNÉRALE DE L'ÉQUIPEMENT HONORAIRE ET MEMBRE D'ICOMOS FRANCE

Ma première remarque portera sur la réflexion de Xavier GREFFE. En ce qui concerne la valeur ajoutée économique et l'impact social, il apparaît que malgré tout, lorsque nous parlons de projet culturel, il y a vraiment un problème de volonté politique. Et nous ne sommes pas dans une notion purement de marché. En réalité, c'est vrai que ce que vous disiez sur le risque, la comparaison entre le prix du foncier et la valeur culturelle doit être mesurée par les élus et doit procéder d'une décision politique prenant en compte les coûts sociaux et l'intérêt social.

Nous le voyons également très bien en ce qui concerne l'opération grand site des Deux-Caps où les retombées économiques portent de façon relativement limitée sur l'espace des Deux-Caps puisque c'est un espace protégé. Et par définition, nous ne pouvons pas y installer des entreprises ni faire des opérations immobilières. Par contre, nous devons pouvoir mesurer l'impact de cette opération sur la totalité de l'espace et notamment de la zone d'influence. Nous devons pouvoir également nous en servir comme élément pour convaincre les élus concernés par ces espaces alentour et en particulier par le Conseil général sur l'impact économique de cette opération.

ALAIN AYONG LE KAMA

La première question s'adresse à Xavier GREFFE. Vous avez parlé de protection, de difficulté de protection du patrimoine, de valorisation éventuellement. Mais si nous imaginions que certains patrimoines contribueraient effectivement au développement économique, est-ce qu'il n'y aurait pas, au-delà de la valorisation, de l'investissement ? À aucun moment, nous n'avons parlé d'investir commercialement au-delà de la valorisation, de l'entretien et de considérer que dans ce développement endogène du patrimoine qu'il y ait des éléments d'opportunité commerciale. Est-ce possible ? Est-ce des choses qui font sens ? Je ne sais pas. Nous voyons que dans l'équation économique globale, s'il y a des possibilités et des opportunités, peut-être que cela peut rendre l'équation plus simple.

Une question toute simple pour Joël SATRE-BUISSON rejoint également le propos d'Emmanuel RAOUL. Nous savons très bien que les questions de valorisation foncière, aussi bien dans d'autres secteurs, sont très compliquées à récupérer une fois que nous avons un investissement public qui impacte sur la valorisation foncière. Mais je reviens sur la question agricole. Si je comprends bien, les revenus des agriculteurs ont fortement crû, notamment en raison de l'investissement dans les gîtes. Il y a tout de même une question économique relativement simple : comment faire en sorte, puisqu'il y a des bénéficiaires explicites de ces sites, que ces bénéficiaires contribuent un peu plus fortement qu'ils ne le font aujourd'hui ? Est-ce qu'il y a moyen de contrôler le taux de remplissage des gîtes pour faire en sorte que les agriculteurs contribuent un peu plus ? Est-ce quelque chose qui serait acceptable ?

JOËL SATRE-BUISSON

Je commence par la question foncière avec ses deux entrées. D'abord, quand je pointe la question de la pression foncière, de la création de valeurs immobilières plus exactement, à ce jour, nous ne la mesurons pas de manière précise. Nous avons la possibilité de regarder avec les différentes agences effectivement le prix du m². Nous avons un indicateur qui est très simple : c'est la croissance du nombre d'agences immobilières sur le secteur et le fait que deux de ces agences immobilières soient des agences qui rédigent des annonces en flamand. Le marché est là. La demande est là. Et naturellement, le prix tend à s'accroître. Il tend d'autant plus à s'accroître qu'au départ, il était relativement bas. Plus le prix est faible, plus le taux de croissance sera significatif. Nous disons 20 à 30 % sur la période de 10 ans en étant très raisonnables. Je parle encore une fois sous réserve de contrôle de cela.

Troisième élément, je pense que ce qui est déterminant du point de vue du raisonnement économique avec ces effets territoriaux, c'est le fait de pouvoir mesurer les effets positifs, créateurs de valeurs de l'économie

résidentielle. Au-delà de ce fait immobilier et foncier, cette dynamique résidentielle crée de la valeur. Comme c'est devenu un peu à la mode d'en parler depuis un an et demi, deux ans, avec le fait que les nouveaux résidents ou les résidents dépensent sur place une partie de leurs revenus, qu'une partie de ces revenus sont des fonds publics, etc., nous avons là une dépense résidentielle des occupants qui contribue à la vie locale. Deuxièmement, la dynamique du bâtiment est objectivement une dynamique de création de valeurs.

De ce point de vue, la seule réponse que je puisse faire est de dire, pour répondre à ces questions et pour regarder comment mieux mesurer les choses, quantifier d'une part la croissance immobilière et d'autre part l'effet économique induit, c'est que les deux zones d'emploi INSEE (zone d'emploi du Boulonnais et du Calais) réalisent, à la demande des acteurs locaux, c'est-à-dire des communautés de communes, mais surtout du Conseil général et de la région, un travail fin d'analyse productive qui est fait sur d'autres territoires pour le mesurer.

XAVIER GREFFE

Je répondrai sur trois points qui ont été évoqués. Je commence par celui sur les opportunités commerciales. Pour moi, c'est évident que cela fait partie de la valorisation du site. Le problème est de savoir d'abord s'il y a une offre d'entrepreneurs ou de projets. Ce n'est pas évident du tout. C'est le grand problème aujourd'hui entre la valorisation du patrimoine culturel en milieu urbain ou rural. Là, nous voyons d'énormes difficultés, surtout pour le milieu rural.

La seconde réponse que nous pouvons donner ici est que lorsqu'il y a une présence très dynamique des opérateurs privés, si le privé existe mais il n'existe pas toujours, le problème est de savoir le contrôle. Je pense qu'il ne faut pas avoir de philosophie à cet égard-là. Pour ceux qui sont un peu dans ce domaine, c'est le problème de savoir si la Réunion des Musées Nationaux (RMN) met mieux en valeur les monuments que des opérateurs privés, en gros. Lorsque vous avez dit cela, vous ouvrez un débat tout à fait considérable dans lequel les personnes de la RMN se défendront, tandis que les autres diront que la RMN fonctionne parce qu'elle a le monopole d'un certain nombre de sites et qu'elle empêche les autres, etc. À l'étranger, c'est essentiellement du privé.

Là où c'est le plus intéressant, je pense notamment au cas des musées, c'est les milieux associatifs. Donc, le privé, non pas à but non lucratif au sens efficace, mais à but non lucratif au sens où nous acceptons qu'il y ait des délais de maturation longue sur ces sites. C'est le problème majeur sur ces investissements privés. Déjà, le taux de rendement sur le site est très faible. Les études que nous avons sont du 1 % maximum sur les monuments privés par exemple. Mais le délai de maturation surtout

d'activités, qui potentiellement peuvent exister, est extrêmement lent. Et c'est là où il y a un problème. Nous pouvons parler de partenariat public / privé. Il y en a autant que nous voulons, il suffit de les inventer.

Deuxièmement, je réponds à la question de Michèle PRATS sur l'impact social. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites. Je voudrais faire la part entre deux choses. Je le dis tel que nous le vivons dans les études que nous faisons actuellement. Ce n'est pas métaphysique. Quand nous parlons juste d'emplois et de revenus, nous restons dans l'économie. Quand nous parlons de qui occupe ces emplois, quel est le problème des capacités, des capabilités, etc., là nous entrons dans le social. Évidemment, quand nous entrons dans tous les problèmes de distribution dans tous les débats sur la pauvreté, l'UNESCO, etc. – vous avez dans le dossier le papier de Rémy PRUD'HOMME, qui est très remarquable – nous voyons que nous changeons véritablement de nature du débat.

Le problème est qu'il y a deux attitudes à ce niveau. C'est sûr que la réglementation est un sujet passionnant, très en phase avec l'évolution de l'analyse économique contemporaine sur l'économie de la tension, de la formation, etc. La réglementation ne résout pas les problèmes très facilement. Il y a des règles édictées. La réglementation peut résoudre le problème des atteintes architecturales, de l'intégrité, de l'apparence visuelle, etc. Mais elle peut difficilement aller au détail. Là, c'est un problème de volonté des collectivités locales, parce que ce sont elles qui sont surtout mobilisées à ce niveau-là, dans la manière dont elles se servent de cela. Je suis toujours étonné, par exemple – je ne voudrais pas trop ouvrir le débat, il y a eu de nombreuses analyses là-dessus – quand nous parlons des retombées d'Avignon. Nous savons très bien que l'argent repart. À part sur le côté touristique, les personnes utilisées sont très peu des personnes d'Avignon et repartent une fois le festival terminé. C'est un problème de bras de fer en quelque sorte. Le premier ministre sera très content de ce que je vais dire. Quand la ville de Saint-Herblain a accepté que le privé qui ne pouvait pas construire ses supermarchés dans Nantes vienne les construire à Saint-Herblain, elle a tout de même imposé au privé qu'il ne recrute que des chômeurs de Saint-Herblain. Il n'y a pas de raison de ce point de vue là de dire que cela ne peut pas fonctionner.

Aujourd'hui, je constate une pression énorme du marché sur le patrimoine. C'est clair. Beaucoup moins en France, parce que nous sommes incontestablement un des pays les plus protégés historiquement par la législation. Et dans les pays qui le sont moins, cela éclate de tous les côtés. C'est une chose très nette. Il y a une pression très forte qui ne pourra pas être enrayée. En tout cas, la loi, les classements, les labels, etc., ne sont qu'une partie du problème. Vous savez très bien ce que sont les budgets publics, ils ne sont qu'une petite partie du problème. Il faudra que les élus utilisent la seule chose qui leur reste : un certain pouvoir d'autorisation en

quelque sorte.

Un dernier point sur le foncier. Je voudrais corriger un peu ce que j'ai dit. Quand je parle de valeur foncière, pour moi c'est la valeur foncière potentielle. Évidemment, quelques fois, le prix du foncier, pour des raisons x, y ou z, ne met pas en cause l'existence d'un site bien sûr. Mais c'est la valeur foncière potentielle qui, néanmoins, bénéficiera d'un certain nombre d'éléments liés au site. Lorsque je parlais de Disney, c'était uniquement sur un point. C'est la capacité à internaliser l'économie externe. C'est uniquement cela. Ce n'est pas sur la question : « Est-ce que c'est de la culture ou pas ? Est-ce du patrimoine ? » Chacun pense ce qu'il veut. C'est vrai que c'est le site le plus visité de la région parisienne, comme vous le savez. 14 millions pour les derniers chiffres. C'est très au-dessus. Après, je crois que c'est Notre-Dame.

Mais je crois beaucoup à cette pression considérable du foncier et surtout à cette capacité des opérateurs privés à l'activer.

Tout à l'heure, j'ai fait une allusion très personnelle, comme je suis dans ce débat en permanence. Le mécénat n'existe pratiquement plus. D'abord, la loi est formidable en France. Sous réserve des révisions « niche », etc., parce que cela pourrait arriver. Mais enfin, la loi est alignée au niveau des grandes lois anglo-saxonnes, donc il n'y a aucun problème. Et cela fait un certain temps qu'elle est alignée, presque 10 ans, nous avons donc pu voir les comportements. Mais nous voyons bien déjà que les entreprises font de la communication à travers le mécénat. Et c'est normal. Elles font de la communication sociale même, ce qui fait que c'est de moins en moins de la communication artistique d'ailleurs. En plus, ce qui intéresse le privé dans le patrimoine, c'est l'actif.

Joël SATRE-BUISSON

Je reviens pour prolonger ce que vient de dire Xavier GREFFE et répondre à votre question sur les agriculteurs, et plus généralement les entreprises.

Pour les agriculteurs, le revenu complémentaire, c'est la question de la mesure de l'activité des gîtes. À ce jour, en France, la mesure de l'activité des gîtes est un vrai défi et nous savons que nous sommes entre 30 à 50 % de sous-évaluation.

Deuxièmement, à la question : « Les agriculteurs sont-ils prêts à payer ? » À ce jour, non. Nous avons envoyé les élus, etc.

Maintenant, dans une perspective plus globale, au plan stratégique, sur les évolutions de l'agriculture et la manière dont il y a des marchés qui sont en développement, auxquels les agriculteurs n'ont pas la recherche développement pour accéder, et donc tout ce qui est innovation de l'agriculture, parce que de fait il y a aussi de l'agriculture raisonnée qui se fait. Il y a des enjeux stratégiques de développement de l'agriculture aujourd'hui. Et donc, l'innovation et la contribution par l'innovation des

agriculteurs, oui.

Plus généralement, ce sont les entreprises. Je suis frappé de voir que les entreprises, et notamment les entreprises touristiques, peuvent impliquer sur la stratégie globale. Les acteurs intermédiaires que sont les chambres de commerce et les organismes CDT, CRT de tourisme participent, mais la mobilisation des restaurateurs et hôteliers peut sensiblement progresser. Je pense qu'il y a là un deuxième niveau d'enjeu.

Et le troisième niveau d'enjeu est ce que j'ai dit au plan régional, au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais. C'est l'ensemble des entreprises qui ont aussi un intérêt stratégique, le fait que l'image Nord-Pas-de-Calais est un élément qui pèse. La marque vaut de l'argent. Les Deux-Caps est une marque qui à ce jour – pardon d'utiliser ces termes de façon un peu provocante dans cette assemblée – est peu connue en Nord-Pas-de-Calais, insuffisamment connue et encore moins connue au niveau national. Appuyons-nous sur la dynamique avec nos amis flamands pour la faire mieux connaître.

Sinon, j'ai le détail des chiffres à votre disposition.

XAVIER GREFFE

Juste un mot pour modérer ce que j'ai dit sur le mécénat. Enfin, je ne change rien à ce que j'ai dit, mais je voudrais ajouter que, par contre, le ground founding est vraiment quelque chose qui est très tangible. Je suis moi-même frappé. Au début, je regardais cela avec un peu de distance. Nous nous souvenons des débats sur les problèmes de proximité, etc. En fait, cela fonctionne assez bien et dans beaucoup de pays.

ALEXIS PALMIER

Je travaille à la sous-direction Aménagement durable au ministère de l'Egalité des Territoires et du Logement. Je m'interrogeais dans les retombées économiques sur ce qui touchait au développement commercial et industriel, qui était a priori très peu traité dans ce que j'ai compris. C'est notamment le cas pour les Deux-Caps. Mais sur les sites exceptionnels en France, la question se pose de voir comment les sites vivent au jour le jour et aussi en dehors des périodes de forte attractivité estivale. Du coup, je me demandais comment étaient pris en compte dans vos études les effets pervers peut-être de cette protection sur les industries qui étaient présentes et sur le développement, commercial principalement, lié au tourisme. Arrivez-vous à intégrer les destructions de valeurs économiques qui peuvent être liées à la fermeture des industries présentes sur ces sites, qui sont peut-être contraintes dans leur développement ? Et éventuellement, avoir des préconisations sur ce que pourrait être un aménagement qui intégrerait aussi les valeurs endogènes, mais qui sont plutôt industrielles, de ces territoires-là.

Joël SATRE-BUISSON

La réponse peut être simple et rapide. D'une part, Mme PRATS disait tout à l'heure que la nature même du périmètre limitait cette question. Sur le périmètre considéré, nous n'avions pas et n'aurons pas d'activités industrielles. Sur la zone élargie.

Alexis PALMIER

Ma question portait sur l'ensemble des sites, en fait, pas uniquement les Deux-Caps. Vous avez parlé notamment du Val de Loire où, pour le coup, l'industrie est largement présente.

Joël SATRE-BUISSON

Tout à fait. Sur les autres sites, nous mettons en commun nos différentes investigations. Je n'ai pas le détail de l'investigation sur le Val de Loire. Ce qui est sûr, c'est que la question du rayonnement et ce que vous posez comme enjeu qui est : « y a-t-il attractivité à un moment donné qui permet de l'activité et une sous-activité à un autre moment ? », au niveau commercial nous le mesurons. Et l'effet de site joue en création de valeurs et pas en destruction. C'est-à-dire qu'à partir du moment où des commerces se créent, ils se développent et au-delà de la période d'accès touristique, il y a eu confortation. Au plan industriel, nous n'avons pas de mesures ni d'éléments identifiés à ce jour.

Globalement, la dynamique commerciale a tendance à bénéficier des images OGS grands sites d'exception qui favorisent de fait la fréquentation. Là encore, le fait résidentiel est essentiel. Cela explique la création et le maintien d'une activité commerciale.

Xavier GREFFE

Je vous remercie de la question, parce qu'elle me permettra de conclure. Je m'excuse de ne pouvoir être là cet après-midi.

Il me semble que la direction qu'il faut prendre – et que nous faisons vraiment le plus systématiquement à travers les études – est qu'il est aussi au moins important d'identifier le processus de création et de génération de valeurs que le résultat. Je ne dis pas que c'est plus amusant, c'est le chercheur qui parle, mais c'est vraiment très important. Il me semble qu'en plus, lorsque nous utilisons l'analyse économique, nous avons sans doute un potentiel très fort pour expliquer ces choses-là – nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls. C'est beaucoup plus fort que de dire que nous avons créé 10 000 emplois, etc. Lorsque nous faisons cela, nous voyons apparaître des blocages comme exactement ce que vous dites. Effectivement, la temporalité du tourisme est un élément qui se retourne contre le développement. C'est très clair. Un exemple est très célèbre en Europe. C'est l'Espagne, quand l'État avait encore des responsabilités, qui

avait payé les hôtels en Andalousie pour être ouverts toute l'année. Et les touristes sont venus toute l'année. Du jour au lendemain, tout le monde y a gagné.

Je voudrais vous donner un dernier exemple, pour vous montrer que ces blocages à la valeur sont très variés. J'y ai fait allusion tout à l'heure et j'en parle parce qu'on nous demande de la réactualiser maintenant et de la rendre plus précise encore. Nous avons fait une étude sur les 7 000 monuments privés classés en France. Il y a eu toute une étude de base de données. Puis, nous avons fait quelques sondages dans différentes régions de France. Nous nous sommes aperçus d'un phénomène très curieux : il y avait une autorépression du développement, c'est-à-dire que certains propriétaires ne voulaient surtout pas passer un certain stade, développer le site et contribuer au développement local. Pourquoi ? D'abord, parce que cela crée des problèmes fiscaux considérables, perte du régime des monuments préhistoriques, les histoires de chambre d'hôtes avec 5 ou 6 sortes, la fiscalité, etc. Nous nous apercevons que beaucoup de ces sites autorépriment volontairement leur développement. C'est peut-être académique, mais en tout cas c'est ainsi.



Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

L'impact économique du patrimoine sur le territoire

Le patrimoine reste encore souvent perçu comme une charge et une source de contraintes, alors qu'il constitue un atout majeur pour l'attractivité des territoires, l'équilibre économique, l'identité et la cohésion sociale.
Évaluation du retour sur investissement des crédits publics consacrés à sa restauration et à sa mise en valeur.
Travaux menés en région PACA

HERVÉ PASSAMAR, DIRECTEUR AGENCE RÉGIONALE DU PATRIMOINE PACA

Je ne suis plus tout à fait directeur de l'Agence régionale du Patrimoine, qui s'est appelée dans un premier temps Agence régionale du Patrimoine PACA, ensuite Agence pour le développement et la valorisation du patrimoine, puisque son échelle territoriale d'intervention était passée au niveau national, et qui depuis le mois de janvier s'intitule Métier et territoires. C'est un consortium de structures intervenant dans le champ du patrimoine, de la culture et du tourisme, dont l'Agence du patrimoine reste bien sûr un des participants et un acteur tout à fait important. Je suis par ailleurs professeur associé à l'IREST (Institut de recherche et d'études supérieures du tourisme) de l'Université Paris 1 Sorbonne.

Je vous présente assez rapidement cette démarche qui a été initiée il y a bientôt 10 ans en région PACA, à l'initiative du Conseil régional et de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) avec la mise en place de ce fameux observatoire, qui dans un premier temps ne s'appelait pas « observatoire », mais « étude », comprenant un peu plus tard que le terme d'étude était un peu réducteur, en tout cas ne correspondait pas véritablement à la démarche dans laquelle nous souhaitons nous inscrire.

Pourquoi en 2002, 2003, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la DRAC ressentent-ils à travers cette structure qui s'appelait donc l'Agence régionale du patrimoine l'intérêt ou la nécessité de se pencher sur ce que nous pouvons appeler de l'observation, de l'étude, de l'analyse, de l'évaluation autour des retombées économiques et sociales du patrimoine ? Pour une raison très simple et liée directement au fait qu'il y avait à ce moment-là un plan intitulé le plan de patrimoine antique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, doté de 100 millions d'euros. J'insiste sur ce point, parce que ce chiffre de 100 millions d'euros a donc circulé dans la presse régionale, nationale également, avec un certain nombre de problèmes

d'images. Un certain nombre d'élus considéraient effectivement que c'était beaucoup d'argent consacré au patrimoine dans un contexte où nous avons besoin d'argent pour l'emploi, les routes, les crèches, les écoles ou les hôpitaux. Donc, il paraissait souhaitable, intéressant et nécessaire de produire de l'information visant à rétablir tout de même un certain nombre de choses qui avaient pu être dites ou écrites sur ce sujet et démontrer, si c'était possible, que ce fameux plan de patrimoine antique était plus une chance pour la région, bien au-delà et indépendamment de l'aspect patrimonial, puisqu'il s'agissait en fait de s'attaquer à la restauration des 12 plus grands sites du patrimoine antique de la région, qui étaient dans un état tout à fait critique. Donc, l'envie de produire des données susceptibles de modifier un peu cet effet d'annonce, ce problème d'image, par la production fiable, objective, scientifique de données économiques et sociales, en capacité de démontrer qu'encore une fois le patrimoine dans cette région est plus une chance qu'une charge. Et deuxièmement, que ce plan de patrimoine antique, contrairement à ce qui avait pu être dit à propos de gaspillage, était un très bon investissement public.

À l'époque, l'Agence régionale du patrimoine n'avait pas vocation à conduire ce type de travaux, puisque nous travaillions beaucoup plus sur de la promotion, sur de la publication d'ouvrages scientifiques relatifs au patrimoine, sur des actions de sensibilisation des publics, des actions de médiation, des actions de valorisation du patrimoine. Ce n'était pas tout à fait notre cœur de métier. Il a donc fallu s'entourer d'un certain nombre d'experts en capacité d'apporter un éclairage scientifique et méthodologique sur ces questions liées à l'observation. Bien évidemment, c'est à cette époque que nous sommes allés chercher Xavier GREFFE, avec qui nous avons travaillé sur la mise en place de ce processus économique et économétrique très compliqué et tout à fait passionnant parce que situé, encore une fois, à une échelle d'une région, et non pas d'un territoire beaucoup plus restreint. Il y avait eu précédemment un certain nombre d'études conduites. Je pense à Arles et Fréjus, des sites connus et très reconnus. Mais rien, en tous cas pas de manière systématique, à l'échelle de la région.

Nous y avons associé d'autres économistes, Maurice PARODI, Philippe LANGEVIN, qui n'étaient pas du tout d'accord entre eux sur les termes, sur la notion de retombée, sur ces questions de direct, d'indirect et d'induit. Nous avons bien vu qu'il y avait là une véritable complexité méthodologique, avant même d'avoir entamé cette démarche, sur la définition du terme de retombée, sur la question évoquée ce matin des coefficients multiplicateurs, sur la délimitation du champ tout simplement. Où commence et où s'arrête le patrimoine ? Que comptons-nous ? Que ne comptons-nous pas ? Comment comptons-nous ? Comment récupérons-nous les données ? Comment les analysons-nous ? Comment associons-

nous ou pas un certain nombre d'acteurs économiques à ce dispositif ? Des questions à la fois techniques, des questions liées à des méthodes, mais aussi liées à des principes et à la volonté d'agir, très rapidement dans un système que nous appellerons d'observation pérenne, que nous n'osions pas encore appeler observatoire, le terme nous paraissant un peu pompeux et décalé par rapport aux objectifs que nous avons.

L'idée étant dans un premier temps de produire de l'information : « Le patrimoine génère tant en emplois et dans l'économie locale. », mais chaque année, pouvoir apprécier aussi des changements, des évolutions, des tendances, donc se livrer à des comparatifs. Ces derniers sont tout à fait importants parce que nous pouvions les rattacher à l'état d'avancement de tel ou tel chantier conduit dans le cadre de ce plan patrimoine antique qui s'est déroulé sur 7 ans.



Au départ, nous avons fixé un certain nombre de principes. Le premier principe était une approche globale, c'est-à-dire que nous nous intéressons aux effets économiques, mais également aux effets sociaux, les emplois directs, indirects et induits. Deuxièmement, nous nous situons dans une logique de coproduction des données. Nous ne sommes pas dans une perspective surplombante de bureaux d'études qui collecte de l'information et la redistribue à des commanditaires, mais dans une logique de coproduction en continu de données. Cela veut dire la DRAC, le ministère de la Culture, le Conseil régional, mais aussi les Conseils généraux qui sont concernés par ces questions-là. Également un certain nombre d'acteurs économiques, je pense au groupement des entreprises de monuments historiques, des acteurs économiques liés aux activités touristiques. Bref, des chercheurs, géographes, sociologues, économistes, anthropologues. La création d'un cadre permanent, pluridisciplinaire faisant le constat qu'il n'est pas possible de mobiliser des données de façon simple, rapide et

immédiate, mais que la production des données était peut-être le premier enjeu auquel il fallait répondre.

Cela a été évoqué ce matin par plusieurs intervenants. C'est la question de l'existence des données, de la disponibilité des données. Nous nous sommes rendu compte que même sur les retombées directes, nous n'avions pas les données. Le ministère de la Culture n'avait pas les données. Le Conseil régional n'avait pas les données. Tout le monde fonctionnait sur de la représentation, sur quelques hypothèses, quelques idées, quelques chiffres qui circulaient, tous aussi faux les uns que les autres. Quand en même temps, la région et la DRAC, dans le cadre de la décentralisation du patrimoine, réfléchissent et travaillent à la mise en place d'un schéma régional du patrimoine. Il est bien évident que pour concevoir un schéma régional structurant des actions de valorisation du patrimoine, il faut avoir de l'information. Il faut avoir des données minimales. Ces données n'existaient pas.

Premier principe : coopération entre les acteurs, même si le terme peut paraître un peu banal.

Deuxième principe : coproduction des données. Cela veut dire qu'aucun des acteurs sur ce territoire n'était en capacité à lui seul d'obtenir toutes les informations nécessaires que nous souhaitions.

Troisième principe : idée, hypothèse, intention. Indépendamment et au-delà de la production de chiffres, que ce soit sur les emplois ou sur les différents niveaux d'impacts économiques et sociaux, nous avons tout de même l'intuition forte, qui s'est avérée exacte, qu'un enjeu de ce type de démarche que nous mettions en œuvre touchait véritablement à des actions ou à des logiques de professionnalisation. La manipulation de bases de données, d'outils d'analyse, de calcul, la mise en œuvre de systèmes d'observation territoriaux, le recours à des systèmes d'enquête sur des sites, sur des territoires, par des acteurs culturels – je pense aux DRAC – s'apparentaient parfois à une petite révolution culturelle. Nous ne sommes pas du tout là, en l'occurrence, sur des savoirs spécialisés, liés à l'architecture, au patrimoine, à l'histoire, à l'urbanisme, etc. Nous sommes sur la manipulation et le recours à des outils socio-économiques, absolument indispensables, nécessaires dans un contexte qui est celui de la décentralisation du patrimoine, de la territorialisation des actions. Nous ne sommes absolument plus sur la notion du patrimoine objet. Mais sur une appréhension beaucoup plus ouverte, beaucoup plus large, sur des interactions permanentes entre un site, son environnement, son territoire. L'analyse et la valorisation de tous ces éléments ne passent pas que par le recours à des instruments à proprement parler culturels, mais à des outils socio-économiques. Or, la manipulation, la compréhension, l'utilisation de ces outils socio-économiques ne sont pas véritablement répandues au sein des institutions culturelles avec lesquelles et pour lesquelles nous

travaillons, dans une logique d'appui et pas du tout dans une logique de contrôle et d'évaluation. Nous voyons bien que les gestionnaires de sites et monuments, que les correspondants villes et pays d'art et d'histoire, que les conservateurs du patrimoine qui interviennent dans les musées ou les centres d'art, que les conservateurs régionaux des monuments historiques dans les DRAC, que les chargés de mission patrimoine des Conseils régionaux et généraux, etc., sont des personnes qui ont des compétences sur les savoirs spécialisés culturels et patrimoniaux, mais pas du tout sur des éléments liés à toute cette évolution, tout ce chamboulement absolument incroyable que traverse ce champ du patrimoine. Leur formation initiale ne les a pas préparés à gérer ce type de problématique. Les logiques d'organisation aussi de ces différentes institutions (DRAC, conseils généraux, conseils régionaux) ne facilitent pas non plus la mobilisation de ces compétences, qui sont pourtant à notre sens tout à fait importantes et indispensables.

C'était véritablement un enjeu qui traverse ce champ, qui est tout à fait indépendant de la qualité de la production de l'information, des données, des chiffres, et qui est porteur d'enjeux que nous qualifions de professionnalisation, à deux niveaux : bien sûr les institutions en charge du



patrimoine, dont je viens de parler, mais également les acteurs qui, sur les différents sites, sont confrontés eux aussi à ces changements, à des modifications extrêmement importantes en termes de commande publique, en termes de financement de leurs actions, à la nécessité de mixer des financements privés et publics, ce qui a priori ils ne savent pas forcément bien faire, à s'intégrer dans des processus d'évaluation. S'ils veulent se positionner sur des programmes européens, nous leur demanderons quel est l'impact de leur projet sur le territoire. Nous avons vu que, par exemple en région PACA, il n'y avait que 2 sites – il y a 700 monuments protégés

dans la région PACA – qui étaient positionnées sur des programmes européens. Donc, des acteurs encore dans une histoire très ministère de la Culture, avec le dossier de subvention que l'on envoie chaque année à la DRAC, qui accorde à peu près ce qui est sollicité. C'est terminé.

Ce bouleversement est un principe de réalité. L'accompagnement de ces acteurs de terrain nous semble très important. Ce sont des associations souvent, des offices de tourisme qui sont en situation de gestion d'un site ou d'un monument, ce sont des sociétés, des privés, pour lesquels la donne change complètement. Nous voyons en 10 ans à quel point cette tendance est lourde et à quel point il y a aujourd'hui un impératif catégorique à accompagner ce type de pratique par le recours à un certain nombre d'instruments et d'outils socio-économiques. Enjeux de production et d'information bien sûr, enjeux d'une logique de justification aussi. Quand le Conseil régional communique, à partir de la première enquête que nous produisons, bien évidemment nous avons droit à ce fameux « 1 euro investit en rapporte tant », avec des choses extrêmement critiquables en termes scientifiques. Mais nous voyons bien que pour, à la fois un certain nombre d'organisations, d'institutions publiques ou pour des acteurs de terrain et des gestionnaires, cela permet stratégiquement de valoriser les actions, non pas simplement d'un point de vue culturel ou patrimonial, mais d'un point de vue économique et social. Nous pouvons convenir que, souvent, ce type de ratio, en tout cas ce type de communication est un peu grossier et un peu faussé. En même temps, je pense que cela participe tout de même de quelque chose qui me paraît important et intéressant. Encore une fois, des acteurs culturels et patrimoniaux comprennent qu'aujourd'hui dans une stratégie, dans une nécessité de communication et de valorisation de leurs actions, la dimension économique est tout à fait incontournable. Il faut bien qu'ils soient capables de plus en plus d'utiliser ce type d'outils.

Nous avons démarré cela en 2004, avec quelques résultats qui ont été intéressants. Même si nous sommes restés très prudents dans la production des résultats – je rebondis sur ce qui a été dit ce matin – indépendamment des effets directs sur lesquels nous pouvons être extrêmement précis, objectifs. Quand nous travaillons sur les retombées économiques directes, nous interrogeons l'ensemble des sites dans l'échantillon choisi, à savoir le patrimoine protégé ouvert au public. Déjà, vous voyez que nous ne sommes pas sur les patrimoines, mais sur une certaine catégorie de patrimoine, qui est le patrimoine bâti. Et au sein de cette catégorie du patrimoine bâti, le patrimoine protégé. Et au sein de cette catégorie patrimoine protégé, ceux qui sont ouverts au public. Cela a d'ailleurs été un très long débat : comment délimiter le champ de façon à avoir des résultats qui paraissent probants, puisque bien entendu plus nous élargissons le champ au départ et plus le travail conduit ensuite, notamment en termes d'effets indirects induits, est complexe voire aléatoire et peut effectivement amener à des résultats

extrêmement critiquables.

Nous avons fait ce comptage. Cela veut dire que pour faire ce comptage de l'impact économique direct des sites et monuments correspondant à ce critère de la région PACA, il a fallu élaborer une base de données des acteurs qui n'existaient pas. Nous avons pris conscience de la situation dans laquelle les DRAC, le Conseil régional, les Conseils généraux n'avaient pas les outils basiques suffisants pour permettre la simple interrogation des acteurs. La DRAC s'intéresse à des monuments et pas à des gestionnaires. Elle a un fichier des monuments, mais elle n'a pas un fichier des acteurs gérant ces différents monuments. Et nous n'interrogeons pas des monuments, mais des structures en situation de gestion, que ce soit un privé, un office de tourisme, une association de gestion, une commune, bref une personne qui dans une institution, un groupe, une entreprise ou une association est en capacité de répondre à une question toute simple sur le nombre d'entrées payantes, gratuites et sur le volume financier, budgétaire apporté par ces différentes entrées.

Nous avons compris que deux problèmes se posaient. Parfois, les données n'existent pas, c'est-à-dire que les structures que nous interrogeons ne capitalisent pas du tout ce type d'information. Je pense notamment aux entrées gratuites qui ne sont pas comptabilisées. Or, pour nous, les entrées gratuites sont très importantes, car nous savons très bien qu'une personne qui vient visiter un musée, même si elle ne paye pas l'entrée, consommera exactement de la même manière que quelqu'un qui payera l'entrée. Elle consommera peut-être même plus parce qu'elle n'aura pas payé l'entrée. La mobilisation de l'information, la nécessité de produire de l'information territoriale objective renvoient évidemment au mode de gestion. Nous nous rendons compte à ce moment-là que, très souvent, les modes de gestion ne prennent absolument pas en compte des éléments qui sont pourtant pour nous basiques, liés à du comptage, du comptage de visiteurs, de billetterie, une petite comptabilité analytique permettant de dire que c'est tant pour la billetterie, tant pour la location d'audioguide, tant pour la boutique ou pour le parking. Dans ces modes de gestion, nous avons compris qu'il y avait un décalage assez inouï entre l'effort public de 100 millions d'euros, en plus des financements traditionnellement alloués chaque année en région PACA, et des modes de gestion parfois associatifs, mais pas toujours, qui n'étaient pas « professionnels » au regard de ces attentes.

La posture dans laquelle nous sommes n'est pas du tout d'évaluer ou de mettre le doigt sur des lacunes, sur des fautes, sur des choses qui paraissent incomplètes, mais d'aider le plus possible des organisations en charge de sites ou de monuments à mettre en place des modes de gestion intégrant ces éléments-là qui ne sont véritablement pas inscrits dans leur pratique traditionnelle. Donc, petit choc de culture. Et aussi parfois, la difficulté classique de structures qui ne souhaitent pas transmettre ce type

d'informations : « Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Qu'en faites-vous ? Etc. » Même si tout cela part sous l'en-tête du ministère de la Culture, il faut rassurer, réexpliquer et bien faire comprendre à ces structures qu'il y va aussi de leur intérêt. Nous ne sommes pas du tout dans une situation où nous prenons de l'information pour produire des données qui serviront au ministère de la Culture. Mais nous les associons à une démarche d'observation dans laquelle ils ont un rôle à jouer, mais avec aussi pour eux un certain nombre d'outils et instruments dont ils ont besoin et que nous mettons à disposition. C'est aussi une aide et un appui à la gestion d'un certain nombre de sites et monuments.

Au ministère de la Culture, la Direction des patrimoines nous a proposé en 2007 de faire un essaimage national de cette démarche régionale, ce que nous avons réalisé, avec exactement les mêmes difficultés que nous avions en région PACA, parce qu'il n'y a pas de particularité provençale ou marseillaise. Nous travaillons actuellement sur l'évaluation de Marseille 2013 en ce qui concerne le patrimoine et les musées. C'est très intéressant. Nous avons lu tout ce qui avait été fait sur d'autres sites en



France précédemment. Et nous avons à peu près les mêmes problèmes et difficultés, les mêmes résistances et réticences. Mais aussi la difficulté supplémentaire liée au fait que l'agence étant à Aix-en-Provence et à Marseille dans un premier temps, agissant sur un territoire qu'elle connaît, avec plus de facilités et de proximité avec les acteurs

institutionnels ou gestionnaires pour les convaincre qu'il y avait un grand intérêt pour eux de s'associer à cette démarche.

Nous nous sommes donc appuyés sur l'ensemble des DRAC de France, DOM et TOM compris. En fait, c'est une démarche qui passe par le ministre de la Culture et par les DRAC. Ce n'est pas une démarche surplombante pilotée par le ministère, qui interroge directement des acteurs. Ce sont des DRAC qui, avec notre appui, conduiront exactement le même type de démarche que je viens d'évoquer, à savoir l'interrogation de l'ensemble des acteurs au sein de chacune des régions, correspondant à ces critères qui n'ont pas été changés. Les critères de recherche qui ont été poursuivis avec l'enquête nationale sont exactement les mêmes que ceux que nous avons mis en œuvre au niveau régional.

Les effets : qu'en sortons-nous aujourd'hui ? Nous avons un peu de recul puisque cela fait bientôt 10 ans. Nous commençons à voir les points qui ont porté leurs fruits, les points qui restent encore aujourd'hui en tension, les

axes qui devraient pouvoir être poursuivis ou intensifiés. Qu'en tirons-nous aujourd'hui ? Quelles sont les tendances que nous observons ? Sur une durée assez courte tout de même, car 10 ans à l'échelle des politiques de valorisation du patrimoine ne sont pas grand-chose. En même temps, cela s'est accéléré à une vitesse assez impressionnante.

Tout d'abord, un point m'intéresse beaucoup, parce qu'à mon avis lui aussi est porteur d'enjeux très forts : c'est l'internalisation de ces démarches d'observation. Lorsque nous avons commencé à travailler là-dessus, il n'y avait que des experts, des universitaires, des bureaux d'études qui, sur certains territoires, travaillaient sur ces questions, avec des commandes passées par des collectivités locales ou territoriales. Nous poussons vraiment le ministère à intensifier cette approche-là, il faut qu'au sein des DRAC, des personnes soient référentes sur ces questions-là. Il faut que les conservateurs régionaux des monuments historiques, sans l'appui de l'agence, puissent conduire et piloter des démarches d'observation régionale économique et sociale du patrimoine. Nous aurions pu penser que la Direction Etudes et Prospective du ministère de la Culture, qui compte une trentaine de personnes tout de même, aurait pu internaliser cette fonction. Ils ont fait le choix de l'externaliser. Ce qui me paraissait peut-être nécessaire dans un premier temps. Mais aujourd'hui, l'enjeu est l'internalisation de ce type de démarche. Nous le voyons de plus en plus dans les départements, dans les Conseils régionaux. Nous poussons là-dessus quitte à former les personnes. Des chargés de mission dans une direction du patrimoine d'un Conseil régional doivent pouvoir intégrer ce type de préoccupation et y travailler avec un CRT, avec un groupement régional des entreprises et monuments historiques et faire monter ainsi un partenariat d'actions – parce que nous sommes sur une logique de recherche, mais aussi sur une logique d'actions – permettant de façon pérenne la production annualisée d'un certain nombre d'éléments fiables, précis, rigoureux que s'approprient les acteurs, parce qu'ils le produisent eux-mêmes. Plus les acteurs les produisent eux-mêmes et plus ces données sont irréfutables, plus ils les utilisent.

Au départ, dans les principes que nous avons essayé de mettre en œuvre, nous étions dans une démarche la plus efficiente possible, mais aussi la plus opérationnelle possible. C'est pour cela que nous ne voulions pas trop intituler cette affaire « observatoire » de crainte que cela produise une image un peu trop surplombante et un peu trop « universitaire ».

Le deuxième enseignement que nous tirons de cette démarche rejoint tout à fait ce que disait Xavier GREFFE tout à l'heure. Indépendamment des chiffres que nous produisons annuellement qui sont le but de cette démarche d'observation régionale et nationale qui est elle-même désormais inscrite dans des programmes européens, parce que nous ne pouvons plus simplement raisonner à l'échelle française, c'est bien la question des

mécanismes qui sont à l'œuvre, des processus de création de la valeur et ces processus d'appropriation de comportements professionnels, de représentation professionnelle tout à fait nouvelle. Cela me paraît tout à fait important. Même si, encore une fois, c'est plus un effet induit de la démarche. La commande du ministère, de la DRAC PACA ou du Conseil régional PACA dans un premier temps n'a jamais été de nous dire : « Vous savez, il y a des comportements professionnels, individuels ou collectifs, dans les organisations qu'il faudrait un peu faire bouger. Il faudrait remuer tout cela parce que la culture et le patrimoine évoluent. » Pas du tout. C'est véritablement un effet induit de cette démarche, que je trouve largement aussi important que la production annualisée de chiffres et d'informations.

Nous constatons aussi un début de commencement d'harmonisation des différentes études et démarches qui sont conduites sur cette question. Je pense que l'enjeu est cela. Il y a effectivement beaucoup de structures, des bureaux d'études, dans des cadres universitaires également, des structures qui coordonnent cela en interne, qui se lancent dans ce type de démarches d'observation. Et effectivement, si chacune de ces structures s'engage dans ces démarches avec des protocoles de recherche différents, avec des cadrages du champ différent, avec le recours à des ratios différents, avec des coefficients multiplicateurs différents – nous avons appliqué le fameux ratio de 1,6 dont parlait Xavier GREFFE tout à l'heure – nous avons une déperdition énorme de cette production, ce qui est dommage, parce que tout cela coûte. L'investissement dans ces démarches d'observation est réel.

Nous nous rendons compte de l'importance de l'harmonisation de ces différentes démarches d'observation ou la mutualisation que nous essayons de conduire. Nous travaillons par exemple maintenant avec des réseaux d'artisans, qui lancent chaque année des études avec des méthodes qui ne sont absolument pas harmonisées déjà avec ce que font leurs collègues des monuments historiques. Nous essayons de les aider à être de bons commanditaires des différentes études qu'ils financent sur ces questions, de façon à tenter d'avoir une vision la plus élargie, la plus homogène et la plus efficiente que possible.

Là aussi, vous voyez que ce sont des effets qui sont bien au-delà de la production d'informations sur des territoires. Cette dernière est très importante, mais nous ne sommes pas que dans une affaire d'économie. Nous sommes aussi dans une affaire qui renvoie à des comportements professionnels, à des logiques qui sont aujourd'hui avec toutes les lois de décentralisation et bien sûr avec l'élargissement de la notion de patrimoine, complètement en ébullition. Je pense que Maria GRAVARI-BARBAS parlera après de l'ARP, l'Atelier de recherche prospective que nous conduisons et qui met bien en relief ces questions-là dans une démarche prospective.

L'intégration de la soutenabilité dans l'évaluation économique du patrimoine urbain

MICHEL VERNIÈRES, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ DE PARIS 1

Dans un premier temps, je pense qu'il s'impose de dire au nom ou à partir de quoi je parle. À l'origine de l'étude se trouve un groupe de travail du GEMDEV. Le GEMDEV est un groupement d'intérêt scientifique qui travaille sur les questions de mondialisation et développement et qui regroupe toute une série d'équipes de recherche et de formation pluridisciplinaire de la région parisienne, dont bien sûr un certain nombre d'équipes de Paris 1. Depuis 2008, à l'initiative d'une historienne de l'art, nous avons monté un groupe qui réfléchit dans l'axe où bon nombre d'autres réfléchissent – nous n'avons aucune prétention en la matière – sur l'articulation entre le patrimoine et le développement, pas seulement dans nos pays, mais également dans les pays du Sud, en développement.

C'est à cause de l'existence de ce groupe que l'Agence française de Développement (AFD), le bras armé de la coopération française, qui est une division opérationnelle, qui a en charge les questions d'aménagement urbain et des collectivités locales, est venue nous trouver en nous disant : « Nous sommes un peu désarmés lorsque nous avons à justifier. Nous sentons bien qu'il y a des valeurs culturelles, qu'il y a des éléments, c'est-à-dire une banque. Et donc, il faut prêter. Mais nous avons à justifier. En même temps, nous nous méfions un peu des économistes. » C'est exactement ce qui a été dit tout à l'heure. C'est peut-être la dimension pluridisciplinaire, multidisciplinaire de notre équipe qui les a fait se tourner vers nous.

C'est le moment de publicité avec l'ouvrage « *Patrimoine et développement* » publié aux Éditions Karthala. Il y a en particulier un chapitre rédigé sur Lalibela, par la doctorante, désormais docteur, dont parlait tout à l'heure Xavier GREFFE. Également, une étude terminée pour l'AFD fait l'objet d'une publication dans leur collection (le numéro 13).

C'est donc à partir de là que nous avons entrepris cette étude à finalité méthodologique qui s'est déroulée en quatre temps. Ce sont les quatre parties de l'étude publiée par l'AFD et faite pour elle. J'insiste, c'est l'étude de toute une équipe dont l'un des membres est d'ailleurs présent ici. Dans un premier temps, nous avons essayé de préciser la notion, puisque c'était sur le patrimoine urbain, afin d'y voir plus clair, en regardant les politiques menées en la matière, etc. Je n'insisterai pas là-dessus. Simplement, le patrimoine urbain renvoie, en gros, du point de vue patrimonial, à la valorisation des centres historiques célèbres ou moins

célèbres, que les pays souhaitent voir financer dans des opérations de valorisation.

Le deuxième élément qui avait attiré l'AFD est que l'équipe à laquelle appartient d'ailleurs Laurent DALMAS, est une équipe d'économistes, de Saint-Quentin en Yvelines, et de longue date spécialisée sur les questions d'environnement. Les personnes de l'AFD disaient : « N'y a-t-il pas à creuser sur les méthodes utilisées en matière d'environnement étant donné la proximité ? » C'est ce qu'a rappelé Xavier GREFFE tout à l'heure. Et dans la deuxième partie, nous reprenons ce qui a été évoqué sur les problèmes de valeur contingente, etc. Là non plus, je n'insisterai pas.

Le troisième point sera le cœur de mon intervention. Nous nous sommes demandés ce que nous pouvions leur apporter en dehors de l'examen de ces méthodes qui ont déjà été travaillées par d'autres, dont nous avons vu les limites, même si nous continuons à les utiliser les uns et les autres. Nous nous sommes dit que c'était bien une question de démarche. Nous leur proposerons donc une grille d'analyse en plusieurs étapes.

J'insiste bien, c'est une illustration simplement, ce n'est pas une étude en profondeur. Nous l'avons illustrée à partir du cas de deux villes au patrimoine mondial de l'UNESCO que sont Saint-Louis du Sénégal et Souss. Des pays du Sud bien sûr, mais de nature très différente. Sans prétendre mener une étude de fond. Mais rien que ce premier test d'utilité de cette grille nous a en tout cas semblé utile.

Nous avons proposé de faire se dérouler la grille d'analyse en 4 étapes. Là encore, cela recoupe bien des choses qui ont été évoquées ce matin. La première étape est l'identification du patrimoine urbain. En premier lieu, il apparaît comme une réalité totalement multidimensionnelle. Qu'est-ce qui caractérise un centre urbain historique ? C'est bien entendu des monuments, mais c'est aussi – et nous insistons au niveau de la définition de l'UNESCO ou de toute autre institution – sur le fait que même les immeubles qui n'ont pas de quoi être classés, qui n'ont pas de valeur en soi, en ont une. Mais c'est aussi la vie sociale et les populations qui y habitent. C'est également les traditions, la valeur culturelle que nous attachons à l'existence de tel ou tel monument. Et enfin, c'est la dimension environnementale. Si nous sommes dans un endroit complètement pollué, il est clair que cela diminue la valeur de cet ensemble. S'il y a des parcs et jardins qui sont plutôt des terrains vagues, ce n'est pas non plus très valorisant, surtout si cela évolue dans ce sens. Il nous a donc paru indispensable d'obtenir les quatre bouts de la chaîne, c'est-à-dire les quatre dimensions de cette réalité patrimoniale, qui sont bien entendu interdépendantes et qui impliquent d'être analysées simultanément. Ce qui, soit dit en passant, est particulièrement complexe. Nous en avons bien conscience. Mais c'est la réalité qui est complexe. Là, nous sommes dans cette phase. D'ailleurs, nous avons utilisé les travaux issus de PACA. C'est

évident, vous avez entendu ce que Hervé PASSAMAR vient de dire. Il y a une phase indispensable. Mais ce n'est pas sur celle-là que j'insisterai le plus longuement. C'est une phase d'inventaire, d'analyse de stock. Qu'est-ce que nous avons ? Comment pouvons-nous l'identifier, le mesurer plus ou moins bien ?

Le deuxième point, là encore de longue date puisque, en économie, Xavier GREFFE a été un des piliers, des promoteurs de ces études sur le patrimoine sous l'angle économique, c'est les services qu'il s'agit d'analyser. Mais je voudrais revenir, quitte à insister et à paraître lourd en la matière, sur un préalable indispensable qui a été évoqué à plusieurs reprises : de quel territoire parlons-nous ? Et sur quel territoire ferons-nous porter l'analyse ? Dans le cadre du patrimoine urbain, c'est clair. Ce qui est classé à Saint-Louis du Sénégal, c'est l'île. Mais l'agglomération est bien autre chose. Il y a de plus, pas très loin, un parc naturel qui, là aussi, est impliqué dans l'ensemble.

Identifier le territoire concerné nous pose un défi méthodologique et de recherche fondamentale – nous sommes loin d'avoir la solution. Nous voyons bien toutes les pistes que nous pouvons trouver, mais c'est loin d'être simple étant donné ce que les géographes de longue date nous ont appris, c'est-à-dire l'enchevêtrement des territoires. Il faut savoir où nous arrêtons la limite. Quand la commande est celle d'une institution administrative, vous l'avez bien montré, s'arrêter à une communauté de communes ne convient pas. Mais c'est un autre problème. L'élu rural d'une petite commune, d'une zone très patrimonialisée, y est particulièrement sensible.

Et bien entendu le travail sur lequel je ne reviens pas non plus, que Xavier GREFFE a rappelé précédemment, sur l'identification des valeurs d'usage direct et indirect et de non-usage. Nous utilisons tout cet outillage qui a ses limites, mais qui est indispensable. Il faut l'utiliser, l'améliorer, mais en en répétant les limites et en insistant sur le côté boîte à outils, le fait que selon les types de patrimoine, selon les territoires, nous n'utiliserons pas les mêmes techniques, les mêmes méthodes.

Je voudrais insister, d'autant que c'était le thème mis en avant, sur la démarche qui est pour nous le cœur de ce travail, même si cela n'a rien de révolutionnaire : c'est la nécessité d'analyser les flux d'investissement et de dégradation afin d'estimer cette soutenabilité du processus, du projet envisagé, en liaison étroite avec les choix de développement d'ensemble du territoire que nous aurons identifié. L'objectif de soutenabilité, c'est la définition habituelle de la soutenabilité, que la valorisation du moment et que l'utilisation des biens dont nous disposons à un moment donné, ici du patrimoine urbain, ne met pas en cause sa pérennité, son utilisation par les générations futures. À l'évidence, nous sommes là typiquement au cœur des problèmes de développement durable qui sont tout à fait fondamentaux.

Dès lors, cela implique d'identifier les flux d'investissements qui sont réalisés pour entretenir et valoriser ce patrimoine, mais aussi d'analyser les flux de dégradation. Pour les bâtiments, c'est assez évident. Mais nous le retrouvons, par exemple, pour les populations. Cela a été un peu évoqué à propos de Lalibela tout à l'heure. Si ces investissements aboutissent à faire – c'est toute la question de la gentrification dans certains cas – fuir les populations qui s'y trouvent, il est clair que c'est un élément de passif dans l'opération. Et nous pouvons multiplier ces éléments. Il est tout à fait essentiel de confronter ces deux flux. Vous me direz : « Et les questions de mesure dans tout cela ? Dans le texte que nous avons publié, comme dans bien d'autres études – je pense aux travaux de la Banque mondiale auxquels nous faisons référence ou de la Banque interaméricaine de développement – la question est de savoir comment peuvent se concilier et s'harmoniser ces éléments.

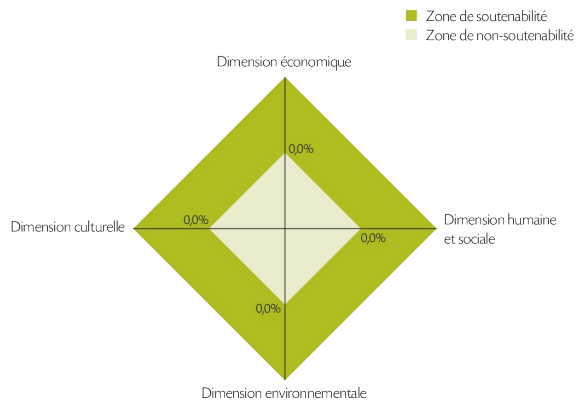
De manière purement illustrative, je vous donne un graphique qui est le résumé de ce à quoi nous voulons aboutir, ce que nous appelons le diagramme de soutenabilité du patrimoine urbain. Il y a les quatre dimensions que nous avons retenues et qui sont interdépendantes, certes, mais différentes. Nécessité de le faire, car comme cela a été rappelé par Xavier GREFFE, nous avons les éternels problèmes d'agrégation. Il est bon de regarder chacune. Nous rejoignons la situation de la dimension culturelle dans laquelle se trouve la valeur historique du patrimoine bâti, le supplément de valeur que donne le fait que ce soit un bâtiment historique. Dimension humaine et sociale, dimension environnementale et dimension économique. Il se dégage deux zones. Soit à la suite des calculs et des estimations réalisées, nous nous trouvons dans la zone vert foncé. Et là, c'est soutenable, puisqu'il n'y a pas de dégradation. Nous sommes à l'équilibre ou au-delà de l'équilibre. Disons que les investissements réalisés sont supérieurs aux dégradations. Par exemple, nous l'avons constaté pour Saint-Louis du Sénégal, en ce qui concerne la dimension historique, valeur culturelle de toute une série de bâtiments. Quand on détruit la moitié d'un bâtiment traditionnel pour y construire, accolé, un autre bâtiment parce que c'est plus moderne, la dégradation est irrémédiable. C'est le cas le plus simple. Inversement, nous pouvons nous retrouver à l'intérieur et être dans une dimension de soutenabilité, qui n'est pas réalisée si nous nous trouvons sur le carré qui a été indiqué là.

Je passe à la dernière phase de l'analyse, qui est loin d'être la plus facile, sur laquelle notre groupe espère bien continuer à travailler. C'est la question des risques et des effets de seuil, qui est essentielle à analyser pour une analyse en termes de soutenabilité. Il est clair que dans une perspective de développement, de soutenabilité de la conservation du patrimoine, la liste doit être faite en dynamique. C'est vraiment un champ de travail. Or cela a été rappelé. Bien souvent, ce qui paraît positif à court terme peut avoir des



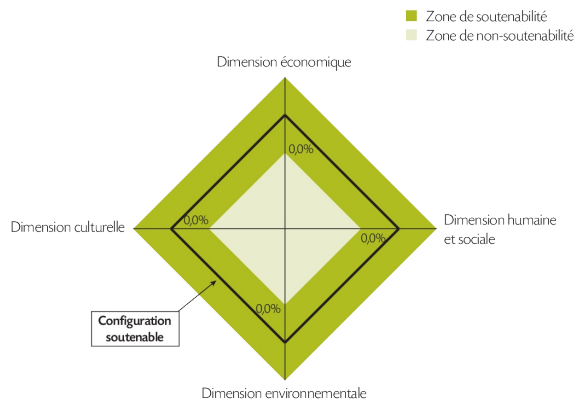
3. Une grille d'évaluation économique du patrimoine urbain

Graphique 1 Diagramme de soutenabilité du patrimoine urbain (taux d'accumulation)



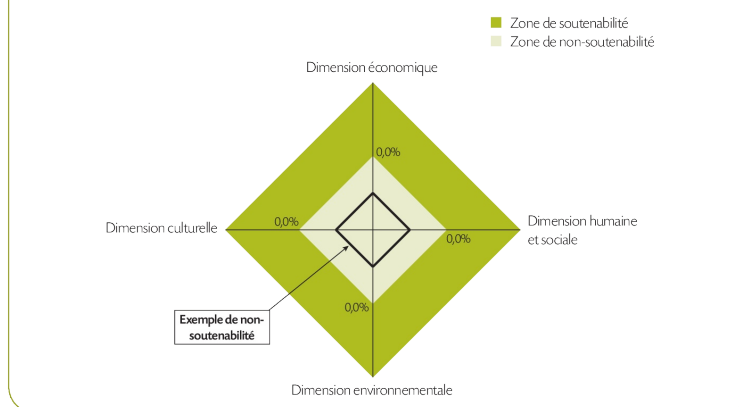
Source : auteurs.

Graphique 2 Diagramme de soutenabilité du patrimoine urbain : exemple de configuration soutenable au sens fort (taux d'accumulation)



Source : auteurs.

Graphique 3 Diagramme de soutenabilité du patrimoine urbain : exemple de configuration non-soutenable au sens fort (taux d'accumulation)



Source : auteurs.

effets pervers. Vous l'avez évoqué à propos de la surfréquentation des Deux-Caps et nous pourrions multiplier les exemples de ce type. Des effets pervers à long terme qui posent des problèmes par rapport aux enjeux de politique de développement. Nous sommes bien là au cœur de la question à poser : est-ce que c'est soutenable ? Dans l'immédiat, c'est le cas ou pas, mais il faut poser la question en termes de dynamique et d'avenir.

Dans un premier temps, analyser les risques. Vous tous qui travaillez sur le patrimoine, savez bien à quel point ils sont nombreux. Nous avons évoqué ceux de dégradation, de gentrification. Mais également les implications des risques climatiques qui peuvent se présenter, ne serait-ce que la montée des eaux, des inondations comme pour le fleuve Sénégal à Saint-Louis, etc. Derrière se pose un éternel problème de l'analyse du patrimoine qui est celui des débats autour de l'authenticité. Cela nous renvoie à la question : est-ce que les bâtiments repris, retravaillés sont toujours authentiques ou pas ? Nous revoyons les questions de commercialisation qui ont été évoquées tout à l'heure. Il y a une liste effectivement. Nous avons essayé, mais ce serait fastidieux et cela tiendrait de l'inventaire à la Prévert, dans les deux cas que nous avons commencé à étudier, de faire une liste d'indicateurs possibles de mesures avec toutes les limites qui ont été rappelées de ces mesures. Mais là, il y a un travail fondamental des risques, et pas seulement des risques de court terme. C'est vraiment une analyse longue.



Enfin, le dernier point sur lequel je souhaiterais insister pour conclure est ce que nous avons appelé le franchissement de seuils de soutenabilité. À partir du moment où nous considérons, au moins pour le patrimoine urbain, mais je pense que ce n'est pas faux pour d'autres patrimoines, qu'il y a quatre dimensions à prendre en compte, qui ne sont pas forcément analysées de la même manière, mais qu'il faut prendre en compte en même

temps, nous nous retrouvons selon un élément classique de l'analyse de la soutenabilité. Considérons-nous – c'est une perspective de soutenabilité faible – que les progrès dans une seule dimension ? Généralement, ce sera la dimension économique. D'après ce qui a été rappelé, nous commercialisons et, là, le revenu augmente. Mais est-ce que nous acceptons que les progrès dans cette dimension entraînent une réduction dans les autres dimensions ? Sur le graphique, cela se traduirait par une espèce de losange qui se rétrécit. Si nous ne l'admettons pas, nous nous trouvons dans le cas de la situation de soutenabilité forte, qui signifie une complémentarité entre les différents éléments.

Comment fixer ces seuils ? Pour les bâtiments, c'est simple. S'il s'écroule, nous y arrivons. Mais pour le reste, c'est là où il y a une articulation fondamentale avec les acteurs dont parlait Hervé PASSAMAR tout à l'heure avec les élus, les décideurs, y compris les décideurs privés, c'est-à-dire avec les choix et la cohérence des modèles de développement du territoire considéré. À partir de ce moment-là, ce sont les choix politiques qui sont derrière la fixation de ces seuils. Admettons-nous par exemple qu'une partie de la population du centre-ville soit évacuée, ce qui a été le cas à Lalibela pour reprendre ce cas ? Admettons-nous que les activités artisanales traditionnelles qui étaient un élément de ce patrimoine urbain régressent ou au contraire progressent ? Les choix de ces seuils sont des arbitrages politiques, des choix à long terme sur lesquels il faut faire des hypothèses. Si nous sommes un pur chercheur, nous pouvons nous faire plaisir en disant qu'il faut ceci ou cela. Je me souviens d'un atelier que nous avons eu au moment de la rédaction de cette étude à l'AFD où un grand débat avait eu lieu sur le thème de la gentrification, en disant que c'était indispensable parce que c'était le seul moyen de sauvegarder les centres si les personnes peuvent payer et apporter un revenu supplémentaire. Il est clair que ce n'est pas simple. Mais nous pouvons essayer. En tout cas, il y a tout un travail de recherche et de collectif à faire là-dessus.

Je terminerai simplement, parce que cela embraye sur les discussions de cet après-midi, sur les éléments de conclusion sur les conditions de cette soutenabilité. Là encore, nous retrouvons des choses qui ont été évoquées et qui le seront peut-être davantage cet après-midi. C'est que le rôle décisif des acteurs est la nécessité de gérer les conflits entre les acteurs. Il n'y a pas que des problèmes de mesure, mais la mesure peut aider à objectiver un peu les choses.

L'autre élément classique, mais fondamental, dans les études que beaucoup ont menées et celle que nous avons reprise dans le patrimoine et développement, assure la participation des populations. Pour être soutenable à long terme, il faut cette participation et cette intégration dans la réalité du tissu social. Les questions de formation, la maîtrise des flux

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

touristiques – cela a été évoqué tout à l'heure à propos de la surfréquentation. Et bien sûr, l'encouragement à l'innovation productive pour rappeler que certes l'essentiel de la valorisation est touristique, mais elle n'est pas et ne peut pas être que touristique. Il y a d'autres types d'innovations. Nous avons évoqué la question de la marque Nord-Pas-de-Calais. C'est une manière de valoriser les produits locaux. Il y en a d'autres.

MARIA GRAVARI-BARBAS, DIRECTRICE DE L'IREST (INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU TOURISME) DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1, SORBONNE

Je voudrais juste vous informer sur un processus en cours auquel participent plusieurs personnes ici présentes et auquel a fait mention Hervé PASSAMAR. Il s'agit d'un atelier de réflexion prospective sur le patrimoine et le rôle qu'il peut jouer au sein de la société française, mais de façon même beaucoup plus générale aujourd'hui. Notre rôle est de définir un certain nombre de grands enjeux, dans lesquels bien sûr la question de l'économie et de la durabilité économique joue un rôle majeur. Cela croise tout ce que vous avez évoqué dans votre présentation, M. VERNIÈRES, et qui doit aujourd'hui se tisser de façon beaucoup plus fine avec tout un ensemble de questionnements sociaux, dans lesquels le tourisme joue certainement un rôle. Mais je serai la première, même si je dirige un institut de tourisme, à dire que ce n'est qu'un enjeu parmi de nombreux autres. Nous voyons de façon extrêmement claire aujourd'hui que tout ceci mérite des tissages beaucoup plus fins que ce que nous faisons aujourd'hui. Je me réjouis que ces questions commencent à être évoquées de façon interdisciplinaire. Je pense que c'est précisément de cela dont nous avons besoin pour toutes les études qui ont été évoquées. Cette question de l'approche interdisciplinaire me semble extrêmement importante. C'est vrai que cette question de la soutenabilité pourrait prendre un peu ce que vous avez évoqué en conclusion. Il est totalement impossible de l'évoquer d'une autre manière que par ces choix politiques. Et nous voyons finalement que tout revient à un certain nombre de décisions qui sont prises dans un contexte particulier sur un territoire délimité. Et bien sûr pour évoquer le questionnement du territoire qui est majeur pour un géographe comme moi, nous ne pouvons pas parler de territoire si d'abord nous ne définissons pas la finalité.

ALAIN AYONG LE KAMA

Une question à Michel VERNIÈRES. Une question d'économiste de base. Dans les manières de construire les quatre dimensions que vous avez construites, et les liens elles, nous faisons effectivement appel à la soutenabilité. Si j'ai bien compris, la question qui avait été posée, si nous sommes dans des cas de complémentarité, est de savoir si le

ECHANGES

développement économique se traduira nécessairement par une baisse des autres dimensions. Est-ce que cela crée des irréversibilités qui font que cela devient inacceptable ? Et à un moment, je me demandais tout simplement si ce serait suffisant de considérer des notions que les économistes connaissent très bien, qui sont les notions de Pareto optimalité. Et dans ces conditions-là, nous pourrions dans la gestion telle que vous la proposez nous référer à la Pareto optimalité, c'est-à-dire, pour ceux qui ne sont peut-être pas économistes, tout simplement dire que si nous arrivons à améliorer une des dimensions parmi les quatre sans en détériorer une autre, nous considérons que nous allons dans le bon sens. Est-ce que nous pouvons considérer que la gestion de ces patrimoines peut se faire selon ces références-là ? Cela arrangerait beaucoup les économistes de base que nous sommes.

Ma question à Hervé PASSAMAR va également dans le même sens. Vous avez très bien nuancé le fait que lorsque nous utilisons des indicateurs, il faut améliorer ces coefficients multiplicateurs. Xavier GREFFE nous a dit effectivement que cela posait des questions extrêmement dures sur l'agrégation. Mais il faut le faire pour pouvoir sensibiliser. J'ai bien compris. J'aimerais que vous reveniez sur une question, qui a également été posée par Xavier GREFFE, dans ces coefficients multiplicateurs. C'est la question du coût d'opportunité des mesures que nous prenons, c'est-à-dire que le coefficient multiplicateur que nous présentons concerne essentiellement le patrimoine ou le site considéré. Mais comme nous l'a dit Xavier GREFFE ce matin, ce coefficient multiplicateur peut être n fois plus élevé pour d'autres types d'actions publiques. Et comment faisons-nous pour arbitrer entre des actions publiques autres et celle-là ? Ou de présenter au public le fait que, dans le cas de l'hôpital, peut-être que l'argent que nous mettons dans cette valorisation de ce patrimoine aurait pu être plus efficace dans d'autres formes d'action publique. Comment faisons-nous pour arbitrer entre l'investissement dans ces actions-là, même si les coefficients multiplicateurs sont élevés, et les investissements que nous aurions pu faire par ailleurs avec d'autres formes d'actions publiques, qui peut-être s'avèreraient plus rentables pour la collectivité.

EMMANUEL RAOUL

Une question à Hervé PASSAMAR. J'ai compris en particulier un des gros avantages de la démarche qui est généralisée au niveau national, c'est un processus d'appropriation qui modifie le point de vue des acteurs du patrimoine sur leur propre action. C'est à mon sens déjà une énorme plus-value en quelque sorte de l'approche. Cependant, ceci me fait un peu penser, dans un tout autre domaine que notre ministère connaît bien, à quel est l'impact d'une modification ou d'une amélioration par exemple du patrimoine routier ou autoroutier sur les retombées. Nous voyons bien qu'il

y a eu toute une approche historique longue sur ces questions, avec construction de toute une série d'indicateurs pour montrer que les millions ou milliards d'euros plutôt dépensés dans ces domaines avaient effectivement des retombées.

Dans le cas du plan patrimoine antique, avez-vous, en plus des questions d'Alain AYONG LE KAMA, regardé quels pouvaient être les effets collatéraux négatifs ? Cela a été dit plus tôt dans la matinée. Il peut y avoir aussi dans ce qui est fait pour ce patrimoine antique des effets négatifs soit sur d'autres activités, soit sur l'environnement immédiat, soit sur même des coûts d'usage ou d'entretien. Autrement dit, est-ce que l'approche ne risque pas d'être biaisée par le fait que ceux qui construisent cette approche aimeraient bien que l'approche soit d'une certaine façon positive par rapport à leur action ? Il y a une sorte d'aspect de justification de l'action. Ne risquons-nous pas d'oublier la case des effets négatifs ?

RÉMY PRUD'HOMME

Je voudrais reprendre la deuxième interrogation d'Alain AYONG LE KAMA et la porter un peu plus loin. Il nous dit qu'il faut comparer l'euro dépensé dans la protection du patrimoine avec l'euro dépensé dans la santé et voir quel est, de ces deux euros, celui qui produit le plus d'effets positifs. Nous pouvons aller plus loin. Il y a également une autre option qui est de laisser cet euro dans la poche du contribuable. Le laisser dans la poche du contribuable, c'est augmenter le bien-être dudit contribuable. Et ce bien-être se traduira aussi par des créations d'emplois. Je suis toujours irrité de cette sempiternelle affirmation française comme quoi la dépense publique crée de l'emploi. C'est quelque chose qui est faussement vrai bien entendu. Il est très difficile de dépenser 1 milliard en argent public sans créer des emplois. Nous payons des entrepreneurs, des fonctionnaires, nous créons de l'emploi, il n'y a pas de doute. Mais il faut voir que cet argent a été pris dans la poche des individus ou des entreprises et que le fait que ces derniers n'ont plus cet argent, ils ne le dépensent pas, est aussi de nature à avoir créé des emplois dont nous nous sommes passés. Si la dépense publique créait des emplois, la France, qui est championne du monde de la dépense publique, n'aurait plus un chômeur depuis très longtemps. Et comme nous savons, ce n'est malheureusement pas le cas. Je crois qu'il faut aller un peu plus loin encore que le choix entre deux types de dépenses publiques, mais s'interroger sur la dépense publique elle-même. C'est un point assez banal pour un économiste, mais qui semble être très peu compris de la presque totalité des élus, aussi bien au niveau local qu'au niveau national.

Je voulais revenir sur la question du choix d'un territoire pour l'analyse. C'est un problème ultra classique. Nous ne pouvons pas faire une analyse coût/bénéfice. Il existe en analyse coût/bénéfice une littérature très abondante et développée. La première des choses que nous disons dans

un manuel d'analyse coût/bénéfice est : « Définissez l'espace dans lequel vous comparerez la dépense et les conséquences positives et négatives de votre analyse. » C'est plus facile à dire qu'à faire. Et l'une des solutions consiste d'ailleurs à présenter plusieurs analyses pour différents territoires géographiques, de façon à voir si ces analyses concordent ou au contraire divergent complètement.

HERVÉ PASSAMAR

Je tenterai de répondre chronologiquement. Sur la question que vous évoquiez liée à la rentabilité, je dirais que ce n'était pas le sujet. En tout cas, il a soigneusement été proposé par le ministère de la Culture que nous ne nous engagions pas sur ce terrain-là. Par contre, ils ont souhaité – ce qui me paraissait intéressant sur les deux échelles territoriales, régions et échelle nationale – faire quelques comparatifs ou parallèles entre le montant annuel consenti par l'État et les collectivités locales et territoriales sur les travaux de restauration sur les patrimoines protégés, et par exemple, un ratio comme un autre, le montant cumulé des billetteries, donc des recettes directes. Là, nous ne sommes pas sur l'analyse de la rentabilité, mais simplement sur quelques ordres de grandeur qui permettent de camper le décor et de nourrir le débat. Nous avons constaté et le constatons encore dans la durée avec une espèce d'équilibre étonnant que le montant cumulé des billetteries sur l'ensemble des sites et monuments protégés ouverts au public représente à peu près l'engagement public national français annuel sur les opérations de restauration du patrimoine. Je trouve cela intéressant. Après, les flux économiques sont complètement différents, mais cela permet tout de même d'avoir quelques éléments de cadrage qui peuvent nourrir le débat politique, mais pas de travail spécifiquement ou techniquement calé sur les questions de rentabilité.

Sur les effets collatéraux négatifs du plan patrimoine antique et d'une autre démarche d'observation aussi du plan patrimoine antique, tout d'abord le premier effet lié au plan est la concentration des financements (100 millions d'euros). C'est énorme par rapport aux 500 millions dépensés annuellement par le ministère de la Culture. Donc, une concentration dans une même région sur 12 sites du patrimoine antique. Cela veut dire que nous confortons l'effet d'attractivité et de notoriété en gros sur le hit-parade des sites les plus connus. Et nous délaissions des sites moins connus, moins « importants » qui sont en région PACA et pour lesquels, à mon avis, l'enveloppe aurait dû être distribuée un peu différemment. Cela veut dire que ce plan, d'une certaine manière, renforce des effets de notoriété et d'attractivité sur des sites qui n'en avaient peut-être pas vraiment besoin. Arles et Fréjus sont suffisamment connus. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y avait pas une urgence en termes de restauration sur ces sites-là.

Le deuxième problème n'est pas directement lié au plan patrimoine antique, mais en tout cas à ce que j'évoquais rapidement tout à l'heure. Un élément qui a été mis à jour par ce plan patrimoine antique est encore une fois l'énorme décalage entre de l'argent public consacré à la mise en œuvre de plan de restauration sur 12 sites dans une région et l'absence en parallèle de politiques de gestion de ces sites qui soient un peu à la hauteur de l'engagement public qui a été consenti. Là, il y a un vrai souci. C'est un avis très personnel : nous ne pouvons pas consacrer des budgets de cet ordre-là sur des opérations lourdes, importantes, avec des entreprises des monuments historiques qui sont de très belles entreprises, avec des savoir-faire qu'il faut véritablement valoriser. Nous ne pouvons pas considérer que nous ne nous attaquons qu'à la partie restauration sans considérer l'autre élément que nous appellerons valorisation gestion. Là, il y a un véritable souci. Nous le savons confusément. Mais lorsqu'une somme aussi importante est allouée à 12 sites bien identifiés, avec un projet de travaux qui dure 6 à 8 ans, rien n'est fait en termes de mode de gestion de ces différents sites. Modes de gestion locaux, territoriaux, au sens large. Ce hiatus est criant et souligne véritablement quelque chose de complètement incongru et incohérent dans une politique de développement de travaux de restauration et de valorisation du patrimoine.

Après, nous avons tout de même tenté dans nos travaux, en associant le maximum d'acteurs, de veiller à ne pas surreprésenter la part du patrimoine et en gros prêcher pour notre propre paroisse. Il aurait été extrêmement facile et désastreux en termes d'image de ne nous entourer que d'experts du patrimoine, utiliser des ratios un peu fantaisistes, comme le disait Xavier GREFFE tout à l'heure et démontrer à quel point le patrimoine était le premier secteur d'activité, tous secteurs confondus, de la région PACA. Non. Nous avons pris un certain nombre de précautions. L'une de ces précautions est d'intégrer dans ce collectif de travail des structures qui ne sont pas directement des structures du patrimoine, qui ont un autre regard, une autre approche, d'autres attentes. De ce point de vue, nous avons toujours été sur une dimension de principe de prudence. Quand il y a par exemple le choix entre deux, parfois trois études de la CAPEB, la Fédération des artisans, relatives au nombre de personnes qui travaillent dans ces entreprises-là sur le patrimoine protégé, nous prenons et ne retenons que celle qui est la moins favorable à nos sources. C'est un point très important. On nous a fait ce reproche au départ, parce que les chiffres paraissaient énormes. Mais les chiffres sont énormes parce que le poids du patrimoine est très important.

MICHEL VERNIÈRES

Je n'entrerai pas dans le débat sur les dépenses publiques parce qu'il dépasse beaucoup le cadre. Comme l'a rappelé Xavier GREFFE tout à l'heure, je pense que c'est comme d'habitude une question de gestion et

savoir quel type de dépense nous faisons.

Deuxièmement, l'autre élément qui intervient est la contrainte budgétaire qui est une réalité pour toute structure publique ou privée qui gère des fonds. Dans le cas de l'Agence française de Développement par exemple pour laquelle nous avons fait cette étude, la question est de savoir s'ils l'affectent dans l'enveloppe dont ils disposent et les crédits qu'ils peuvent éventuellement soulever sur le marché international, mais pas à n'importe quelles conditions. Ils peuvent les affecter là ou ailleurs. Le problème se pose et mérite d'être vu. Mais après, il y a l'autre débat qui nous entraînerait très loin.

Sur le choix des territoires, bien sûr qu'il y a des méthodes, bien sûr que c'est fait de longue date. Et c'est pour cela que j'ai dit que je tenais à renfoncer le clou. Il est essentiel de rappeler cet élément, souvent oublié. L' élu local que je suis pourra vous le dire, à l'intérieur d'une communauté de communes. Je suis élu d'une commune qui a un patrimoine monumental particulièrement riche, et le village d'à côté n'a rien. Ce dernier demande pourquoi faire des dépenses pour favoriser le tourisme, en oubliant que les chambres d'hôte chez lui prospéreront de la même manière. Je pense qu'il faut inlassablement rappeler cela avec toutes les difficultés.

En plus, c'est un peu plus délicat – vous l'avez dit d'ailleurs – dans le patrimoine urbain, étant donné l'ensemble des éléments à prendre en considération. Nous avons retenu ces 4, mais nous voyons bien combien il est difficile de les identifier. C'est encore plus délicat. Cela implique effectivement de continuer à chercher, bien sûr nous n'inventons rien, sur la base des techniques qui sont mises en avant de longue date. Je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est une réalité ancienne. Mais ce ne sont pas les professeurs que nous avons été ou que nous sommes qui pourront dire que la pédagogie n'est pas de la répétition.

Enfin, pour passer à la question de Pareto optimalité, je crois qu'il y a deux choses à dire. La première est que si nous sommes dans une situation où l'une des 4 dimensions s'améliore et ne touche pas aux autres, c'est parfait. La soutenabilité est assurée. Deuxièmement, je l'ai déjà dit, mais je crois qu'il faut insister là-dessus : la difficulté d'une analyse même de ce type, c'est la durée. Que cela se maintienne dans la durée. Nous pouvons constater à un moment donné, au moment où nous faisons le projet, que cela ne nuit à personne et nous apercevoir que les processus sur une période un peu plus longue aboutiront à ces dégradations. Et c'est ce qu'il faut essayer d'analyser.

Joël SATRE-BUISSON

Je voudrais revenir sur ce que disait Hervé PASSAMAR sur les processus administratifs de suivi, de gestion et de comptage. Cela me paraît extrêmement important. Il y a un vrai enjeu de professionnalisation. Il y a

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

des méthodes qui sont identifiées, récurrentes. C'est d'une part les méthodes du management de projet, d'autre part les méthodes de l'évaluation des politiques publiques. Il serait bon que ces méthodes de travail puissent être effectivement diffusées et intégrées dans les mécanismes de financement et de budgétisation de ces actions.

Je prends deux exemples. D'une part, le montage d'un dossier FEDER. Tous ceux autour de la table, et je crois qu'ils sont quelques-uns à s'être confrontés à cela, savent que pour bâtir un dossier FEDER, nous nous dotons d'une batterie d'informations qui ne sont ni des indicateurs ni des éléments d'objectivation de l'activité territoriale. De la même manière, au niveau des SCOT, nous avons une capacité de produire de l'information. Je pense que le fait de bâtir ce que vous nommiez tout à l'heure des observatoires qui permettent effectivement d'avoir des indicateurs, un référentiel et des méthodes de gestion par action et par type de projet est un enjeu lourd sur les questions que nous évoquons ce matin.

ECHANGES



Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

ENJEUX DE LA MESURE DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES SITES EXCEPTIONNELS

**Sous la présidence d'Alain AYONG LE KAMA,
professeur, Université Paris Ouest La Défense**

Les effets des différentes aménités d'un site exceptionnel, en tant que ressources, sur l'économie locale. Quelles potentialités pour un développement durable des territoires ?

RÉMY PRUD'HOMME, PROFESSEUR ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Le lien entre un site patrimonial et le tourisme apparaît à la réflexion et à l'analyse extrêmement ténu. Il y a effectivement une partie du tourisme qui est motivée principalement par la culture. Mais la vérité oblige à reconnaître que cette partie est généralement très faible. Très peu de personnes se rendent loin dans un endroit uniquement parce qu'il y a un site patrimonial. Il y a des exceptions. Des personnes vont au Cambodge uniquement à cause d'Angkor, bien entendu. Et ils ont raison. Mais dans la plupart des cas, et certainement dans un pays comme la France, le nombre de personnes qui se déplacent uniquement ou principalement à cause de la richesse culturelle d'un site est finalement très limité.

L'autre lien est celui qu'il y a entre le tourisme et le développement, qui est le vecteur principal de l'impact socio-économique d'un site. Ce lien est extrêmement ténu. Le tourisme, dans beaucoup de cas, n'est pas un facteur de développement très important. D'abord, dans nos climats, le tourisme est très généralement saisonnier. Cela veut dire que nous faisons des investissements qui ne servent que pendant 3 mois sur 12. Il faut donc des taux de rentabilité extraordinaires sur ces 3 mois-là pour justifier les investissements. D'autre part, une partie considérable des activités touristiques fuit à l'extérieur de la zone. Dans beaucoup de cas, même à l'extérieur de la ville, à l'extérieur du pays. De nos jours, une bonne partie des chaînes hôtelières est internationale. De sorte que tous les bénéfices réalisés dans l'hôtellerie de grande qualité se retrouvent finalement sur les marchés financiers de Londres et de New York et ne restent même pas dans

un pays comme l'Italie. C'est le cas de Venise. La plupart des grands hôtels de Venise appartiennent au mieux à des groupes milanais et dans la plupart des cas à des groupes totalement internationaux. Les bénéficiaires, de type rente, qu'ils réalisent ne restent pas à Venise et ne restent même pas en Italie, et peut-être même pas en Europe de nos jours. Le lien est donc très ténu. Ces maillons sont tous assez faibles. Et comme chacun sait, la force d'une chaîne est celle de son maillon le plus faible. C'est ce que j'ai retenu de l'étude bibliographique que Maria GRAVARI-BARBAS a réalisée.

Dans cette affaire, mon rôle a été uniquement celui d'un chef d'orchestre. Après avoir défini ce que pouvaient être les études, j'ai cherché des personnes qui étaient capables de les conduire à bien. Je me suis donc adressé à Maria GRAVARI-BARBAS pour cette étude bibliographique. Pour les autres aussi, je me suis adressé à des plus jeunes chercheurs



Une deuxième étude a porté sur 4 villes de Turquie. Travaillant pour l'UNESCO, nous ne pouvions pas nous contenter de faire une étude sur la France. Il fallait faire une étude sur des pays plus pauvres. Dans le cas de la Turquie, nous avons cherché des paires de sites, c'est-à-dire des sites qui étaient aussi semblables les uns que les autres, mais dont

l'un était sur la liste et dont l'autre n'était pas sur la liste. Nous avons trouvé deux sites antiques : Troie, qui est sur la liste et Pergame, qui n'est pas sur la liste. Les deux sites sont également intéressants par certains côtés. Même, il y a plus à voir à Pergame qu'à Troie. Les deux sites sont dans la même zone géographique, le nord-ouest de la Turquie. Nous sommes donc allés sur le terrain, pour regarder ce qu'il se passait et discuter. Et un travail identique a été fait sur deux villages ottomans du 18^e siècle, situés dans la même zone également, pas très loin d'Ankara, dans le centre de la Turquie. L'un était sur la liste et l'autre n'était pas sur la liste.

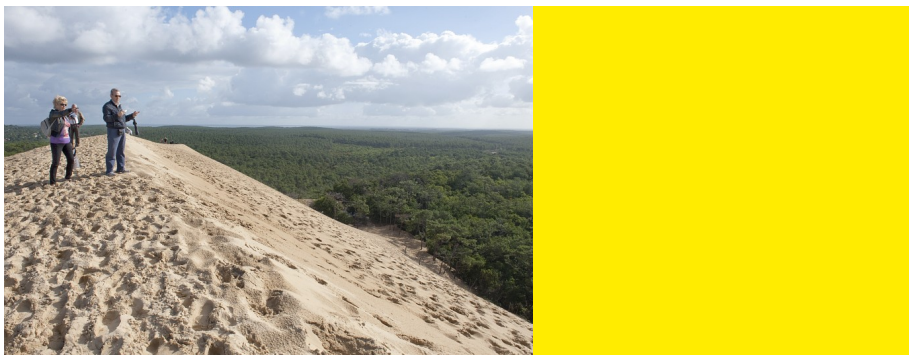
Quelle a été la conclusion de cette étude monographique ? À notre surprise, il est apparu que le fait d'être sur la liste n'avait aucun impact positif sur le développement local. Les raisons en étaient que dans un cas au moins, dans celui des deux villes ottomanes, le fait d'être sur la liste était un obstacle clairement identifié, à savoir que dans la ville qui est sur la liste du patrimoine de l'UNESCO, il n'est pas possible de faire des piscines dans les hôtels, alors que c'est possible dans l'autre ville. Et les touristes, à tort ou à raison, ont la mauvaise habitude de préférer, surtout au mois d'août en Turquie, les hôtels avec piscine, de sorte qu'il y avait moins de touristes dans la ville qui bénéficiait du label.

Dans le cas de Pergame et de Troie, il y avait des phénomènes du même genre, à savoir qu'il n'y a pas beaucoup d'hôtels près de Troie et que de

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

toute façon les touristes vont beaucoup plus dans les stations balnéaires proches. Je crois me souvenir que dans la ville balnéaire qui est à 40 ou 50 km, il y a 5 fois plus de chambres d'hôtel que dans la ville qui est la plus proche de Troie, celle où vont ceux qui visitent Troie. Nous pouvons trouver déplorable que les personnes préfèrent Sea, sex and sun, plutôt que de relire l'Illiade sur les sites de Troie. Mais c'est un fait qu'il faut bien considérer. Dans le cas de Troie, Troie est près d'une ville qui s'appelle Gallipoli, je crois, où il y a eu des combats pendant la Première Guerre mondiale, livrés par des troupes largement originaires de Nouvelle-Zélande et d'Australie. Le nombre de touristes australiens et néo-zélandais qui vont visiter ces champs de bataille sur lesquels leurs grands-pères se sont illustrés est plus important que le nombre de personnes qui se donnent le mal d'aller visiter les ruines de Troie.

La valeur probante de cette étude sur la Turquie n'est pas très grande parce qu'elle concerne deux paires de villes. Mais nous avons tout de même pris soin de faire en sorte que les villes soient aussi comparables que possible en intérêt culturel, architectural, historique. Cette double comparaison faisait apparaître que le lien entre l'inscription sur la liste et le développement économique était faible ou inexistant.



J'en viens à la troisième étude de Magali TALANDIER (cf références en fin d'article) qui est absente cet après-midi. C'était une étude économétrique assez simple qui portait sur la France. Je vais tout de suite au tableau qui la résume. Nous avons un certain nombre de variables expliquées qui sont des indicateurs de développement local, puisque nous cherchions à comprendre le développement local.

Ce tableau résume tout le travail. Nous cherchons à expliquer des variables qui sont susceptibles de mesurer le développement local. Je note que le travail a été fait sur la totalité des cantons français (3 700 cantons). C'est un échantillon tout à fait intéressant. Nous avons ici des variables qui se rapportent au développement touristique. Nous avons le potentiel d'accueil

touristique, le nombre de lits je suppose. Nous avons son évolution. Nous avons le pourcentage de personnes qui travaillent dans la restauration, la variation de ce pourcentage, le pourcentage des emplois dans la restauration par 1 000 habitants et sa variation. Nous avons des données sur le développement touristique en quelque sorte.

Nous avons aussi des données que nous chercherons à expliquer sur le développement économique à proprement parler. SM, c'est le solde migratoire. C'est un indicateur très intéressant. Ces données existent par commune et nous les regroupons en canton. Le solde migratoire autour des années 90 rapporté à la population. Nous avons les emplois domestiques que nous appelons parfois les emplois résidentiels, qui sont liés directement au nombre d'habitants qui sont là. Nous l'avons par millier d'habitants en 2005. Nous avons les emplois chics qui comprennent l'ingénierie, la pratique médicale, le conseil de gestion ou le conseil informatique, les activités juridiques, comptables, la publicité, l'architecture, la recherche, les activités artistiques, etc. Des emplois que nous appelons parfois, avec exagération peut-être d'ailleurs, des emplois de création, mais qui semblent particulièrement intéressants pour mesurer le développement à long terme. L'évolution de ces emplois chics. Certains de ces emplois sont des emplois salariés. D'autres sont des emplois indépendants. Nous pensons que c'était un indicateur intéressant d'avoir le nombre d'emplois indépendants et son évolution.

Nous avons le revenu. Il s'agit du revenu fiscal et moyen par canton. À la fois parce que c'est fiscal et parce que c'est moyen, ce n'est pas un indicateur parfait, mais enfin, c'est un indicateur qui, quand nous avons de très grands nombres de points dans l'échantillon comme cela, donne des indications très précieuses. L'évolution de ce même revenu, l'évolution du revenu par habitant au cours d'une période, les salaires horaires et leur évolution.

Donc, nous avons des indicateurs. Chacun d'entre eux est discutable et imparfait. Et la liste n'est pas complète. Mais enfin, ce sont des indicateurs de développement économique pour lesquels nous pouvons avoir des données au niveau de chaque canton.

Nous avons un certain nombre de variables explicatives. Nous avons pris tout ce que la théorie suggère comme étant des facteurs de développement local. D'abord, nous avons pris nos indicateurs de sites exceptionnels. Nous avons pris ceux classés par l'UNESCO, une trentaine. Une trentaine sur 3 600, ce n'est pas grand-chose, mais cela permet de voir s'ils font mieux ou plus mal, toutes choses égales par ailleurs. Nous avons également pris des indicateurs d'intérêt touristique en prenant le guide vert Michelin et avons relevé et alloué à chaque canton les sites qui ont 3 étoiles « vaut le voyage » et 2 étoiles « vaut le détour ». Ensuite, nous avons pris des caractéristiques naturelles, que Magali TALANDIER appelle aménités. Nous

avons là des variables susceptibles d'expliquer le développement. Il y a le fait d'être sur le littoral. Nous savons que, globalement, les zones sur le littoral se développent plus rapidement que les autres en France, depuis plus d'une vingtaine d'années. Il y a les cantons proches du littoral, à moins de 50 km. Il y a le fait d'être dans les Alpes et les Pyrénées, puisque du point de vue touristique, c'est intéressant. Il y a le fait de bénéficier d'une rivière ou d'un lac. Il y a un indicateur climatique. Magali a passé beaucoup de temps à construire cet indicateur et à utiliser les travaux qui ont été faits pour les « cantonniser » si j'ose cette expression. Puis, des indicateurs d'accessibilité qui sont susceptibles d'avoir une influence sur le développement. Il y a le fait d'être à moins de 50 km d'un axe routier à fort trafic. Il y a la population en 2005. C'est-à-dire que l'hypothèse que la taille d'un canton peut avoir une influence sur le taux de croissance de ce canton au cours des années. Il y a le fait d'être à moins de 100 km d'une agglomération urbaine. Et il y avait enfin le revenu par habitant au début de la période.

Pour chacune des variables à expliquer, nous avons fait des régressions multiples. Les résultats apparaissent dans le tableau (cf page précédente). Nous pouvons nous limiter à l'impact des indicateurs culturels qui est ce qui nous intéresse ici. Il y a peut-être des personnes qui ne sont pas très familières de ce qu'est une régression multiple et de la façon dont nous les utilisons. Une régression multiple vous permet de contrôler toutes les autres variables. Si cette régression multiple fait apparaître pour le fait d'être sur la liste de l'UNESCO un effet positif, et l'économétrie dit que si le résultat obtenu est très significatif ou au contraire pas significatif du tout, cela vous donne non seulement l'ampleur de la conséquence, mais aussi la probabilité d'une signification de cette conséquence.

Voilà les résultats : lorsque nous avons 3 croix, cela veut dire que l'impact est positif et important. Lorsque nous en avons 2, l'impact est positif et modéré. Lorsque nous avons 1 seule croix, l'impact est positif et faible. Lorsque nous avons 3 traits d'union, l'impact est négatif et important. Lorsque nous avons 2 traits d'union, l'impact est négatif et modéré. Lorsque nous avons 1 trait d'union, l'impact est négatif et faible. Et lorsque nous avons du blanc, l'impact n'est pas significatif.

Nous voyons que le potentiel d'accueil touristique est effectivement fortement influencé par le fait d'être classé sur le patrimoine de l'UNESCO et aussi d'avoir 2 ou 3 étoiles au guide Michelin. Il n'y a rien de très surprenant là-dedans, parce que nous avons des zones qui sont tour excellence.

Cependant, vous voyez que l'évolution de cet indicateur de potentiel d'accueil touristique, au cours des années 1999 – 2005 n'est absolument pas influencé ni positivement ni négativement par le classement de l'UNESCO. Et il l'est négativement par le fait de bénéficier pour le canton d'une citation au guide Michelin. C'est intéressant.

RESULTATS DES ANALYSES ECONOMETRIQUES

Régressions sur les 3687 cantons français	aménité culturelle		aménité naturelle				accessibilité et potentiel fréquentation				R ²	Moy. Cantons		
	Classé par l'Unesco (1/0)	Classé par hors Unesco (1/0)	Littoral	< 50 km du littoral	Alpes-Pyrénées	Traversé par une rivière ou un lac (1/0)	Index climatique (varie de 7 à 26)	< 50 km axe routier à fort trafic (1/0)	Pop. 2005 (en milliers)	Distance d'une AU hab. en 2005			Revenu/hab. en 2005	
<i>Variables à expliquer</i>														
PAT / 1 000 hab. en 2005	+++	++	+++	---	+++	++	+	--	+			0,2	6,0	
Evol PAT 1999/2005		--	---	---	---	--	-		++			0,2	-36,8	
% restauration dans Unedic, 2005	+++	++	++	-	+++	+	+		+			0,2	3,6	
% emplois tourisme dans Unedic, 2005	+++	++	++	-	+++	+	+		+			0,3	4,8	
Δ empl. restaur. / 1 000 hab. 1993/2005		++	++		+++	+						0,1	1,7	
Δ empl. tourisme / 1 000 hab. 1993/2005	++	++	++		+++	+						0,1	2,0	
SM 1990/99 / pop. 1990, en %	+++	--	+++	++	+++	+	+					0,2	2,5	
Emploi domestique / 1 000 hab. 2005	+++	+++	+++	--	+++	+	+					0,2	48,1	
Emplois chics / 1 000 hab. 2006	+++	+++	+++	--	+++	+	+					0,2	19,8	
Chics indépendants / 1 000 hab. 2005	++	++	+++		+++	+	+					0,3	4,5	
Evol total chics 1999/2005, en %		++	+++		+++	+	+					0,1	30,9	
Evol indépendants chics 1999/2005, en %		+	+++		+++	+	+					0,2	42,7	
Revenu/hab 2005, en €		+++	---	---	---	---	+++	+++	+			0,1	8761,3	
Evol revenu volume 1990/2005		++	++	++	+++	++	++	++	+			0,2	39,1	
Evol rev/hab 1990/2005, en %		---	---	---	---	---	---	---	+			0,2	28,9	
Salaires hor. net moyen en 2005		---	---	---	---	---	---	---	+			0,4	10,4	
Salaires hor. net moyen des cadres en 2005		+	+	+	+	+	+	+	+			0,2	20,0	
<i>nb coefficients positifs significatifs</i>	6	9	12	3	12	5	11	3	7	10	9			
<i>nb coefficients négatifs significatifs</i>	2	4	5	3	3	3	3	6	6	3	4			

5

4

1

2

3

- +++ impact de la variable positif et important
- ++ impact de la variable positif et modéré
- + impact de la variable positif et faible
- impact de la variable négatif et important
- impact de la variable négatif et modéré
- impact de la variable négatif et faible
- pas d'impact significatif

Maintenant, les indicateurs économiques sont ceux qui nous intéressent le plus directement, parce qu'il est assez évident qu'il y a un impact sur les indicateurs proprement touristiques. Si nous regardons le solde migratoire, nous voyons que la liste de l'UNESCO n'a aucun impact sur les soldes migratoires. Au cours des 10 dernières années, pas plus de personnes ont migré dans les zones qui sont classées à l'UNESCO. Et même, ce qui est plus surprenant, le fait d'être classé favorablement au guide Michelin a un impact négatif, c'est-à-dire qu'il y a moins de migrations vers ces zones au cours de la période considérée.

Les emplois domestiques ont des impacts positifs. Les emplois chics n'ont aucun impact positif pour l'UNESCO. Un impact positif pour les Michelin. Ensuite, l'évolution de ces emplois chics, indépendants ou pas, le revenu par habitant, l'évolution du revenu, ne connaissent aucun impact, ni du classement à l'UNESCO, ni du classement Michelin. L'évolution du revenu entre 2000 et 2005 est probablement l'indicateur le plus intéressant. Il a augmenté moins vite dans les cantons UNESCO et dans les cantons Michelin. Même chose pour l'évolution du revenu par habitant. Et pour ce qui est des salaires, il n'y a pratiquement aucun impact. Pour conclure. Globalement, il apparaît – et il s'agit de choses sérieuses, car nous considérons l'ensemble des cantons français et l'ensemble des autres facteurs que ces inscriptions sur les listes – que l'impact sur le développement économique est nul ou faible. Cette conclusion n'a pas beaucoup plu aux personnes de l'UNESCO, qui étaient mécontentes parce qu'elles voulaient que nous leur montrions que c'était très bon pour le développement. Nous leur avons dit : « Votre job n'est pas de vous occuper du développement local. De nombreuses personnes essayent de le faire. Votre job est de protéger le patrimoine touristique mondial. Et c'est à notre avis une tâche suffisamment noble et enthousiasmante pour qu'y contribuer puisse vous suffire. »

Consulter l'article "Mesurer l'impact des aménités naturelles, culturelles et environnementales sur le développement économique local", Magali Talandier, juillet 2009

<http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/57/91/63/PDF/talandier.pdf>

MICHÈLE PRATS

Je suis membre du Comité du patrimoine mondial institué par le ministère de la Culture et le ministère de l'Écologie. Les faits sont là et votre analyse est peut-être véridique. Mais apparemment, aujourd'hui, les derniers éléments dont nous disposons vont un peu à l'encontre de votre thèse.

En effet, la ville d'Albi qui vient d'être inscrite au patrimoine mondial a fait une étude de la fréquentation touristique depuis l'inscription. Dans les 3 mois qui ont suivi l'inscription, ils ont connu une augmentation touristique de 147 %. Le problème est d'ailleurs qu'il a fallu au mois de décembre trouver des hôtels pour accueillir tout ce monde. Or, du point de vue de l'accès, Albi n'est pas une ville très facile d'accès. La Réunion a connu une augmentation de 20 %, et Bordeaux de 40 %. Là, il s'agit de l'accueil purement touristique dans les hôtels et non pas de l'impact sur le long terme économique. Mais les faits sont là. Aujourd'hui, les villes ont une approche tout à fait différente de celle que nous avons eue au départ vis-à-vis de l'inscription. Autrefois, l'inscription était décrétée par les ministères, acceptée ou pas par les maires. Et c'était un processus qui était purement et simplement une labellisation.

Aujourd'hui, nous sommes dans un processus totalement différent où nous avons un projet de territoire, où il y a une implication très forte des habitants et où nous sommes dans du bottom-up et non plus dans du top-down. Nous sommes dans des approches totalement différentes et je pense que sur le plan économique, mais également sur le plan des valeurs ajoutées en termes sociaux, nous sommes dans des schémas totalement différents de ce qu'a été l'inscription au patrimoine mondial au début, lorsque nous inscrivions essentiellement des monuments isolés, et non pas comme aujourd'hui des paysages culturels beaucoup plus vastes et beaucoup plus intégrés avec une vision beaucoup plus holistique.

MARIA GRAVARI-BARBAS

Ma remarque porte sur la première partie de l'étude présentée par Rémy PRUD'HOMME, concernant l'étude bibliographique, que je commenterai plutôt en tant que géographe qu'en tant qu'économiste. Lorsque nous regardons les choses d'un point de vue de géographe et en mettant l'accent sur les territoires et les dynamiques qui émergent des territoires, nous voyons certes que l'inscription au patrimoine mondial n'est absolument pas une condition nécessaire ni suffisante. Mais nous voyons que finalement elle est une cerise sur le gâteau, et parfois même une très grosse cerise.

C'est très important de le présenter également comme cela, ce qui n'est pas du tout contradictoire avec la façon dont vous l'avez présenté. C'est vrai que l'inscription en soi n'apporte rien là où tout un ensemble de maillons est faible. Mais là où un certain nombre de conditions sont déjà présentes, elle

peut booster de façon tout à fait significative la fréquentation touristique. Et à nouveau d'un point de vue de géographe, ceci est extrêmement intéressant parce que cela permet de voir quelles sont les dynamiques qui doivent être déjà réunies sur un territoire, pour qu'effectivement l'inscription au patrimoine mondial puisse avoir réellement des effets significatifs.

ALAIN AYONG LE KAMA

Nous constatons incontestablement une extension – c'est banal – des phénomènes de patrimonialisation, des inscriptions diverses, etc. Il semble bien qu'il y ait une concurrence croissante entre les sites pour attirer les financements, et ensuite les visiteurs ou les résidents, etc. Analyser cette question de la concurrence entre patrimoines, entre sites, me paraît particulièrement important. Bien sûr, certains l'ont déjà évoqué. Mais finalement, il me semble qu'il n'y a pas encore une masse de travaux sur ce terrain. En tout cas, peut-être que vous les connaissez. J'aimerais avoir vos réactions sur ce point.

RÉMY PRUD'HOMME

Je peux répondre à Mme PRATS que j'accorde davantage de signification à une étude économétrique qui porte sur 500 cantons, froide, impartiale, dont nous ne savons pas du tout ce que nous trouverons à l'avance, qu'à une étude qui porte sur une ville, sur trois mois et sur le seul tourisme et qui est faite par des personnes qui ont envie de prouver que c'est positif.

Je sais bien que cela déplaît quand nous disons cela, car nous sommes tous à aimer le patrimoine, à aimer le développement et donc avons envie de croire que l'un marche dans la main avec l'autre. Mais il faut aussi prendre un peu de recul, regarder les choses froidement. En tout cas, c'est ce que les universitaires s'efforcent de faire ou devraient s'efforcer de faire. Et donc, croire ce que les études indépendantes et froides vous conduisent à penser. Je sais bien que cela a déplu aux personnes de l'UNESCO que nous leur disions qu'ils ne contribuaient pas énormément au développement du globe. Mais c'est ce que les données que nous avons suggèrent.

Quant à ce que dit Maria GRAVARI-BARBAS, que le fait que l'inscription n'étant ni nécessaire ni suffisante, elle est cependant une cerise sur le gâteau, je le crois. C'est probablement mieux. Mais nous pouvons dire à cela qu'il y a des personnes qui aiment mieux le gâteau que les cerises, et qu'une cerise sur le gâteau, ce n'est peut-être pas assez. D'autant plus qu'il y a clairement dans beaucoup d'endroits des cas dans lesquels nous pouvons montrer que non seulement l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais l'importance donnée à la conservation est un obstacle majeur au développement. Le cas le plus remarquable est celui de Venise. J'ai la chance d'avoir passé une année sabbatique à Venise, alors je ne dirai pas du mal de Venise. C'est un endroit très agréable, très plaisant. Mais

Venise se meurt totalement économiquement. Venise est devenu un Disneyland de luxe – nous parlions de Disneyland. Cela fonctionne à peu près comme Disneyland. Des personnes viennent de l'extérieur, passent quelques jours. La plupart d'entre eux ne peuvent même pas aller à Venise d'ailleurs. Ils se contentent d'être en dehors de Venise. Et là, leur vendent des pizzas des personnes qui n'habitent même plus Venise et qui viennent de l'extérieur pour leur vendre des pizzas ou des cartes postales.

Venise est l'exemple d'une ville qui a été tuée par la monoculture touristique. La monoculture n'est jamais une très bonne chose. La monoculture touristique est une chose particulièrement mauvaise. C'est facile de comprendre pourquoi vous avez une demande de Venise qui est mondiale. Il y aura toujours une riche Américaine qui a tué deux maris et qui a envie de s'acheter un palais. Et cela fait monter le prix des logements, le prix des terrains, le prix des bureaux. Venise est un cas d'autant plus extraordinaire qu'elle est le centre de la Vénétie qui a été l'un des plus extraordinaires cas de développement régional des 50 dernières années. Cela a été des taux de croissance coréens ou chinois en Vénétie. Et la capitale de Venise était la capitale politique, qui est à la fois le siège de la région, du département et de la province, sans parler de la ville. Le fait qu'il y avait aussi des banques, des activités industrielles à Venise... Je le sais, car quand j'ai fait HEC, j'ai fait un stage à Venise. Tous mes camarades se battaient pour aller dans les pires endroits du globe, à Glasgow, à Dortmund, à Pittsburgh. Quand j'avais vu sur la liste Venise, je pensais que j'aurais à livrer des combats byzantins pour arriver à obtenir ce stage. Pas du tout. Personne ne voulait y aller. J'étais donc parti 6 ou 7 semaines dans une société de production d'électricité. Tout cela a disparu, chassé par le tourisme, tué par le tourisme. Nous aurions pu imaginer que ce soit un centre de choses qui ne consomment pas trop d'espace, de mode, d'informatique, etc. Rien de tout cela ne s'est passé. Même le cinéma. Il y a évidemment la Mostra chaque année, mais il n'y a pas de studios, il n'y a pas de création. Le tourisme a tout tué.

Je veux bien croire que c'est un cas extrême, que tous les centres touristiques n'ont pas cet effet-là. Heureusement ! Mais le fait est que c'est sous nos yeux et que ce n'est pas, encore une fois, quelque chose de secondaire.

MICHÈLE PRATS

Je partage entièrement votre avis que la monoculture n'est pas souhaitable, mais l'objectif du patrimoine mondial n'est pas du tout de développer le tourisme. C'est une conséquence. Ce n'est pas un objectif. L'objectif est au contraire, et de plus en plus, d'avoir un projet de territoire centré autour de la notion de patrimoine. Pas la notion d'un patrimoine monumental isolé ou d'un musée ou un monument, mais un patrimoine vivant et évolutif.

RÉMY PRUD'HOMME

C'est exactement ce que je dis, à savoir que développer et protéger le patrimoine est un objectif qui est noble. Croire que cela entraîne en plus du développement économique est largement une illusion. C'est tout ce que je dis.

FRANÇOISE BENHAMOU, VICE-PRÉSIDENTE ET PROFESSEUR, UNIVERSITÉ PARIS 13

Juste sur la ville d'Albi, les éléments que j'ai pu recueillir mériteraient une analyse évidemment plus poussée. Mais il y a eu des investissements considérables, des efforts qui viennent des acteurs locaux, pour aménager à hauteur de ce que représente la labellisation, donc des investissements d'infrastructures et aussi des investissements en communication. Là où nous rencontrons une vraie difficulté méthodologique, c'est de savoir ce qui explique quoi. Est-ce cet effort qui explique la montée de la fréquentation ou est-ce la labellisation ? C'est très difficile de répondre à cette question et j'en suis bien incapable.

Une deuxième remarque est qu'en tout cas les premiers éléments que j'avais étaient qu'il y avait une hausse de la fréquentation, qui avait bénéficié aux activités de restauration, mais au prix de très gros investissements locaux, mais pas plus. C'est-à-dire que les personnes ne dorment pas là, s'en vont, etc. Le compte final est compliqué. Et je crois que nous nous mettons nous-mêmes dans un piège, quand nous pensons que la légitimité suprême est l'économie. C'est juste cela que je voudrais dire. Je ne voudrais pas dénier l'existence de retombées. C'est compliqué de faire un compte véritable de ces retombées, parce qu'il y a également des coûts très importants, liés au patrimoine, des coûts que pour ma part je trouve très légitimes. Mais surtout, je crois qu'il ne faut pas se tromper d'ordre de légitimation.

En deuxième remarque, j'avais noté la réflexion du maire de Vézelay qui, en 2006, disait dans Le Monde : « Le label UNESCO nous a certes amené des visiteurs étrangers, mais pas un sou supplémentaire. » Ce qui est une remarque terrible, parce que nous savons que Vézelay est un peu écrasé par son patrimoine. C'est sans doute un lieu magnifique, mais qui en même temps s'est totalement vidé de ses habitants. Ce sont des réflexions qui sont importantes. Évidemment, ce n'est pas contre le patrimoine. C'est simplement pour essayer de repenser les choses avec une grille de lecture qui soit un peu différente.

Je voudrais faire une autre remarque. De mon travail à Luang Prabang, j'ai retenu une chose qui m'avait beaucoup frappée. Au prétexte du patrimoine, de l'importance du tourisme, de ce que cela pouvait apporter au Laos, un des pays les plus pauvres du monde, nous avons fermé l'hôpital qui était dans la ville pour le transformer – parce que c'est un assez beau bâtiment – en hôtel de luxe tenu par une chaîne de Bangkok. L'UNESCO n'avait rien

trouvé à redire. Les Chinois ont construit un hôpital bien plus loin, ce qui veut dire des déplacements pour une population qui, évidemment, n'a pas de voiture. C'est cela aussi la complexité de la gestion d'un lieu patrimonial aussi exceptionnel qu'est Luang Prabang.

Enfin, sur la concurrence, c'est une très bonne question. Il n'y a pas beaucoup de travaux. Souvent, lorsque nous travaillons sur le patrimoine, nous raisonnons en nous disant que chaque lieu est un micromonopole parce qu'il est unique par définition. Et en même temps, si le Musée d'Orsay ferme le lundi plutôt que le mardi, c'est parce que nous avons considéré qu'il y avait probablement une substitution possible entre les deux musées. Cela veut donc dire que de la concurrence et de la substituabilité peuvent exister entre les lieux patrimoniaux, mais à mon avis pas seulement entre les lieux patrimoniaux, mais aussi entre les lieux patrimoniaux et les lieux de distraction. Nous savons bien qu'une concurrence existe. Par exemple, quand nous faisons un package touristique Île-de-France, nous mettons le Louvre, une soirée et Disneyland. Nous voyons bien où est la substituabilité, où sont les concurrences. Je n'ai pas trouvé de travaux là-dessus. Je suis peut-être passée à côté, mais je ne crois pas. Et ce serait très intéressant de faire une vraie étude, y compris peut-être économétrique, en essayant de dessiner des zones de concurrence. Parmi les voies de recherche, c'est une suggestion que je trouve très importante.

BERTRAND-PIERRE GALEY, ADJOINT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PATRIMOINES ET ANCIEN DIRECTEUR DE LA CAISSE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Je voulais faire quelques remarques.

D'abord, je trouve que le tableau très intéressant qui nous a été présenté n'est pas si négatif que cela, parce qu'il y a tout de même apparemment des effets positifs sur l'emploi. Je vois des petites croix en face d'emplois domestiques. Elles sont encourageantes.

L'autre élément combine un peu les remarques qui ont été faites à l'instant par Françoise BENHAMOU sur la légitimation et précédemment par Michèle PRATS. Il faut prendre le patrimoine comme une donnée, c'est-à-dire qu'effectivement le patrimoine a une légitimité propre. Venise ne détruira pas ses palais. La décadence économique de Venise remonte au début du 18^e siècle. Le patrimoine de Venise est le produit d'une économie qui existait – enfin, je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, ce serait outrecuidant de ma part – en raison de données économiques et politiques qui n'existent plus, qui étaient d'ailleurs une forme de domination coloniale d'une partie de la Méditerranée qui susciterait aujourd'hui la réprobation. Mais ce n'est pas grave. À partir du moment où c'est là, la question qui se pose est : à quoi est-ce que cela sert ? Il est tout de même bon que ceux qui demandent de l'argent à la société pour valoriser, soutenir, maintenir en état

ce patrimoine se préoccupent de savoir s'il en sort tout de même quelque chose de positif pour l'économie locale. De toute façon, c'est là et personne n'imaginerait de le supprimer. Évidemment, c'est très problématique d'avoir un grand patrimoine dans une ville. Nous circulerions mieux dans la ville d'Avignon s'il n'y avait pas les remparts. Nous pouvons donner de nombreux exemples. Il y a le plan de Le Corbusier pour le centre de Paris. Il y a des choses comme cela. Mais comme il n'y a pas de consensus pour faire tout cela, à partir du moment où nous avons cela, autant nous poser la question de savoir si cela a aussi un intérêt économique.

Cela dit, je suis d'accord avec Françoise BENHAMOU, le patrimoine n'est pas au service de l'économie. Lorsque l'on est fonctionnaire au ministère de la Culture, nous considérons que l'ensemble de l'activité de la société est au service de la culture. C'est simple. Quand vous jugez les Vénitiens du 17e siècle, vous ne vous interrogez sur rien d'autre que sur ce qu'ils ont laissé au monde, qui est unique et qui fait leur gloire pour l'éternité. Ce qui est unique, ce qui est important dans une société et fait sa gloire pour les siècles futurs, c'est ce qu'elle fait pour la création et pour conserver le patrimoine qu'elle a reçu. Le reste est au service de cela. Je pense que c'est une conviction que nous avons tous, en tout cas que beaucoup de personnes qui s'occupent de patrimoine ont. Ce n'est pas une raison pour ne pas s'occuper, chemin faisant, de faire en sorte que l'ensemble de la société qui est au service de la culture puisse aussi en profiter un peu.

Excusez-moi de ce propos un peu piquant, mais je pense tout de même que les rapports de légitimité – Françoise BENHAMOU a eu raison de le dire – doivent être de temps en temps revus et il faut de temps en temps le dire aux élus locaux également. « Vous n'allez pas démolir votre cathédrale, votre palais épiscopal, vos vieilles rues, etc. Dès lors que vous les avez, essayez de faire en sorte que cela aide aussi l'économie ». De toute façon, le handicap que provoque l'existence d'un patrimoine important est une donnée. Nous ne le supprimerons pas. À partir du moment où ce handicap existe, nous pouvons essayer de faire en sorte qu'à quelque chose ce malheur magnifique soit bon.

ALAIN AYONG LE KAMA

Juste un détail. La difficulté est qu'il y a plusieurs ministères. Et du point de vue de celui-ci, toutes les activités économiques se résument aussi et sont au service de l'environnement.

PIERRE-MARIE LUCIANI, EN DREAL CORSE

Je suis aussi doctorant en géographie et auteur d'une étude d'évaluation justement des retombées socio-économiques du site UNESCO de Corse. Pour revenir aux sites d'exception de type naturel, parce que là nous avons beaucoup parlé des centre ville, de l'urbain et de type grands sites, juste une

remarque qui va dans le sens de M. PASSAMAR ce matin, qui disait que la mesure des retombées socio-économiques même imparfaite permet tout de même de mettre en évidence la valeur économique d'un site et c'est loin d'être le cas de partout. Au-delà des valeurs patrimoniales et environnementales, cette valeur économique est mise en évidence. Et le fait de gérer globalement ces sites a souvent aussi un effet déclencheur d'une prise de conscience au niveau des différentes collectivités, qu'elles soient locales ou territoriales, et de gérer globalement ce site pour des objectifs de préservation et de conservation. Donc, outil de prise de conscience, outil d'aide à la décision pour savoir où nous mettons le curseur pour soutenir la gestion de ces sites. C'est une remarque un peu générale.

La seconde remarque, nous n'en avons pas beaucoup parlé, sauf peut-être Mme BENHAMOU qui l'a évoquée, est : une fois que nous avons cette évaluation, cette mesure, qu'en faisons-nous ? Ne pouvons pas ne pas nous en servir pour organiser la solidarité entre les acteurs ? Dans les sites naturels, l'effet site est souvent exporté à l'extérieur du site. Et ce sont les collectivités qui ont fait le choix du développement qui en profitent, pour le site UNESCO de Corse à plus de 80 %. Et c'est par rapport aux collectivités qui ont fait le choix de la préservation et de la protection de l'environnement. Comment organiser cette solidarité du point de vue financier, puisque c'est un peu la question ? En région Corse, il y a une réflexion sur la possibilité de régionaliser la taxe de séjour, ce qui permettrait de mieux la collecter et de la redistribuer avec une péréquation aux collectivités qui ont fait le choix de la protection. C'est une piste de réflexion. D'autres systèmes existent. Je pense notamment à la taxe BARNIER. Il y a un retour au gestionnaire d'une partie du billet – 1,57 euro par passager – d'une partie des visiteurs du site par bateau. Des choses existent. C'était juste une remarque pour dire que la mesure des retombées économiques peut permettre d'envisager financièrement d'organiser ces solidarités.

ALAIN AYONG LE KAMA

La discussion et la conclusion de M. PRUD'HOMME m'ont beaucoup intéressé et m'ont rappelé quelque chose. Le fait de dire que l'UNESCO et le fait de conserver le patrimoine est déjà très valorisant et donc, il n'y a pas besoin de faire la preuve derrière de l'efficacité économique de cette conservation. Cela me rappelle les discussions que nous avons, pour ceux qui font un peu d'économie de l'environnement. C'est exactement la même chose avec la question de double dividende. Nous avons le sentiment que pour justifier de la mise en œuvre d'une politique environnementale, il faut commencer par justifier le fait qu'elle créera de l'efficacité économique. Nous pouvons considérer dans ce cadre-là que le fait de mettre en œuvre des politiques environnementales a une utilité collective et sociale intéressante en soi. Nous pouvons considérer que la politique de préservation, même si

elle est un peu coûteuse, peut être un objectif collectif qui fait sens, sans avoir besoin de prouver son efficacité économique. Cela rejoint aussi ce que disait Françoise BENHAMOU, c'est-à-dire que le focus économique n'est peut-être pas la bonne manière d'appréhender la chose.

Deuxième chose. C'est aussi une question que nous nous posons beaucoup au ministère. C'est sur le tableau qui est là, ce sont les effets sur l'emploi. Cela a été relevé. C'est vrai que c'est extrêmement positif, mais la question qui se pose est qu'en général nous ne savons pas si ces emplois sont des emplois pérennes et nous ne savons pas d'où ils viennent. D'un point de vue macro, donc au point de vue du regard et du référentiel ministériel, cela peut être juste des transferts d'emplois d'une zone à l'autre. Et donc, en termes de création, nous ne savons jamais quel est le bilan réel. Nous pouvons nous dire que cela ne concerne que les localités en question, mais cela peut se faire au détriment de localités voisines. Nous avons déjà observé ces cas. Ce n'est pas forcément un bilan macro global. Ce n'est pas forcément positif.

Ceci était les deux premiers points de préambule sur lesquels nous pourrions revenir. J'avais juste un besoin de précision. Je reprends encore ma casquette d'économiste de base. Je me demandais si le juste niveau de protection ressemblerait à quelque chose que nous appelons la courbe de l'affaire, comme cela : quand nous mettons 1 euro au départ, le rendement de cet euro est très important, mais à partir d'un certain moment, il s'écroule. Si nous sommes d'accord avec cela, si nous avons un juste niveau de protection, est-ce que cela veut dire qu'il y a une protection optimale ?

Une autre question pour Rémy PRUD'HOMME. C'est sans doute un problème de compréhension. Dans l'explication des deux paires de sites turcs, j'ai compris que ce qui balançait et faisait que nous n'arrivions pas à dire les effets de l'inscription sur la liste UNESCO, était que sur les sites qui étaient classés, il y avait des problèmes d'investissement. Et donc, s'il y avait des problèmes d'investissement, cela faisait que nous ne pouvions pas mettre beaucoup d'hôtels et de choses comme cela. Du coup, si c'est vrai, quand nous regardons le graphique qui est là, nous avons effectivement le sentiment que quand il s'agit des classements UNESCO, cela n'a pas d'effet sur l'évolution du potentiel touristique. Mais seulement, quand nous sommes dans le classement Michelin, il n'y a pas de problème d'investissement. Comment pourrions-nous expliquer que cela a un effet négatif sur l'évolution du potentiel touristique ? Je ne comprends pas du tout cela. Sur l'UNESCO, sur l'inscription sur une liste, je peux comprendre. Du coup, nous ne pouvons plus toucher grand-chose, nous ne pouvons plus tout reconstruire, nous ne pouvons pas augmenter la taille des hôtels. Mais dans un cas Michelin, j'ai du mal à comprendre pourquoi cela pouvait avoir un effet négatif sur le potentiel touristique.

FRANÇOISE BENHAMOU

Ce ne sont pas de vraies réponses. J'ai juste quelques remarques. Sur l'emploi, bien sûr. Simplement, je me méfie. Si nous justifions la dépense publique à partir de l'emploi, le risque est que des dépenses publiques vers d'autres activités peuvent être plus créatrices d'emploi. C'est-à-dire que nous nous mettons un peu dans un corner. Il faut faire attention. C'est tout.

Sinon, oui il y a bien sûr des emplois. La préservation de savoir-faire est aussi extrêmement importante. Et quelque chose est souvent négligé et n'est pas dans les statistiques : l'emploi patrimonial dans les statistiques du ministère de la Culture, nous ne voyons jamais la partie qui relève du BTP. Ce serait intéressant de l'identifier, même si elle n'est pas si importante que cela, parce que c'est non seulement en quantité un certain nombre d'emplois, et ce sont surtout des savoir-faire qui risquent de se perdre, que nous pouvons exporter. Et là, je pense qu'il y a aussi une réflexion peut-être sur ces possibilités d'exportation. Voilà.

Le deuxième point sur la mutualisation entre les lieux me semble être vraiment un sujet essentiel. Pour moi, un site exceptionnel fait sens aussi par la manière dont il rayonne sur son environnement et dont il peut justement aider d'autres lieux peut-être moins connus à être visités. Nous savons très bien qu'il y a des effets de star-système qui sont terribles sur l'ensemble de la culture et en particulier sur les monuments historiques qui font que 5 monuments représentent à peu près 50 % de la fréquentation si ce n'est plus.

Ensuite, sur les politiques publiques, il y aurait peut-être également une voie de recherche. Qu'est-ce que l'efficacité d'une politique publique dans le champ patrimonial ? Quels sont les critères qui mériteraient d'être mis en avant ? Je pense qu'il y a un champ de recherche assez important sur lequel il n'y a pas tellement de choses.

Et enfin, sur le juste niveau de la protection, oui bien sûr, nous avons une espèce de courbe de l'affaire où à un moment trop de protection affaiblit le niveau de protection. C'est sans doute vrai sur chaque site pris séparément. Pouvons-nous avoir ensuite des espèces de mesures qui constitueraient des normes ? Là, cela me semble beaucoup plus difficile, mais c'est peut-être là aussi un champ de réflexion en tout cas.

RÉMY PRUD'HOMME

Sur ce dernier point, la comparaison peut être faite avec l'économie de l'environnement. En économie de l'environnement, il y a une sorte de graphique de base qui est de montrer que les dommages de la pollution sont une fonction exponentielle et croissante du niveau de pollution, mais que les coûts de dépollution sont eux aussi une fonction croissante. Et il y a un point optimal, celui que nous obtenons quand nous additionnons ces deux courbes. Nous voyons le point le plus bas. Où si nous avons des courbes

marginales l'endroit où elles se rencontrent nous dit le niveau de pollution ou de dépollution optimale. Et comme le disait Molière, « La parfaite raison fuit toute extrémité et veut que l'on protège avec sobriété. »

Sur la question de la spatialisation des coûts et des bénéfices, nous avons là vraiment un problème très important. D'une certaine façon, nous pourrions dire que c'est un problème qui se pose au niveau international, parce que les très grands sites sont des sites qui sont à la charge ou au bénéfice du pays où ils sont, et ce sont des sites qui bénéficient à l'ensemble du globe. Nous pourrions donc imaginer qu'il y ait une espèce d'impôt au niveau mondial qui servirait à financer Bôrô-Boudour, Angkor et Machu Picchu. Mais le problème se pose aussi à un niveau plus petit, à savoir que si nous réglons cela au niveau de la commune, avec les seuls impôts communaux, nous sommes sûrs de ne pas arriver à des solutions optimales. Le problème s'est posé pour les centrales nucléaires. Les communes sur lesquelles il y a des centrales nucléaires disposent d'une taxe professionnelle absolument gigantesque. Nous disions autrefois que Saint-Laurent-des-Eaux, où il doit y avoir 400 habitants, avait 3 piscines chauffées ou quelque chose comme cela. Il y a eu des mesures qui ont un peu mutualisé dans les communes environnantes. C'est l'écrêtement de la fiscalité locale. Ces choses-là existent, mais il est vrai que dans le domaine de la protection du patrimoine ce problème mériterait d'être examiné en tant que tel et déboucherait sans doute sur des solutions fiscales du type de celle que vous évoquiez.

En ce qui concerne les investissements faits pour figurer sur la liste UNESCO, c'est une réalité, mais je crois qu'il ne faut pas en exagérer l'importance. L'investissement principal, ce dont se plaignent les villes, est le coût du dossier. Faire un dossier, je crois, coûte 200 000 dollars ou quelque chose comme cela. Et beaucoup de villes se demandent si cela vaut la peine de dépenser 200 000 dollars. C'est moins de 200 000 euros et ce n'est pas grand-chose. Ce n'est pas cela qui est de nature à avoir un impact très marqué et très visible sur les données économiques.

Encore une fois, nous ne pouvons que redire – et les économistes le disent – qu'il n'y a pas que l'économie dans l'existence. Et les économistes, contrairement à ce que nous leur faisons dire parfois, ne sont pas prêts à tout soumettre au dictat de l'économie. Il y a 1 000 choses de l'environnement à la qualité de la vie, à la vie sociale, à la justice, à toute sorte de choses pour lesquelles il n'est pas nécessaire de justifier les dépenses publiques ou les dépenses imposées par le public et à la charge du privé par des rendements économiques. Ce qui est vrai, c'est que l'économie peut être utile pour choisir tel moyen plutôt que tel autre. Si pour atteindre tel niveau de protection, il y a des stratégies qui rapportent plus en termes économiques ou qui coûtent moins en termes économiques à qualité de résultat égale, il est important de faire les calculs et de suggérer quelles

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

sont les bonnes stratégies. Ceci est vrai dans l'environnement, dans la protection du patrimoine, dans la santé, dans l'éducation, dans tous les domaines. Cette demande d'efficacité économique ne veut pas dire que nous soumettons des domaines aussi importants que la santé, l'éducation, la culture au dictat de l'économie. C'est une caricature de la pensée des économistes. Et ici, nous n'avons pas vu un seul économiste dire, puisque cela ne rapporte rien il ne faut pas le faire. Personne ici ne suggère cela. Nous avons tous dit explicitement le contraire.

ECHANGES



Table ronde

Dans quel sens orienter la recherche sur les retombées économiques des sites exceptionnels ?

Comment mieux appréhender la part des différents acteurs économiques dans l'économie locale ?
L'avancée des connaissances susceptibles d'éclairer les situations locales peut-elle avoir pour effet une évolution du modèle économique local dans le sens d'un développement durable ?

FRANÇOISE BENHAMOU, VICE-PRÉSIDENTE ET PROFESSEUR,
UNIVERSITÉ PARIS 13

BERTRAND-PIERRE GALEY, DIRECTEUR CHARGÉ DE L'ARCHITECTURE, DGP
STÉPHANIE DUPUY-LYON, SOUS-DIRECTRICE DE LA QUALITÉ DE LA VIE, DHUP
RÉMY PRUD'HOMME, PROFESSEUR ÉMÉRITE, PARIS 12

ALAIN AYONG LE KAMA

Comment voyez-vous la suite, quels sont les points qui vous semblent les plus importants et sur lesquels nous devons centrer des recherches ? Nous en avons déjà quelques-uns qui ont été cités, nous les avons relevés. Quels sont les points de votre propre référentiel ? Quels sont les points sur lesquels nous devons mettre l'accent pour construire la suite des réflexions sur ces questions-là ?

BERTRAND-PIERRE GALEY

Je dirai peut-être quelques mots sur la façon dont le ministère de la Culture et de la Communication, et en particulier la direction générale des Patrimoines, se positionne par rapport à cette réflexion sur ce que nous appelons les « retombées économiques » du patrimoine. Ce n'est pas un très joli mot. Je préfère dire les externalités positives, même si cela fait un peu cuistre, c'est plus agréable que les « retombées » qui font un peu nucléaire. Je n'ai rien contre le nucléaire, mais quand il y a des retombées, c'est tout de même qu'il y a eu un accident.

L'État en France a une responsabilité particulière vis-à-vis du patrimoine, vous le savez bien, qui se traduit par le fait qu'il a une activité réglementaire qui a des effets économiques et qu'il a une activité « subventionneuse ». Il aide les autres acteurs, les autres propriétaires d'éléments de patrimoine



(musées, monuments, villes historiques, etc.). Par son activité réglementaire, il les contraint. Par son activité subventionnée, il les soutient. Et par ailleurs, il est lui-même le gestionnaire d'un certain nombre d'éléments de patrimoine importants, qu'il s'agisse des musées nationaux, des monuments nationaux ou d'un certain nombre de sites de type domanial, notamment des parcs.

Cette activité a évidemment un impact économique qu'il est important de connaître. Quand nous faisons quelque chose, il est bien de savoir les effets que cela a. La recherche se légitime déjà par ce fait, ne serait-ce que pour pouvoir en rendre compte. Mais notre mission, je le disais tout à l'heure, n'est pas de développer l'économie. Je répète la belle formule que Malraux a mise dans le décret créateur du ministère : « mettre à la portée du plus grand nombre les grandes œuvres de l'humanité et notamment les œuvres françaises ». Mettre à la portée du plus grand nombre a un impact sur la manière dont nous agissons, qu'il s'agisse d'obliger ou de soutenir les autres acteurs ou d'agir nous-mêmes. En particulier, nous sommes favorables à l'ouverture maximale du patrimoine, ce qui n'est pas forcément économiquement le meilleur raisonnement. Je me souviens avoir eu un jour une conversation très intéressante avec un propriétaire privé, pas n'importe lequel, un Duc qui possède encore la maison de famille qui est dans la famille depuis plusieurs siècles. Il m'a expliqué très simplement qu'il faisait visiter son monument à quelques milliers de personnes par an qui payent très cher. Et finalement, il avait fait un rapide calcul. C'était beaucoup plus intéressant que d'en avoir 15 ou 20 000 qui payeraient le tarif habituel. De son point de vue, cela lui permettait de respecter la réglementation de l'ouverture au public, mais c'était une stratégie économique tout à fait défendable en tant qu'exploitant. Il est bien évident que si l'État se mettait à appliquer cette politique au Mont-Saint-Michel ou au Château de Chambord, je pense qu'économiquement le Centre des monuments nationaux s'en

tirerait assez bien, mais il ne remplirait pas sa mission. Nous ne sommes pas seulement dans la notion de développement.

Évidemment, cette idée de mettre à la portée du plus grand nombre est à l'origine des retombées économiques les plus importantes qui sont les retombées touristiques. Il y a tout de même un lien fondamental entre tourisme et patrimoine. Je ne sais pas si c'est le tourisme qui a inventé le patrimoine ou le patrimoine qui a inventé le tourisme, mais enfin le mot vient des adeptes britanniques du grand-tour. Le mot tourisme est un gallicisme anglais qui nous est revenu sous forme d'anglicisme en France. C'est d'ailleurs amusant. Et le grand-tour consistait à aller voir les grands monuments et les grandes œuvres d'art, essentiellement d'Italie. Plus anciennement, il y avait les pèlerinages qui n'avaient pas un objectif principalement patrimonial, mais qui emmenaient tout de même les personnes dans des endroits qui demeurent d'ailleurs des hauts lieux touristiques pour d'autres raisons, même s'il y a encore quelques pèlerins.

Tout cela fait que notre activité a un impact économique et que tout naturellement nous avons un intérêt puisque c'est un peu la question qui est posée aujourd'hui pour la recherche en économie du patrimoine. Mais ce n'est pas la seule que nous faisons. Nous avons une activité de recherche en matière de connaissance de nos publics, d'impact culturel de notre activité. Nous essayons de savoir qui vient, qui ne vient pas, comment faire pour que ceux qui ne viennent pas viennent, quel est l'impact culturel d'une visite et de la fréquentation du patrimoine. Ce sont des questions qui n'ont pas beaucoup d'intérêt économique, si je puis dire, mais qui sont pour nous à certains égards plus fondamentales que les retombées économiques externes.

Un autre point que je voulais indiquer rapidement, c'est que cette réflexion sur les publics et même la réflexion sur les retombées économiques est, pour des raisons d'histoire administrative plus développée dans certains secteurs que dans d'autres. Nous avons beaucoup parlé ici du patrimoine au sens étroit du terme, c'est-à-dire le patrimoine monumental et archéologique. Nous nous serions intéressés aux musées, nous aurions eu probablement le sentiment d'institutions beaucoup plus ouvertes à ces questions et beaucoup mieux informées, puisqu'en réalité ce n'est que depuis 2 ou 3 ans que nous avons un département des publics transversal qui s'intéresse à la fois aux musées, aux monuments et même à des outils de type label, comme les villes et pays d'art et d'histoire.

Si nous réfléchissons en quelques minutes à des thématiques ou à des questions de recherche qui se posent à nous, je pense que la connaissance de ces fameuses retombées est encore très imparfaite. Elles devraient probablement davantage s'intéresser à une forme d'équilibre et de relation entre les retombées positives et les retombées négatives. Nous avons beaucoup de mal à évoquer les retombées négatives, mais il y en a. Il ne

faut pas les nier. D'autre part, une question de partage de la valeur ajoutée se pose et commence même à se poser parfois de façon assez conflictuelle entre les exploitants des monuments eux-mêmes, y compris quand c'est l'État, et les exploitants périphériques du flux touristique sont les restaurateurs, mais aussi toute sorte d'autres personnes. Quand vous allez vers le Mont-Saint-Michel, vous voyez sur la route un reptilium, un musée de cire, etc., et quand vous montez la rue vers l'abbaye, c'est-à-dire vers l'endroit où vous allez prendre un billet qui va enfin profiter à la valorisation du patrimoine, vous êtes attirés par de nombreuses personnes qui vous expliquent qu'il faut aller voir le musée des tortures, le musée des moines, etc., et que ce qu'il y a en haut n'est pas intéressant. Quand je dirigeais ce qui est devenu le Centre des monuments nationaux (CMN), il faut savoir qu'à l'époque, un quart des personnes qui allaient sur l'îlot pénétraient dans l'abbaye. La perte en ligne est assez forte et pourrait justifier une billetterie à l'entrée du site, ce qui a toujours été refusé avec une extrême violence par le maire de la commune qui est en même temps le patron de la moitié des restaurants, du reptilium, d'un hôtel et d'un certain nombre d'autres choses, et des Bains Douches à Paris, ce qui lui permet d'avoir des relations très haut placées. Bref. Ce genre de choses existe et je pense qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus. Le plus gros de la valeur ajoutée consécutive aux investissements patrimoniaux ne remonte pas ou par des voies extrêmement indirectes. Parce qu'après tout, comme nous sommes financés par l'impôt, nous profitons du développement économique d'une manière générale, mais cela ne revient pas ou de façon très indirecte vers le patrimoine. C'est ce qui a justifié des suggestions comme celle d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour par exemple. Ce sont des sujets importants.

Un autre sujet important est une réflexion là aussi plus développée sur les raisons qui font que les personnes viennent voir le patrimoine. Est-ce qu'ils y viennent parce qu'ils passent devant ? Est-ce le motif de leur voyage ? De quelle manière est-ce que le patrimoine s'inscrit dans une offre touristique et dans une notion de destination ? C'est vrai que peu de personnes viennent quelque part uniquement pour visiter des monuments. C'est vrai aussi que par exemple quand nous allons au Mont-Saint-Michel, nous n'irions probablement pas s'il n'y avait que la zone humide. Nous savons en France qu'il y a trois destinations touristiques identifiables : l'Île-de-France et la Côte d'Azur, qui sont deux endroits où l'offre culturelle est extrêmement complexe. Mais la troisième destination que les économistes du tourisme connaissent, c'est la vallée de la Loire où là, clairement, l'identité de l'offre est assurée par le patrimoine.

Donc, le positionnement du ou des patrimoines dans les motivations touristiques, la mesure dans laquelle ce patrimoine est réellement le

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

déclencheur d'une activité économique – dont il faut tout de même rappeler que pour ce pays elle est plus importante que l'industrie d'armement ou l'automobile, sans parler des chantiers navals pour parler de sujets généralement présentés comme importants en termes de développement économique – mériterait d'être posée parce qu'au bout du compte, nous nous rendrions sans doute compte qu'en termes strictement économiques, ce que nous dépensons pour le patrimoine est assez peu de chose par rapport à ce que cela rapporte. Et c'est d'autant plus intéressant que ce n'est pas pour cela que nous le faisons, comme je l'ai dit tout à l'heure.

STÉPHANIE DUPUY-LYON

Ce séminaire est complètement corrélé avec toutes nos actions et la politique que porte la direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature et plus précisément la DHUP. Je suis un peu gênée parce que j'arrive en fin de journée, même si mes collaborateurs ont suivi. Je sais que vous avez eu une présentation dans la matinée de la recherche-action que nous avons commandée. Même si je me retrouve complètement dans les propos qui ont été tenus jusqu'à présent, nous sommes sur une approche un peu plus large, c'est-à-dire que je ne considère pas que le seul sujet soit le label patrimoine mondial. Je pense qu'il y a d'autres patrimoines, territoires d'exception et que tout ne se résume pas à la liste du patrimoine mondial, surtout quand nous voyons aujourd'hui son évolution. Je ne voudrais pas que nous passions à côté.



Ensuite, nous ne sommes pas non plus que sur cette notion de patrimoine au sens bâti ou monumental. Nous sommes dans une approche territoire et site d'exception. Là, du coup, quand nous sommes dans ces systèmes-là, plus larges, dès que nous

parlons de territoires, de paysages, de sites, nous commençons à rentrer dans des mécanismes un peu plus complexes qu'un ensemble bien délimité. Du coup, se pose la question du périmètre dans des territoires ou des sites d'exception. Quelles en sont les valeurs ? Là, c'est pareil, nous considérons qu'il n'y a pas strictement des valeurs économiques ou des retombées économiques, mais nous avons des valeurs territoriales, des valeurs sociales. Il y a toute une série de valeurs que nous aimerions appréhender, pouvoir approcher et bien comprendre. Il faut avoir un périmètre. Il peut y

avoir différentes sortes de périmètres pour comprendre les mécanismes des valeurs. Puis, il y a bien sûr les sujets de gouvernance, parce que du moment où nous sommes sur des choses un peu étendues, surtout quand nous connaissons l'organisation territoriale française, pas totalement aboutie encore en termes de rationalité, cela pose tout de même des questions. Alors qu'un patrimoine très identifié, bâti, a habituellement une gouvernance à peu près claire. En tout cas, nous pouvons le supposer.

Tout cela nous a conduits en tant que ministère en charge de tout ce qui était sites, monuments et paysages d'exception, et que nous avons une politique depuis la loi de 1930 très forte de protection, à mettre en place depuis quelques années des outils de valorisation de ces territoires d'exception au travers des opérations grand site et du label grands sites de France. Il peut y avoir rattaché après le label patrimoine mondial. Nous voudrions pouvoir nous doter d'outils d'aide à la décision pour comprendre comment fonctionnent le territoire et les valeurs, pour faire une aide à la décision. Parce que nous sommes souvent sur un patrimoine ou sur des territoires qui sont évolutifs. Nous sommes sur des éléments que nous devons aménager, sur lesquels nous devons encore investir, ce qui n'est pas forcément non plus le cas d'un patrimoine culturel qui doit rester protégé, qui est un peu mis sous cloche. Nous sommes là plus sur du vivant. Le vivant doit encore évoluer, être aménagé, investi. Comment faisons-nous des choix ? C'est-à-dire comment l'État, les élus, les gestionnaires font des choix d'investissement, de budget, des choix de gouvernance, de pilotage, d'infrastructures ? Aujourd'hui, notre problème majeur est que nous sommes convaincus de la pertinence de nos politiques, nous les avons tout de même un peu évaluées. Nous pouvons toujours les améliorer. Elles sont perfectibles. Nous y travaillons d'ailleurs, pour les simplifier, les rationaliser. Nous avons toujours des marges de progrès. Par contre, nous sommes toujours convaincus de l'intérêt de ces territoires d'exception. Nous sommes convaincus qu'il faut bien les gérer. Et pour bien les gérer, il nous faut des éléments méthodologiques. Il faut que la recherche nous aide à comprendre les valeurs. C'est pour cela que nous avons lancé cette étude avec l'IAE, qui ne sera qu'une étape.

L'idée est vraiment de pouvoir asseoir des stratégies plutôt de long terme. Ce sont des investissements de long cours. De toute façon, la protection est déjà un investissement très important.

Voilà un peu nos attentes. Après, tout cela pourrait nous guider puisque nous avons des idées là-dessus pour accompagner des plans d'investissement un peu plus puissants sur ces territoires et sites d'exception. Et également par rapport à ces sites ou territoires d'exception, nous n'avons pas qu'une approche touristique. C'est aussi l'attractivité de ces territoires. C'est le cadre de vie pour les personnes qui y vivent. C'est éventuellement l'accueil d'entreprises. C'est une approche un peu plus globale.

ALAIN AYONG LE KAMA

C'est bien la preuve que les DRAC, au travers d'Hervé PASSAMAR, s'adresseront au ministère. C'est exactement ce qu'il nous demandait ce matin. Il attendait qu'au niveau national il y ait cette forme d'organisation où nous mettons les acteurs en commun et essayons de discuter sur les bonnes solutions pour trouver les bons outils.

MARIA GRAVARI-BARBAS

Quelques propositions. Je reviendrai à la question du rapport entre patrimoine et tourisme. Je pense que c'est une relation que nous n'avons pas suffisamment poussée, parfois même pas suffisamment bien posée. Au-delà de cette approche qui est très souvent celle qui est adoptée et qui étudie les retombées du tourisme sur les territoires, je pense qu'il faudrait voir à monter un cran au-dessus, et voir de quelle façon aujourd'hui patrimoine et tourisme se coproduisent. Dans un contexte tel que le nôtre aujourd'hui, dans un contexte de mondialisation, de circulation mondialisée, nous ne pouvons plus raisonner tout simplement comme finalement la compréhension des retombées du tourisme sur les sites patrimoniaux, comme si le tourisme était systématiquement une sorte d'épiphénomène, alors que nous observons très souvent que le tourisme aujourd'hui produit des patrimoines. Quelque part, il y a une demande sociale qui aujourd'hui est impulsée par des mouvements touristiques qui sont en train de produire des patrimoines au sens de la production sociale, de la reconnaissance des lieux, qui n'étaient pas forcément reconnus et qui le sont maintenant via ces regards globalisés. Cela inverse donc complètement l'action des retombées et nous oblige à repenser ce tandem patrimoine – tourisme – je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit – qui sont tous les deux des phénomènes contemporains du 19^{ème} siècle.

Il me semble également très important de voir de quelle façon de nouveaux rapports se tissent sur les territoires entre divers acteurs nécessitant de nouveaux modèles de gouvernance. Nous constatons aujourd'hui et je pense que nous arrivons tous de façon diverse au même constat, c'est-à-dire à une impasse des façons historiques selon lesquelles le patrimoine a été financé jusqu'à maintenant. Donc, un besoin de nouveaux modèles de financement. La question qui se pose aujourd'hui est de quelle façon les différents partenaires collaborent sur un territoire. Cela va au-delà des partenariats public/privé. Cela appelle à de nouvelles formes de gouvernance territoriale dans lesquelles sont invités à participer différents acteurs. Parmi ces différents acteurs, je mets bien sûr les communautés locales, mais je mets aussi les touristes, parce qu'il ne faut pas les oublier. Nous pouvons imaginer au bout du compte une sorte de citoyenneté touristique à laquelle nous faisons très peu appel maintenant, mais qui est une perspective assez intéressante.

Le troisième aspect, qui me semble primordial aujourd'hui, est celui d'indicateurs qualitatifs. Je pense que tant que nous sommes limités à ces indicateurs très quantitatifs, nous ne voyons qu'une toute petite partie des choses. Nous sommes revenus plusieurs fois aujourd'hui à la nécessité d'aborder ces indicateurs qualitatifs. Je pense que nous sommes dans une nouvelle époque. Nous sommes devant un nouveau paradigme de la façon dont le patrimoine est aujourd'hui produit et vécu. Je pense que la Convention de Faro, même si elle n'a pas encore été signée par la France, bouleverse totalement les rapports au patrimoine, qui impose les droits au patrimoine. C'est quelque chose qui me semble extrêmement important. Ces nouveaux indicateurs peuvent aller même au-delà d'indicateurs en genre, en qualité de vie, bien-être, développement social et qui peuvent pousser jusqu'aux droits de l'Homme, vu la façon dont le patrimoine est abordé aujourd'hui

Enfin, il me semble qu'il est aujourd'hui réellement nécessaire de voir de quelle façon nous pouvons déconstruire toutes ces séparations artificielles, sur lesquelles nous travaillons parce que cela fait partie des différents ministères, des différentes disciplines. Et donc vraiment faire le plat entre toutes les catégories patrimoniales, patrimoine naturel, patrimoine culturel, etc. Je pense que tout un ensemble de choses, à commencer par le paysage culture, a largement bouleversé tout ceci.

RÉMY PRUD'HOMME

Face à la richesse de tout ce qui a été évoqué, choisir les thèmes sur lesquels il faut approfondir est un exercice héroïque, surtout à brûle-pourpoint. Je n'ai pas relu mes notes. Pour ma part – c'est très biaisé, par définition –, je voudrais retenir trois points.

Le premier est un constat qui me semble ressortir de nos discussions. Il n'est peut-être pas unanime, mais en tout cas très fort chez bon nombre d'entre nous. D'abord un premier constat, puisque nous étions partis de la mesure, que cette mesure est indispensable, qu'il faut l'améliorer, mais qu'il ne faut pas en rester là. Elle ne se suffit pas à elle-même. L'essentiel, et tout ce qui vient d'être dit, me semble converger dans ce sens, est d'analyser les processus, les analyser en dynamique et donc les creuser.

Deuxièmement, les projets patrimoniaux, l'analyse du patrimoine et ensuite les projets et les objectifs que nous pouvons nous fixer, il est essentiel de l'intégrer dès le départ, en cohérence avec les logiques de développement des territoires que nous analysons. Ce n'est pas en les mettant à côté comme un supplément, a fortiori comme une cerise sur le gâteau pour reprendre l'expression de tout à l'heure, que nous pouvons avancer. Là, il y a un travail tout à fait essentiel – c'est peut-être parce que j'ai un peu travaillé sur les questions de développement territorial. Ce n'est pas quelque chose d'isolé. Il y a un effet de système qui comprend l'ensemble du

système économique et social, et social territorial.

Le troisième point rejoint des points que j'ai évoqués dans ma propre intervention. Je pense que c'est revenu à plusieurs reprises. C'est la nécessité d'analyser ce que nous avons appelé les risques, ce que nous pouvons appeler les effets négatifs ou les effets externes éventuellement négatifs. Bien sûr, il y en a des masses. Il me semble que, de notre discussion, en sont ressortis deux. Il y en a sûrement d'autres. En tout cas, ce sont ceux que je mettrais en premier dans la liste qui est longue. Le premier est l'impact sur le foncier et la gestion du foncier qui est très présente derrière et qui retrouve aussi bien les problèmes de patrimoine naturel que de patrimoine urbain et rural. L'autre élément que je retiendrai pour ma part est la nécessité de creuser les mécanismes de la marchandisation, de la commercialisation. Et en se posant une question qui a été évoquée : est-ce que cette marchandisation ne pousse pas à une homogénéisation des patrimoines et, dès lors, à dénaturer complètement la signification du patrimoine et surtout de sa valeur économique, parce que ce qui en fait sa valeur économique, c'est sa spécificité qui donne un avantage comparatif à un territoire par rapport à un autre ? Si nous fournissons partout le même produit, nous retombons sur la question de la concurrence : qu'apportons-nous ? Nous aurons peut-être un peu tué le patrimoine déjà, sa valeur mémorielle. Mais nous l'avons également tué économiquement. Sous cet angle, il n'y a pas de différence à séparer cette valeur culturelle, cette valeur historique et patrimoniale, et puis la valeur économique.

HERVÉ PASSAMAR

Maria GRAVARI-BARBAS m'a soufflé un point important sur la nécessité de produire des indicateurs qualitatifs. Je n'en parle plus. Il me reste deux éléments qui prolongent ce que j'évoquais ce matin. Le premier est une réflexion de fond sur les stratégies, méthodes et outils d'observation que je vois dans l'avenir de façon beaucoup plus territorialisés, beaucoup plus coopératifs, beaucoup plus partagés, associant beaucoup plus fortement les usagers, les acteurs économiques locaux, se préoccupant de l'accessibilité de la diffusion des données, beaucoup plus que ce que nous pouvons envisager et voir aujourd'hui, donc être véritablement dans une perspective nouvelle au regard de ces modalités d'observation et les rapprocher véritablement à la fois des acteurs qui sont en situation de gestion que des institutions gérant les sites.

Deuxième point. Nous avons parlé d'emploi. Je pense qu'il faut poursuivre cette réflexion par la question des métiers et des qualifications. Nous comptons les emplois. C'est bien. Nous faisons des additions. Par contre, il faut aller au-delà et parler métier, activité, compétences et qualifications. Nous avons dit ce matin que tout cela bougeait effectivement très vite. Je pense qu'il y a une double démarche à conduire là. Une démarche

permettant de lier les enjeux de professionnalisation individuels et collectifs, parce qu'il ne s'agit pas simplement de former et de professionnaliser les gestionnaires sur le terrain et leurs correspondants au niveau des institutions patrimoniales. Sinon, nous voyons bien qu'il y a des écarts et des dialogues de sourds. Et deuxièmement, réfléchir à travailler en prospective sur l'évolution des métiers, des qualifications dans le secteur du patrimoine. Cela me paraît absolument fondamental quand nous voyons en 10 ans à quel point tout cela a changé. Il est indispensable de produire véritablement cette réflexion autour des métiers, des qualifications dans le champ du patrimoine.

ÉLIANE DUTARTE, DATAR

Je trouve que nous avons beaucoup parlé de tourisme, même si ce matin il a été dit que les retombées économiques n'étaient pas envisagées que sous l'angle du tourisme. Mais alors, cela m'a amenée à me demander : qu'est-ce que le patrimoine ? Or, nous partons d'un présupposé qui est que patrimoine égale culture. La preuve, d'ailleurs, est que la direction du patrimoine est au ministère de la Culture. Or, historiquement, le patrimoine n'était pas de la culture. C'était de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction, du bâti, etc. C'est devenu un produit historique. Et c'est devenu dans un certain nombre de cas un produit culturel.

Du coup, nous voyons bien que la focalisation qu'il y a sur le tourisme pose une vraie question. Ce que je regrette un peu, et je pense que s'il y a quelque chose à creuser là-dessus, c'est que nous réfléchissions davantage : qu'est-ce qu'une valorisation économique, non exclusivement touristique ? Parce que quand nous parlons tourisme, nous arrivons assez vite à ce que vous appelez la marchandisation tout à l'heure. À un moment donné, il avait été question d'une espèce de Disney à Chambord. Nous voyons bien où cela peut aller.

J'ai bien aimé également l'accent qui a été mis sur le fait que nous ne pouvons pas parler de valorisation économique et donc de retombées économiques de la même manière selon le type de territoire. Et c'est vrai qu'à un moment donné, j'ai été un peu choquée par la question qui a été posée à Joël SARTE-BUISSON sur qui nous pouvions faire payer sur les Deux-Caps. Il venait de nous expliquer que les gîtes ruraux avaient été le moyen pour l'agriculture de se maintenir et de continuer à être viable économiquement. Évidemment, je comprends que si nous disons à ces personnes : « Puisque vous avez des retombées économiques, vous n'avez qu'à payer », elles le vivent assez mal. En revanche, c'est tout à fait différent si nous sommes en Île-de-France ou dans d'autres sites.

Par ailleurs, je trouve aussi que nous avons passé beaucoup de temps sur le label UNESCO. Cela a été abondamment dit. Ce n'est pas fait pour cela. En plus, nous avons des exemples et des contre-exemples. Par

l'expérience, je souscris tout à fait à ce qui a été dit sur Albi, avec des choses intelligentes comme le Comité régional du tourisme qui fait en sorte qu'à travers les Américains et d'autres touristes, nous leur fassions découvrir le vignoble de Gaillac et tout ce qui entoure. Cela me paraît une vraie politique de territoire.

J'ai discuté il y a peu avec des personnes du Havre. Elles sont très déçues par les retombées économiques du label UNESCO. Elles pensaient que cela ramènerait davantage.

Une dernière chose et j'arrêterai là. J'étais très contente de l'initiative qui a été prise par le PUCA, et donc pas le ministère plus généralement, d'aborder la question du territoire par les retombées économiques. Pour moi, depuis longtemps, le patrimoine et la vie culturelle n'ont pas simplement un objectif économique. Cela va de soi. Cela a aussi une vraie dimension économique. Et je trouve que c'est quelque chose qui n'est pas assez traité. Par exemple, regardez la discussion qu'il y a sur le projet de loi de décentralisation actuellement au Parlement. Nous ne savons jamais où coller le tourisme. Est-ce une compétence ? Oui, mais nous le collons quelque part entre le social et le développement économique. Du point de vue des institutions locales, si ce n'est pas une compétence économique, il y a aussi une dimension sociale et culturelle. Et c'est la raison pour laquelle je disais que je pense important que nous fassions des recherches sur ce que peut être une valorisation sociale – elle ne sera peut-être pas monétaire ou financière – ou culturelle en propre, indépendamment du reste.

Et ce que nous avons vu ce matin me paraîtrait très important, à travers « 1 euro investi rapporte tant, mais finalement ce n'est pas beaucoup moins que l'hôpital ». Lorsque nous disons cela, et nous avons raison de nous poser la question, cela renvoie de manière brutale et nue au fait que ce sont des choix éminemment politiques. Et cela renvoie les élus de tout ordre et le gouvernement également devant la première des responsabilités sur ces questions-là.

BERTRAND-PIERRE GALEY

« L'architecture est une expression de la culture. » Article premier de la loi de 1977.

RENAN MOUREN, CHERCHEUR EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU PROGRAMME L'EDEN, UNIVERSITÉ PARIS 8, MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, PARIS NORD

Je voulais juste poser la question des médiations et plus particulièrement des e-médiations, c'est-à-dire les constitutions des doubles numériques. À l'heure actuelle, comment les acteurs, les lieux patrimoniaux ont une responsabilité supplémentaire qui est la constitution d'un double numérique ? Les enjeux du double numérique ne se font pas forcément à

échelle mondiale, mais nous utilisons le terme assez approprié de « glocal ». Quel sera l'impact de la représentation que construira le patrimoine à l'échelle internationale au niveau local ? C'est un peu comme des phénomènes d'introjection qui sont à l'œuvre dans ces processus-là. À l'EDEN, nous intervenons à la fois en e-médiation culturelle. Nous travaillons avec le ministère de la Culture et de la Communication là-dessus depuis un certain nombre d'années. Et à la fois en médiation territoriale pour le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, nous avons travaillé sur un gros programme FEDER en 2004. C'était vraiment intéressant d'assister à cette réunion aujourd'hui en ayant la double compétence au sein du laboratoire, c'est-à-dire à la fois les e-médiations culturelles et les e-médiations territoriales, de voir que finalement les problématiques se rejoignent ici et sont assez proches.

ÉVELYNE LEMERCIER, PUCA

Il me semble intéressant comme poursuite des travaux sur patrimoine culturel naturel et développement local de réinterroger au-delà du tourisme, mais aussi interroger à l'aune du développement durable, du développement soutenable, des territoires. Nous en avons peu parlé, même si nous avons parlé de phénomène d'éviction. Ce sont des pistes qu'il me semblerait intéressant de continuer à travailler sur l'identification et la mesure de phénomènes d'éviction, sur les questions de cadre de vie, sur les impacts environnementaux et sociaux de ce patrimoine présent sur les territoires.

PRISCILLA DE ROO, DATAR

J'ai retenu quelques mots ou quelques notions intéressantes. L'idée de la nécessité d'étaler dans le temps des processus de valorisation économique du patrimoine, de réfléchir à cette affaire de flexibilité dans le temps et dans l'espace des politiques de valorisation, d'adapter, de faire du sur-mesure en fonction des moments, en fonction des espaces, et ne pas rester bloqués sur un temps contraint ou ferme. En gros, la géométrie variable et le temps variable pour mener ces politiques de valorisation du patrimoine. Cela me paraît un point très intéressant qu'il faudrait peut-être préciser.

La deuxième idée, je pense que tout le monde l'a retenue, est celle du processus de création de la valeur, plus que de résultat. Le processus en question n'est pas uniquement un processus de création de valeur économique. Le mot valorisation me paraît plus intéressant que retombées économiques d'ailleurs. Cela peut inclure la formation, la professionnalisation, le capital cognitif, culturel, enfin la constitution d'un capital d'un portefeuille de ressources territorialisé et ouvert en même temps à différentes échelles.

Donc, définir cette histoire de processus. Comment mieux décortiquer les moments de ce processus ?

Le troisième point qui m'a frappé est lorsque nous avons dit que les labels renforçaient souvent les effets de notoriété sur des sites qui n'en avaient pas besoin. Dans une logique d'équité ou par rapport à des publics ou des territoires, faut-il continuer à arroser là où c'est mouillé ? Faut-il continuer à provoquer les effets de polarisation ? J'étais très sensible à la question du petit patrimoine. Comment éviter cet effet boule de neige ? Est-ce que cela a un intérêt et au nom de quoi ?

Le dernier point est l'affaire de la cerise sur le gâteau. J'ai trouvé qu'en filigrane la culture et l'environnement apparaissaient comme une cerise sur le gâteau par rapport à un secteur qui est plutôt le secteur économique dans le sens traditionnel du terme. Donc, comment faire que cela fasse partie du gâteau, comme disait Rémy PRUD'HOMME, et pas uniquement être une cerise ?

THIERRY MOIGNEU, DREAL CENTRE

Je voulais simplement dire qu'étant gestionnaire de terrain ou intervenant au niveau du terrain, l'optique que nous pouvons avoir est un peu différente de celle qui a été présentée ce matin, qui est tout de même très focalisée sur une approche recherche de spécialistes sur la question. Après, sur la mise en œuvre et l'utilité très opérationnelle sur le terrain, je souscris complètement à ce qui a été présenté tout à l'heure par Mme DUPUY-LYON. Je voudrais simplement rajouter qu'une étape peut-être un peu complémentaire – là, nous parlons des sites et territoires d'exception – qui est aussi le paysage peut-être moins exceptionnel, déjà à un niveau d'exception un peu moindre que celui qui nous intéresse, mais qui représente une partie de territoire de qualité, y compris dans de grands sites UNESCO, comme celui du Val de Loire qui fait 80 000 hectares tout de même, où là tout n'est pas à Chambord. Et examiner des portions de territoire qui ne se résument pas simplement à des monuments, dont l'intérêt culturel et la valeur culturelle sont parfaitement bien compris par les gestionnaires du territoire qui sont extrêmement nombreux et actifs sur ce territoire, qui quelques fois fonctionnent encore en mouvement assez brunien malgré tous les documents de planification. Et cette approche, cette notion de territoire est assez mal perçue et comprise. Lorsque nous parlons de paysages, les gestionnaires locaux ne comprennent pas ce que c'est. Ils ne comprennent pas l'intérêt du paysage en tant que cadre de vie, en tant que lieu d'accueil privilégié des entreprises. Ils arrivent à comprendre le tourisme, sauf que lorsque nous regardons bien, nous nous apercevons que même dans des sites comme le Val de Loire UNESCO, cette notion du paysage est très sélective et très localisée. C'est-à-dire que cela ne gêne personne d'avoir des sites exceptionnels, Chambord et son environnement proche. Et que pour aller de Chambord à Amboise, qui est un autre site remarquable sur le plan paysager, nous allons traverser des no man's land,

y compris dans une zone d'élite comme une zone identifiée UNESCO, des territoires qui se dégradent très fortement par des actions considérées comme ponctuelles, c'est-à-dire d'aménagement du territoire très banal, d'urbanisation, mais trop banale justement, standardisée et qui ne sont pas étudiées à l'aune justement des caractéristiques de ce patrimoine culturel. Le paysage culturel du Val de Loire UNESCO est tout de même une continuité sur 280 km de long. Là, nous avons une espèce de laboratoire pour nous pour examiner les dysfonctionnements d'un certain nombre de politiques sectorielles qui se mettent en place là comme ailleurs. Mais là, il se trouve que c'est dans un territoire d'exception. Et ce territoire est global. Ce n'est pas simplement Chambord ici, Amboise là, Saumur ailleurs.

MICHÈLE PRATS

Je rappellerai tout de même que le tourisme est notre première industrie avec 90 millions de visiteurs et qu'il s'appuie essentiellement sur la qualité de nos paysages, y compris de nos paysages ordinaires, de notre patrimoine et surtout de notre patrimoine urbain, puisque c'est le tourisme urbain qui se développe de plus en plus à travers le monde et en France notamment.

Le deuxième point est celui de l'évaluation de la valeur ajoutée, en particulier de la valeur ajoutée sociale et environnementale, qui mériterait d'être affinée dans l'approche de l'INSEE en particulier. Nous y avons fait allusion ce matin. Je crois que nous avons un superbe outil, mais que nous devrions nous approprier et nous devrions travailler mieux avec eux pour identifier les bons indicateurs. Je voudrais également insister sur la synergie entre les différents types de patrimoine. C'est très important. Le patrimoine n'est pas uniquement un objet isolé. C'est très global et cela dépasse le seul paysage culturel urbain. C'est vraiment un ensemble et c'est très important. Nous avons parlé des solidarités territoriales. C'est également très important. Nous l'avons vu aux Deux-Caps ce matin. Le travail qui est fait sur les Deux-Caps se répercute économiquement sur une zone beaucoup plus vaste. Nous le voyons pour le Pont du Gard qui touche tout le Sud-Est de la France.

Enfin, les solidarités aussi internationales. Nous avons un rôle, notamment en ce qui concerne le patrimoine mondial, de solidarité avec les pays les moins avancés. Et enfin, le problème de la gouvernance avec une application autour des projets. Je crois que ce sont des projets de territoire, qui ont pour fil conducteur le développement autour du patrimoine, grâce au patrimoine et avec le patrimoine. Et ce développement doit se faire en impliquant fortement les habitants qui sont le consommateur final, le gestionnaire au quotidien de nos patrimoines.

INTERVENANTE

Beaucoup de choses ont été dites. Il y a toute une série de questions qui relèvent des politiques publiques, que ce soit la mutualisation de la gouvernance, le juste milieu de protection ou la fiscalité patrimoniale qui n'a pas été très abordée d'ailleurs, sur laquelle il y aurait beaucoup de choses à dire. Je me disais qu'en matière de politique publique, par exemple politique éducative, politique sociale, il y a maintenant des méthodologies qui sont très abouties qui consistent à avoir une population test, sur laquelle par exemple une politique est appliquée et une autre sur laquelle la même politique n'est pas appliquée, pour voir ce qu'il se passe pour l'une ou l'autre population, pour repérer les effets d'aubaine, etc. Je pense que sur le patrimoine, il serait peut-être intéressant de faire cela, c'est-à-dire essayer de repérer des sites qui sont proches et regarder les différences dans la manière dont ils sont traités. Les différences de stratégie, de politiques publiques, etc., et essayer de rapporter ensuite ces différences aux effets qu'elles induisent, autrement dit vraiment essayer de construire une méthodologie pour l'évaluation des politiques publiques.

ANNE VOURC'H

Je dirige le réseau des Grands sites de France. C'est en tant que représentante de gestionnaires locaux de terrains qui gèrent des sites exceptionnels, des territoires d'exception, que je réagis et relève les quelques idées qui m'apparaissent.

Nous sommes donc des territoires d'exception qui n'ont pas, à la différence de monuments, de musées, etc., de clôture, de fermeture, de billetterie. Un peu comme les parcs nationaux qui ont essayé de faire beaucoup d'études sur les valeurs économiques des parcs nationaux. Nous aurions d'ailleurs pu les présenter ici, c'est assez intéressant. Mais je m'attendais en venant ici et en ayant beaucoup de personnes venant de la culture, à ce que vous soyez beaucoup plus avancés justement sur l'analyse des retombées économiques ou de la valeur économique de ces lieux, qui sont tout de même plus faciles à appréhender. Or, je vois qu'il n'en est rien. Du coup, cela m'engage à quelques idées. La première confirme ce que nous sommes nombreux à penser dans le domaine de l'environnement en tout cas, des paysages et des espaces naturels. C'est que c'est effectivement d'abord un choix politique et qu'il ne faut pas vouloir, en cherchant à trop prouver, finalement se tirer des balles dans le pied, puisque dans ces cas-là toutes les lois de protection – je pense au littoral, aux sites classés – nous livrons tout cela, la promotion immobilière, et il y aura bien des personnes pour nous prouver à quel point c'est beaucoup plus rentable économiquement.

Je me rends compte en vous écoutant que, finalement, ces évaluations d'impact sont très délicates. Vous n'avez pas été très nombreux à vous

risquer à nous donner des chiffres. Nous ne pouvons pas. Pourquoi sommes-nous amenés à devoir réfléchir à cela ? C'est parce qu'on nous le demande. C'est parce que les élus disent, chaque année, il faut entretenir des équipes qui entretiennent de grands sites de France. Cela a des coûts, au-delà même de l'investissement. Vous avez parlé beaucoup d'investissement et pas beaucoup de fonctionnement. Les élus disent : « C'est tout de même cher. »

Je vous remercie beaucoup parce que cette journée m'a totalement décomplexée, totalement libérée. Nous continuerons à bricoler, à sortir les chiffres qui servent notre propos, notre objectif, à sortir des « 1 euro investi... » Ou aidez-nous peut-être à les bricoler un peu mieux. Nous avons fait des études de retombées économiques ou essayé d'en faire, sans doute surestimées. En tout cas, elles sont publiées, elles sont consultables sur notre site. La méthode y est. Comme la méthode y est, nous pouvons les contester. Cela nous paraît être le minimum de la transparence. Mais je suis désormais totalement décomplexée. Nous n'investirons pas davantage à chercher des chiffres et des résultats. Nous utiliserons ce qui sert, ce que nous estimons être la légitimité et la force de la politique publique que nous portons aussi aux côtés de l'État.

Le processus et l'évolution et la dynamique temporelle et territoriale beaucoup plus importante que le reste sont pour moi un grand enseignement. Je pense que la notion d'observatoire, beaucoup plus qu'études, est intéressante. Là où nous aurions sans doute besoin de la recherche, c'est pour travailler justement sur ces questions de partage ou de réaffectation de la valeur ajoutée, sur la question de la contribution. Sur quelle base finalement, dans des sites ouverts, amener les destinataires finaux de la valeur ajoutée de la qualité de ces patrimoines ou créer des mécanismes de cercles vertueux qui feraient qu'une partie de cette valeur va non seulement à la restauration, mais à l'entretien, la gestion, la mise en valeur au sens large de ces lieux ? Quels sont les mécanismes et quelle base de péréquation finalement pourrions-nous inventer ? Pour ne prendre que la partie de la fréquentation touristique, qui n'est qu'une partie du sujet, dans des sites ouverts, dans des sites qui sont des domaines publics, comment organiser cela au-delà de la réponse un peu primaire, et qui a beaucoup d'effets pervers, de dire que nous ferons payer un stationnement ? Ce dernier étant censé contribuer plus ou moins largement selon l'exigence des élus locaux à couvrir des coûts de fonctionnement, d'entretien, d'accueil de ces lieux qui pour certains sont des lieux extrêmement fréquentés.

Voilà un peu les conclusions que j'en ai et les attentes que nous avons et qui sont très fortes. Si vous le souhaitez, Messieurs et Mesdames les chercheurs, des lieux, des sites où réfléchir à ces questions-là, le réseau des grands sites de France vous est tout ouvert.

CÉCILE OLIVE, CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT

Le département de l'Hérault soutient les sites patrimoniaux et notamment les grands sites de France et les OGS qu'il a depuis de nombreuses années. Il a décidé d'avoir une politique volontaire forte et affichée en mettant le soutien aux OGS et aux grands sites et l'application de la méthodologie grands sites sur des sites classés majeurs pour le département, mais pas forcément d'intérêt national, dans son nouveau schéma de développement du tourisme et des loisirs. Cela a été un acte politique fort pour un schéma qui se développera jusqu'en 2015, avec vraiment cette mise en avant de la méthodologie grands sites qui existe, que j'ai retrouvée dans les présentations de certains chercheurs ce matin. Une méthodologie qui fonctionne, qui est complexe et qui nécessite de faire comprendre aux territoires et aux gestionnaires le travail dans la durée. C'est vraiment cette idée de projet de territoire et d'aménagement du territoire sur le long terme avant tout. Et le tourisme, j'en suis d'accord, est un des éléments des retombées économiques, mais pour le département de l'Hérault, c'est un élément important parce que c'est un territoire très marqué par des sites patrimoniaux, mais ce n'est pas l'image que les personnes ont du département de l'Hérault en tant que touristes. Les personnes vont sur le littoral se dorer au soleil dans des immeubles. L'idée est de travailler sur cette attractivité que les sites patrimoniaux permettent. La concurrence est difficile, mais je pense que nous pouvons jouer la complémentarité plutôt que la concurrence.

Je suis un peu comme Anne VOUREC'H. Je reste sur ma faim par rapport à cette journée où énormément de choses ont été dites, des choses intéressantes, d'autres plus discutables. J'espère que le débat n'est qu'ouvert et pas fermé. Mais cela me démontre bien que les questions que nous nous posons au niveau local sur les retombées économiques sont à travailler plus globalement. Avant de parler de la mesure, même si c'est une étape importante notamment pour l'aide à la décision de nos élus, il faudrait aussi travailler collectivement sur quelles retombées économiques et ce que nous pouvons inventer en termes de retombées économiques sur les sites patrimoniaux aujourd'hui. C'est un champ de travail qui n'est pas assez creusé. J'étais d'accord avec Madame sur le fait que le lien tourisme et patrimoine est loin d'être suffisamment travaillé. Nous le voyons en interne au sein des collectivités. Il y a encore des cloisonnements, des points de vue divergents sur l'approche du patrimoine.

Que dire d'autre des choses importantes qui ont été soulevées ? La notion de gouvernance qui marche de pair pour moi avec la transversalité et la pluridisciplinarité, et ce à tous les niveaux. Hier, j'étais avec une inspectrice des sites de la DREAL Languedoc-Roussillon, qui m'annonçait qu'ils croulaient sous le travail depuis quelque temps et qu'ils allaient être moins nombreux à pouvoir travailler sur le territoire. Et nous, en tant que

collectivités locales, qui accompagnons financièrement les sites patrimoniaux, mais qui sommes aussi membres des structures gestionnaires parfois, nous avons besoin de cette approche de l'État au niveau local pour accompagner les élus, notamment à réfléchir à cette approche un peu plus globale et d'aménagement du territoire des sites.

Juste pour dire que le tourisme pour certains avait l'air aujourd'hui d'être un gros mot. Je pense qu'il doit être pris en compte vraiment comme un outil de développement des territoires et que ce travail sur le patrimoine permet vraiment de développer la notion de tourisme durable qui a manqué parfois dans certaines politiques publiques.

LAURENT DALMAS, UNIVERSITÉ DE VERSAILLES, CENTRE D'ÉTUDES SUR LA MONDIALISATION, LES TERRITOIRES ET LES VULNÉRABILITÉS

J'irai vite. Comme j'arrive à la fin, beaucoup de choses ont déjà été dites dans les réflexions qui viennent d'être faites.

Je prends le cadre qui nous a été donné tout à l'heure, en bon universitaire. Je ne m'attarderai pas sur ce qu'il faut retenir, parce que j'ai trouvé la journée très intéressante. Une chose me semble à souligner. Nous avons parlé de questions de territoire, de temporalité sur les échelles notamment, parce qu'il me semble qu'elles sont fondamentales. La question du financement également. Je pense que nous avons là les trois points généraux qui sont en fait des points inter reliés, pour moi.

Ils peuvent se retrouver sur un élément important. Madame l'a un peu abordé tout à l'heure. Je trouvais qu'il n'était pas suffisamment abordé. En fait, un des éléments importants aujourd'hui est les retombées. Vous avez parlé du mot « retombées » qui faisait nucléaire, qui n'était pas forcément très positif. Mais justement en termes de retombées, nous pouvons parler de cartographie des retombées. Plutôt que de parler d'irradiation, nous pouvons parler d'irrigation justement, sur les populations concernées localement. Je trouve que nous n'en avons pas suffisamment parlé, parce que c'est un problème qui est relativement important. En fait, si nous oublions la question de la temporalité et des financements, la question est : n'avons-nous pas intérêt, parmi les études qui sont à faire également, à clairement identifier qui sont les bénéficiaires notamment localement ? Nous avons identifié les bénéficiaires non locaux, les bénéficiaires locaux. Mais au sein même de ces derniers, avoir une cartographie beaucoup plus précise, parce que nous avons tous été d'accord aujourd'hui pour dire qu'une partie des financements se fait au niveau du Conseil général si nous prenons la France, au niveau régional, au niveau national, au niveau international, mais la question qui se pose est le financement local. Sur le long terme, pour des patrimoines, que ce soit un patrimoine naturel, même s'il est façonné par l'homme d'une certaine manière ou un patrimoine architectural, un patrimoine urbain, la question de la population qui y vit et

qui le façonne par sa vie de tous les jours depuis un certain temps est importante. Ces retombées générées notamment par le tourisme et tous les financements qui ont pu avoir lieu sur une certaine échelle de temps, reviennent-elles vraiment sur ces personnes et sur quelles personnes ? Nous avons parlé des problèmes de gentrification. C'est un des problèmes. Une fuite des habitants, ne serait-ce que des habitants qui ne bénéficient pas des retombées, pose un problème parce que ces financements ne sont pas pérennes actuellement. Et le financement qui sera le plus pérenne sera le financement qui viendra en interne, par ces propres personnes.

Finalement, nous avons parlé beaucoup de formes contraintes, d'impôts, de taxes sur ces personnes puisqu'elles en bénéficieraient. Il faudrait finalement qu'elles participent de manière contrainte au financement. Nous pouvons aussi le voir d'un autre côté, se dire que le financement peut se faire plutôt par une incitation, sans parler de contraintes. Mais finalement, sans parler ni de contraintes ni d'incitations, nous pourrions parler d'un financement que les économistes appelleraient endogène, et à la fois presque automatique, sans en avoir l'air. Finalement, si nous en bénéficions, ne pas avoir l'impression d'être obligés de financer, mais d'être à l'initiative du financement. Et pour cela, il faut clairement avoir identifié les retombées – je reviens au point de départ. Sommes-nous clairement un bénéficiaire de tout cela ? Il est clair que si nous ne nous considérons pas comme un bénéficiaire, d'un côté ou d'un autre, nous serons contraints éventuellement, mais pas incités et ce financement endogène n'arrivera jamais. Le jour où tous les financements externes qui ne sont pas pérennes disparaissent, nous pourrions dire que c'est fini.

Jean-Pierre SORIN, PAYSAGISTE-CONSEIL EN GUADELOUPE

Je remplace Roselyne QUIKO, ma référente locale. Pour des économies de budget, c'est moins cher de prendre un train Marseille – Paris que de venir de Guadeloupe. Je suis très heureux d'être là parce qu'en tant que paysagiste, j'ai vraiment un regard particulier sur vos travaux. En fait, je suis venu apprendre un peu de l'économie. Et j'ai beaucoup appris. Il y a des questions de vocabulaire que nous aimerions bien préciser, mais M. GREFFE nous a indiqué des ouvrages à lire. Et j'ai eu beaucoup de réponses. Je suis rassuré par l'état d'esprit des économistes. Nous critiquons toujours les économistes, les géographes, les architectes... Et là, je trouve une bonne mentalité et une ouverture. Ce que je pose aujourd'hui comme problème, et cela l'air d'être général dans d'autres sociétés, c'est le problème de la mesure. Je voudrais vous dire que si certaines valeurs ne sont pas quantifiables, ce n'est pas grave. Ce n'est pas parce que nous ne pouvons pas quantifier l'émotion que nous avons sur un site, la découverte d'un site ou le contact que nous pouvons avoir avec une population, que nous ne ressentons pas un certain bien-être. Et c'est vrai que ce bien-être a

sûrement une valeur économique, mais sa valeur en tant que telle est sa vraie valeur. Si nous n'arrivons pas à quantifier certaines données, nous pouvons les approfondir, mais pas forcément sous l'angle de la mesure.

Je dis cela parce qu'en ce moment dans notre domaine, l'écologie du paysage fait front. J'ai subi il y a 30 ans déjà la planification écologique. Cela paraît des opérations merveilleuses et au final c'est très peu utilisable. Ce qui m'inquiète par exemple, quand vous regardez la météo sur la 2, on vous dit : « La température est de 30 degrés, mais la température ressentie est de 35 degrés. » Nous parlons d'un ressenti et vous voyez une formule mathématique du ressenti qui défile. Ces formules mathématiques m'inquiètent beaucoup. Il faut faire attention.

Je trouve extraordinaire ce que vous faites. Mais il y a vraiment un problème d'interdisciplinarité. Je pense que vous nous apportez énormément et peut-être que nous pouvons vous apporter aussi. L'association des paysagistes-conseils existe. Moi, je suis presque là un peu par hasard, mais je trouve que c'est grâce à ce travail d'échange que nous pourrions progresser ensemble. J'ai apprécié de ce qu'a dit Stéphanie DUPUY-LYON, de raccrocher cela au territoire et au vivant parce que nous sommes au contact des élus tout le temps, de la population. Et il y a sûrement une recherche à faire. Pourquoi les élus et la population n'arrivent-ils pas à s'approprier leur paysage ? Quand il y a des réunions publiques sur le PLU, ceux qui viennent ont un terrain et les autres ne viennent pas. Il y a donc un problème d'appropriation. Il faut se poser cette question.

Nous faisons une Opération grand site et sommes en train de faire trois classements en Guadeloupe : Grande Vigie, Porte d'Enfer et Monts Caraïbes. Et chaque fois, nous changeons de méthode. Les méthodes sont nouvelles maintenant. Ce n'est plus comme autrefois.

ALAIN AYONG LE KAMA

Avant de donner la parole pour la conclusion, nous donnons tout de même un petit privilège aux directions de l'administration. Nous commençons par Stéphanie DUPUY-LYON et ensuite Bertrand-Pierre GALEY.

BERTRAND-PIERRE GALEY

Je donne mon temps à Stéphanie.

STÉPHANIE DUPUY-LYON

Juste pour dire qu'en effet, nous faisons souvent dans l'approche patrimoniale des raccourcis ou en tout cas la prise en compte de l'approche paysage comme étant un peu le cadre de vie. Nous nous rendons compte avec nos équipes que nous passons énormément de temps en ce moment sur les questions de patrimoine à devoir justifier, argumenter sur la question

Les retombées économiques des sites exceptionnels : limites et enjeux de la mesure

des éoliennes. Et nous sommes juste passés à côté de tout le mitage et l'étalement urbain qui a fait les dégâts. C'était juste en réaction, parce que j'étais complètement d'accord avec ce qu'a dit la DREAL Centre, mais nous passons à côté des enjeux majeurs que nous n'évoquons pas parce que nous avons des effets de mode. Je suis sans arrêt en train d'expliquer que les éoliennes, cela s'objective, cela s'argumente et que c'est compatible. Pas forcément partout. Cela se planifie. Nous sommes tous focalisés sur la question des éoliennes, mais passons à côté des grands enjeux en termes de nos territoires et de nos paysages.

ECHANGES



Clôture des travaux

EMMANUEL RAOUL, SECRÉTAIRE PERMANENT DU
PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

J'applique le théorème de Rémy PRUD'HOMME sur l'efficacité marginale décroissante de l'intervention. J'essaierai d'être bref en vous remerciant tout d'abord de la richesse des débats, en étant très content que nous restions sur notre faim. C'est l'objectif de cette journée. Comme cela a été dit, l'objectif est de définir la suite, c'est-à-dire de définir ce qu'il reste à travailler.

Le problème essentiel posé par Étienne CREPON en ouvrant cette journée, ce matin, n'était pas directement l'impact emploi de ces politiques ou du patrimoine. Finalement, c'était la question à la fois du financement de cette protection – nous ne pouvons pas ne pas nous poser cette question – et aussi, comme l'a rappelé Stéphanie, l'aide à la décision. C'est-à-dire comment nous prenons les décisions de politique au sens d'ailleurs très général sur ces questions. Bien entendu, cela passe par l'évaluation des retombées. Tout ce que nous avons dit sur quelles étaient les retombées est une étape absolument indispensable, mais ce n'est qu'une étape. Ce qui revient bien à dire que l'économie ici n'est pas un objectif, mais un moyen. Ce n'est donc pas contradictoire avec la notion de patrimoine. C'est au contraire un moyen d'assurer cette conservation.

Comment internaliser les coûts ? Cela a été très bien dit. Il y a eu l'expression du « financement endogène ». J'aime beaucoup cette expression. Nous en sommes très loin. Et nous voyons bien que ceci passe probablement par des modèles économiques. Mais des modèles, pas un modèle. Nous voyons bien que, par exemple, entre la situation du Mont-Saint-Michel qui a été brillamment présentée par Bertrand-Pierre GALEY et la ville de Venise ou de Pompéi, nous ne pouvons certainement pas appliquer le même modèle économique dans les trois cas.

Il s'agit bien certes de ne pas considérer le coût comme étant l'alpha et l'oméga. Par contre, l'efficacité de nos politiques est indispensable. De la même façon, la politique de santé ne se résume pas à dire que la santé doit coûter le moins cher possible. Par contre, elle doit avoir un rapport coût/efficacité le meilleur possible, ce qui est complètement différent.

Enfin, il y a des cas où nous pouvons être amenés à rationner l'usage. Là-dessus, j'ai bien conscience que par rapport à ce qu'a dit Bertrand-Pierre GALEY, je m'inscris un peu en différence. Mais je pense que ce sont des questions qui se posent concrètement dans certains cas.

Et surtout, le point qui me semble extraordinairement important est qu'il n'y a pas que l'investissement en matière de patrimoine, il y a aussi la gestion

du patrimoine. Dans un certain nombre de cas, nous voyons de gros investissements qui sont faits, sans stratégie de gestion ex ante. Et cela est catastrophique en termes d'efficacité des politiques. Là-dessus aussi, il y a toute une réflexion à avoir. Nous pouvons penser par exemple à des villes qui s'équipent de manière importante. Y a-t-il véritablement une stratégie derrière ces investissements ?

La dernière chose – et ce n'est pas un hasard si je termine là-dessus – est l'impact sur les personnes qui vivent, les résidents en quelque sorte. Nous avons parlé à un moment donné des effets collatéraux négatifs – ce n'est pas très beau comme expression. Cela passe très souvent par des prix du foncier qui se mettent à flamber ou qui rendent la vie impossible à ceux qui travaillaient auparavant à ces endroits-là. Cela fait partie aussi de ce que l'ensemble de la collectivité doit travailler, que ce soit par des approches publiques ou privées. Nous voyons bien que là les intérêts sont complètement mélangés. Je crois que cela fait également partie des éléments que nous devons garder en tête.

Ce que je viens de dire là n'est évidemment pas un résumé de la journée. C'est plutôt une grille de lecture et d'analyse de toute la richesse des éléments. À partir de là, nous verrons quels sont les points aveugles du travail, sur quels points il faut continuer à travailler et en particulier avec les administrations concernées, de façon à éclairer leurs actions, parce que la mission du PUCA est bien d'éclairer les actions des différents acteurs, pour que nous puissions progresser sur ces sujets absolument fondamentaux. Je vous remercie beaucoup.

Liste des participants au séminaire du 5 juin 2013

ABDULAC Salir	ICOMOS France
ATEK Sana	Architecte
BAILLEUL Didier	DREAL Pays de la Loire
BATHELIER Virginie	DGALN/PUCA
BOURDIN Geoffrey	Syndicat Mixte Grande Dune Pilat
BRECIN Jean-Yves	DREAL Basse Normandie
BRISSY Xavier	EPADES
CAMPO Chloé	Mission Val de Loire
CANONNE Christian	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
DALMAS Laurent	U.V.S.Q.CEMOTEV
DE CHASSEY Christophe	ATOUT FRANCE
DE ROO Priscilla	DATAR
DUTARTE Eliane	DATAR
FANNI Michel	ESSEC
GRAVARI-BARBAS Maria	Université Paris 1
GUELTON Sonia	Institut d'Urbanisme de Paris
HEDREUL Anaëlle	Conservatoire du Littoral
HERAULT Marie-Laure	DGALN/DHUP
HOUEE Michel	ATOUT France
LANDEL Pierre-Antoine	UJF Grenoble
LAON Perrine	DGALN/DHUP
LEMERCIER Evelyne	DGALN/PUCA
LETESSIER Laure	DGALN/DHUP
LONGUET Isabelle	Mission Val de Loire
LUCIANI Pierre-Marie	DREAL Corse
MARTINS Lionel	DGALN/PUCA
MEUNIER David	CGDD/SEEI
MOIGNEU Thierry	DREAL Centre
MONIER Vincent	Université Créteil
MORGE Philippe	Conseil Général du Puy de Dôme
MOUREN Renan	Université Paris 8
OLIVE Cécile	Conseil Général de l'Hérault
OLSZAK Eric	Université Catholique de Lille
PALLE Stéphanie	Conseil Général du Puy de Dôme
PALMIER Alexis	DGALN
PELLEGRY-HOLLARD Catherine	DREAL Midi-Pyrénées
PIASKOWSKI Noémie	CETE Normandie-Centre
PIETROSTEFANI Elisabetta	MA International Développement,
PRATS Michèle	ICOMOS
QUATRESOUS Sarah	CETE Lyon

SANA Sana
SAUVAGE Philippe
SCHUMER Bruno
SORIN Jean-Pierre
VERNHES Aurore
VICQ-THEPOT Nathalie
VIGNE Anne
VOURC'H Anne

CN Ordre des Architectes
Conservatoire du Littoral
DGALN
Paysagiste conseil
Université Cergy Pontoise
DGALN/DHUP/QV1
DGALN/PUCA
Grands Sites de France